

Guinée : Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Document relatif au point d'achèvement et Initiative d'allégement de la dette multilatérale

Ce rapport a été rédigé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans le cadre de l'examen par le Conseil d'administration du point d'achèvement de la Guinée au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. Il a été établi à partir des informations disponibles au 11 septembre 2012, date à laquelle il a été achevé. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités guinéennes ni celles du Conseil d'administration du FMI.

Les documents ci-après ont été diffusés et sont inclus dans ce lot :

- Un communiqué de presse qui résume les avis des services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.
- La déclaration de l'Administrateur pour la Guinée.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément :

- Note consultative conjointe sur le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2011–12 et le rapport d'étape 2011.
- Rapport de mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

**Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés
Document du point d'achèvement et Initiative d'allègement de la dette multilatérale**

Document établi par les services de l'Association internationale de développement
et du Fonds monétaire international

Approuvé par Makhtar Diop et Otaviano Canuto (IDA), ainsi que
par Doris Ross et Thomas Dorsey (FMI)

11 septembre 2012

	Page
Table des matières	
Liste des sigles et acronymes.....	3
Résumé analytique.....	4
I. Introduction.....	6
II. Conditions à remplir pour atteindre le point d'achèvement flottant :	
évaluation des résultats.....	7
A. Réduction de la pauvreté.....	9
B. Réformes macroéconomiques et structurelles	12
C. Gouvernance et lutte contre la corruption.....	17
D. Éducation	18
E. Santé.....	20
III. Analyse actualisée de l'allègement et de la viabilité de la dette.....	21
A. Révision des données du point de décision à la suite de l'opération de rapprochement	21
B. Révision de l'assistance PPTE et état de la participation des créanciers.....	22
C. Éventuel complément d'assistance exceptionnel.....	26
D. Participation des créanciers à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale	28
E. Perspectives de viabilité de la dette après assistance PPTE et IADM, 2011–31	29
F. Analyse de sensibilité et viabilité de la dette à long terme.....	31
IV. Conclusions.....	33

V. Questions à débattre.....	34
Encadrés	
1. État d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant (à fin juillet 2012).....	8
2. Hypothèses macroéconomiques pour 2011–32	30
Figures	
A1. Composition de la dette extérieure par groupe de créanciers, fin 1999 et fin 2011	35
A2. Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette pour la dette à moyen et Long terme du secteur public, 2011–31	36
A3. Sensibilité de la viabilité de la dette à long terme après les chocs, 2011–31	37
Tables	
1. Selected Economic and Financial Indicators, 2008–16	16
2. Facteurs influant sur le ratio VA de la dette/exportations à fin décembre 2011.....	27
A1. Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change	38
A2. Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupes de créanciers (à fin 1999).....	39
A3. Valeur nominale et actuelle de l'encours de la dette extérieure à fin décembre 2011.....	40
A4. Valeur nominale et actuelle révisée de la dette au point de décision par groupe de créanciers (à fin 1999)	41
A5. Service de la dette extérieure	42
A6. Valeur actuelle de la dette extérieure.....	44
A7. Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2011–31	46
A8. Analyse de sensibilité, 2011–31	47
A9. Fourniture de l'assistance IDA dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2012–45.....	48
A10. Fourniture éventuelle de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2000–22	49
A11. Statut de la participation des créances au titre de l'initiative PPTE renforcée	50
A12. Fourniture de l'allègement de la dette des créanciers du Club de Paris au titre des initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE	51
A13. Initiative PPTE – Statut des cas de pays examinés dans le cadre de l'initiative 30 juin 2012	52
Appendices	
1. Gestion de la dette.....	53
2. Analyse conjoint Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette dans le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu	56

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAD	Analyse de l'allégement de la dette
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
ANLC	Agence nationale de lutte contre la corruption
APD	Aide publique au développement
AVD-PFR	Analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BAfD/FAfD	Banque africaine de développement/Fonds africain de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIsD	Banque islamique de développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGE	Contractée et garantie par l'État
CNLC	Comité national de lutte contre la corruption
CNT	Conseil national de la transition
DSRPPRSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTCOQ3	Diphtérie, Tétanos et coqueluche
EDS	Enquête démographique et de santé
EFA-FTI	Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous
EIBEP	Enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté
EPP	Évaluation participative de la pauvreté
FEC	Facilité élargie de crédit
FG	Franc guinéen
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FODI	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IMF	Institution de microfinance
INS	Institut national de la statistique
JSAN	Note consultative conjointe
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PSF	Programme de référence (suivi par le FMI)
QUIBB	Enquête questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être
RE	Rapport d'étape
SIMFER	Simandou Fer (Projet d'extraction de minerai de fer de Simandou)
UE	Union européenne
VA	Valeur actualisée

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. **En décembre 2000, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont conclu que la République de Guinée avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** Le montant d'allègement de la dette engagé au point de décision était de 545 millions de dollars EU en valeur actualisée (VA) de fin 1999, calculé de manière à réduire la VA de la dette extérieure admissible à 150 % des exportations à fin 1999. Cet allègement impliquait un facteur de réduction commun de 31,6 %.

2. **De l'avis des services de l'IDA et du FMI, la Guinée a fait des progrès satisfaisants dans l'observation des conditions à remplir pour atteindre le point d'achèvement flottant.** À une exception près, les décisions et mesures fondamentales requises pour satisfaire à toutes les conditions (« déclencheurs ») ont été prises et les actions essentielles à cette fin ont été menées, parmi lesquelles l'établissement d'un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an (déclencheur #1); l'amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi de cette dernière (déclencheur #2); le maintien continu de la stabilité macroéconomique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC (déclencheur #3)¹; l'élaboration et la mise en place de mesures visant à établir un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit (déclencheur #4); la publication d'un rapport d'étape sur les activités du Comité de lutte contre la corruption (déclencheur #5); l'augmentation des taux bruts de scolarisation primaire des filles et garçons (déclencheur #7); l'accroissement annuel du nombre des enseignants du primaire (déclencheur #8); l'augmentation de la couverture de vaccination DTCOQ3 (déclencheur #9); et l'accroissement du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant de consultations prénatales (déclencheur #10). En ce qui concerne l'audit de tous les contrats de marchés publics dont le montant dépasse 100 millions de FG (déclencheur #6), des progrès très sensibles ont été accomplis mais, comme les capacités sont limitées, les autorités ont suivi un système moins ambitieux mais plus pratique d'audits trimestriels couvrant un échantillon représentatif de gros contrats. Elles demandent à bénéficier d'une dérogation pour non-vérification de la totalité des contrats; les services de l'IDA et du FMI appuient cette demande car l'objectif général du déclencheur a été atteint et son application a été améliorée.

3. **L'assistance PPTE nécessaire, exprimée en VA de fin 1999, a été révisée à la hausse et portée à 639 millions de dollars.** À l'issue de l'opération de rapprochement de la dette pour le point d'achèvement, la VA de la dette extérieure admissible a été relevée alors que la valeur estimée des exportations a été abaissée. En conséquence, l'assistance PPTE nécessaire pour ramener le ratio VA de la dette/exportations à 150 % a été accrue de 93,7 millions de dollars, passant des 545,4 millions de dollars estimés au point de décision à 639 millions de dollars, ce qui porte le facteur de réduction commun de 31,6 % à 36,2 %. Sur ce montant, 383 millions de dollars seraient fournis par des créanciers multilatéraux et 256 millions de dollars, par des créanciers bilatéraux et commerciaux.

¹ La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance a été remplacée par la Facilité élargie de crédit (FEC).

4. **La Guinée ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un complément d'assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE, sur la base des données sur sa dette à fin 2011.**
5. **Les créanciers représentant 97,5 % du total de la dette admissible à un allègement au titre de l'Initiative PPTE ont donné des assurances satisfaisantes de leur participation à l'Initiative PPTE renforcée.** La quasi-totalité des créanciers multilatéraux et des créanciers du Club de Paris ont accepté d'y participer. Les autorités cherchent actuellement à obtenir la participation de tous les créanciers restants².
6. **Lorsqu'elle aura atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, la Guinée sera également admissible à un allègement additionnel de sa dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).** L'allègement de la dette dans le cadre de l'IADM porterait sur la plupart des obligations restantes au titre du service de la dette envers l'IDA et le Fonds africain de développement (FAfD). L'allègement dans le cadre de l'IADM assurerait à la Guinée une économie de 964 millions de dollars sur le service de sa dette sur une période de 40 ans.
7. **L'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, fourni dans sa totalité, l'aide bilatérale additionnelle au-delà de l'Initiative PPTE et l'allègement de la dette dans le cadre de l'IADM au point d'achèvement réduiraient sensiblement la charge de la dette extérieure de la Guinée.** Le ratio VA de la dette/exportations tomberait de 186,0 % à fin 2011 à 48,9 % à fin 2012 et à 17,7 % à fin 2031, principalement sous l'effet d'une augmentation des exportations à la suite de l'entrée en production d'un projet minier en 2015. Cependant, l'évolution future de ces indicateurs sera sensible aux hypothèses macroéconomiques, notamment celles concernant les exportations et les modalités des nouveaux financements extérieurs, ainsi que la politique du gouvernement. En particulier, une bonne gestion macroéconomique, la poursuite des progrès des réformes structurelles et une amélioration de la gestion de la dette seront importantes pour la viabilité de celle-ci.
8. **Pour ce qui est de l'avenir, les énormes ressources minières inexploitées de la Guinée lui offrent la possibilité de stimuler fortement la croissance et la réduction de la pauvreté.** Pour assurer une exploitation efficace de ces ressources qui permette au pays de recevoir une part équitable des profits à en tirer, le gouvernement doit promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans ce secteur. Il doit en outre chercher à réduire au minimum tout risque financier lié à sa participation aux activités du secteur qui pourrait compromettre la viabilité de la situation budgétaire et de la dette extérieure.
9. **Les services de l'IDA et du FMI recommandent que les administrateurs de l'IDA et du FMI approuvent le déclenchement du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE pour la Guinée.**

² Cette question est traitée aux paragraphes 32, 40 et 41.

I. INTRODUCTION

1. **Le présent document passe en revue les progrès de la République de Guinée vers le point d'achèvement flottant de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).** De l'avis des services de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI), la Guinée a mis en œuvre de façon satisfaisante les « déclencheurs » du point d'achèvement énoncés dans le document du point de décision de l'Initiative PPTE établi en décembre 2000¹. Selon eux, ces progrès sont suffisants pour qu'ils recommandent à leurs Conseils d'administration respectifs d'approuver le déclenchement du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE pour la Guinée.

2. **En décembre 2000, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont déclaré la Guinée admissible à une aide au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.** Ils ont déterminé que la Guinée avait atteint le point de décision de cette Initiative et ont souscrit aux déclencheurs du point d'achèvement flottant (encadré 5, page 28 de la version anglaise du document du point de décision). Au point de décision, l'allègement de la dette en valeur actualisée (VA) qui était nécessaire pour ramener la dette publique extérieure de la Guinée à un niveau soutenable était estimé à 545 millions de dollars, calculé à fin novembre 1999. Cet allègement représentait une réduction globale de 31,6 % de la VA du total de la dette contractée ou garantie par l'État à fin décembre 1999, après application des dispositifs traditionnels d'allègement de la dette. En même temps, les Conseils d'administration des deux institutions ont approuvé un allègement intérimaire de la dette de la Guinée. L'allègement intérimaire accordé par le FMI a été suspendu de mars 2001 à novembre 2007 et de juin 2009 à janvier 2012 car la Guinée ne bénéficiait pas d'un soutien du FMI dans le cadre d'un accord formel². La Guinée a atteint le plafond fixé pour l'allègement intérimaire fourni par l'IDA au titre de l'Initiative PPTE, qui est de 33 % de l'allègement de la dette engagé (en VA), le 15 novembre 2005. L'allègement intérimaire a repris en mai 2008, date à laquelle le plafond de l'allègement provenant de l'IDA a été porté à 50 %³. Les progrès de la Guinée dans l'observation des conditions à remplir pour parvenir au point d'achèvement ont été entravés par l'instabilité politique, notamment un coup d'État militaire en 2008. Après l'élection d'un gouvernement civil en décembre 2010, la Guinée a relancé ses efforts pour satisfaire aux déclencheurs du point d'achèvement.

¹Cf. «Republic of Guinea: Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Country – Decision Point Document», IDA/R2000-4, 10 janvier 2000).

² Performances de la Guinée dans le cadre de programmes appuyés par le FMI : un accord FRPC de trois ans a été approuvé en mai 2001, mais le programme est sorti des rails en décembre 2002 après l'achèvement de la première revue et l'accord est arrivé à expiration en mai 2004. Un programme suivi par le FMI (PSF), ou programme de référence, portant sur la période avril 2000–mars 2006, a été mis en œuvre de manière satisfaisante, mais les négociations d'un accord ultérieur au titre de la FRPC ont échoué sur fond de dérapages de la politique économique et de troubles sociaux. Un nouvel accord triennal au titre de la FRPC pour la période juillet 2000–juin 2010 a été approuvé le 21 décembre 2007. La première revue de cet accord a été achevée le 28 juillet 2008, mais la deuxième revue n'a pas pu l'être à la suite du coup militaire de décembre 2008 et l'accord est arrivé à expiration en juin 2010. Un PSF pour 2011 a été appliqué de façon satisfaisante, ce qui a ouvert la voie à un programme appuyé par la Facilité élargie de crédit portant sur la période 2012–15.

³ «Republic of Guinea : Revised Schedule of IDA's HIPC Debt Relief», IDA/Sec M2007-0712, 26 décembre 2007.

3. **Le document s’articule comme suit :** la section II fournit une évaluation des résultats de l’action menée par la Guinée pour remplir les conditions requises afin de parvenir au point d’achèvement flottant de l’Initiative renforcée en faveur des PPTE. La section III présente une analyse actualisée de l’allègement de la dette (AAD). La section IV résume les principales conclusions et la section IV présente les questions soumises à l’examen des administrateurs.

II. CONDITIONS À REMPLIR POUR ATTEINDRE LE POINT D’ACHÈVEMENT FLOTTANT : ÉVALUATION DES RÉSULTATS

4. **De l’avis des services de l’IDA et du FMI, la Guinée a fait suffisamment de progrès pour atteindre le point d’achèvement flottant (encadré 1).** À une exception près, tous les déclencheurs ont été observés; le déclencheur restant (déclencheur #6) n’a pas été entièrement satisfait mais l’objectif d’ensemble a été maintenu, et les autorités ont demandé à bénéficier d’une dérogation. Toutes les décisions et mesures fondamentales requises pour satisfaire aux déclencheurs ont été prises et toutes les actions nécessaires à cette fin ont été menées, à savoir : établissement d’un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an (déclencheur #1); amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi de cette dernière (déclencheur #2); maintien continu de la stabilité macroéconomique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC (déclencheur #3)⁴; élaboration et mise en place de mesures visant à établir un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit (déclencheur #4); publication d’un rapport d’étape sur les activités du Comité de lutte contre la corruption (déclencheur #5); augmentation des taux bruts de scolarisation primaire des filles et garçons (déclencheur #7); accroissement annuel du nombre des enseignants du primaire (déclencheur #8); augmentation de la couverture de vaccination DTCOQ3 (déclencheur #9); et accroissement du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant de consultations prénatales (déclencheur #10).

5. **Les progrès dans l’observation des déclencheurs ont été néanmoins plus lents qu’on ne l’avait initialement prévu.** Au point de décision, atteint en 2000, les autorités s’étaient fixé pour objectif d’atteindre le point d’achèvement en 2002. Cependant, les programmes de stabilisation macroéconomique et les réformes axées sur le marché engagés dans les années 90 ont été interrompus peu après l’arrivée du pays au point de décision sous la pression des groupes d’intérêts. La répression des libertés civiles et politiques, conjuguée à une corruption répandue, s’est soldée par des résultats désastreux en matière de développement et de fréquents troubles sociaux dans les villes. À la fin de 2008, une junte militaire a pris le pouvoir, ce qui a amené la communauté internationale à mettre fin aux relations formelles qu’elle avait alors avec la Guinée (et à suspendre les décaissements au pays). Le contrôle budgétaire a été abandonné durant 2009–10 et la pauvreté s’est accrue. Le nouveau gouvernement qui a été établi après les premières élections présidentielles libres et équitables depuis l’indépendance de la Guinée (1958) à la fin de décembre 2010 a relancé le processus de stabilisation macroéconomique et de réforme structurelle. En conséquence, certains des importants résultats en matière de développement (par exemple dans les secteurs de la santé et de l’éducation) que le pays comptait atteindre deux ans après son arrivée au point de décision n’ont été obtenus que dix ans après.

⁴ La Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été remplacée par la Facilité élargie de crédit (FEC).

Encadré 1. Guinée : état d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant (à fin juillet 2012)

Déclencheurs	Évaluation
Réduction de la pauvreté	
1. Établissement d'un DSRP complet suivant un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante de ce document pendant un an, confirmés par l'évaluation conjointe du rapport d'étape annuel du pays par les services des deux institutions.	Observé. La mise en œuvre du DSRP-II de 2007 a été interrompue par le coup d'État militaire de décembre 2008. Le gouvernement formé après les élections présidentielles à la fin de 2010 a étendu le DSRP-II à la période 2011–12. Un rapport d'étape complet sur une année d'exécution de la stratégie (2011) a été soumis à l'IDA et au FMI en mai 2012. Une note consultative conjointe des services de ces deux institutions sur le rapport d'étape annuel, confirmant les résultats satisfaisants du DSRP en 2011, est actuellement présentée aux Conseils d'administration de l'IDA et du FMI, en même temps que le présent document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.
2. Amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi de cette dernière par la préparation d'une enquête de mesure du niveau de vie établissant les seuils de pauvreté et les indicateurs fondés sur ces seuils, et mise en place d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.	Observé. Une enquête exhaustive visant à évaluer la pauvreté a été menée en 2002/3. Par la suite, la base de données sur la pauvreté a été améliorée et mise à jour. Sur la base des résultats de l'enquête auprès des ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été établis. Deux nouvelles enquêtes ont été effectuées en 2007/8 et 2012. Les résultats de l'enquête de 2012 ont été validés dans une réunion tenue avec les principales parties prenantes le 30 juillet 2012.
3. Maintien continu de la stabilité macroéconomique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC.	Observé. Un programme appuyé par un accord FRPC, approuvé le 21 décembre 2007, est sorti des rails après sa première. Depuis 2011, le gouvernement a établi de bons antécédents dans le cadre du PSF et du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour 2010–15, approuvé par le Conseil d'administration le 24 février 2012. Le rapport sur la première revue du programme FEC, qui a été satisfaisante, est actuellement soumis au Conseil d'administration du FMI, en même temps que le présent document du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.
4. Élaboration et mise en place de mesures visant à établir un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.	Observé. Une nouvelle loi portant création d'un cadre réglementaire pour les institutions de microcrédit a été adoptée par le Parlement en novembre 2005. Les textes d'application ont été approuvés.
Gouvernance et lutte contre la corruption	
5. Publication d'un rapport d'étape sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) (décrivant ses ressources et activités).	Observé. Les rapports d'activité du CNLC portant sur les années 2007-2011, ont été publiés et peuvent être consultés sur le site Internet du gouvernement (http://www.srp-guinee.org/).
6. Audit de tous les contrats de marchés publics dont le montant dépasse 100 millions de FG et publication trimestrielle des résultats de leurs audits.	Observé en partie, mais des progrès satisfaisants ont été accomplis. Le gouvernement a ordonné l'audit complet de tous les contrats de marchés publics de la période 2000–04, et un rapport d'audit final a été achevé en 2007. Un système d'audits trimestriels fondé sur un échantillon représentatif de gros contrats publics a été mis en place en 2008. Les rapports pour 2007, 2008, 2009, 2010 et le premier semestre de 2011 ont été achevés. L'échantillon audité représentait 70 % des contrats publics de 2009-10. Les rapports d'audit ont été publiés (dans le Journal officiel de la République de Guinée en mai 2012 et dans la Gazette des marchés publics).

Encadré 1. Guinée : état d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement flottant (à fin juillet 2012) (fin)

Déclencheurs	Évaluation
Éducation	
7. Augmentation du taux brut de scolarisation primaire, qui serait porté de 56 % en 1999 à 62 % en 2001 et à 71 % en 2002; pour les filles, ce taux devrait être de 40 % en 1999, 51 % en 2001 et 61 % en 2002.	Observé. Le taux brut de scolarisation a sensiblement augmenté après 2002, atteignant 79 % en 2006 et 80 % en 2011. Le taux brut de scolarisation des filles était de 71 % en 2006 et de 73 % en 2011.
8. Accroissement du nombre des nouveaux enseignants recrutés dans le primaire d'au moins 1.500 par an jusqu'à l'arrivée du pays au point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, cela à partir d'un nombre d'enseignants du primaire estimé à environ 15.000 en 2000.	Observé. En moyenne, 1.673 enseignants du primaire ont été recrutés et formés chaque année de 2001 à fin 2011.
Santé	
9. Augmentation du taux de vaccination (DTCOQ3: diphtérie, tétanos et coqueluche) des enfants de moins de 1 an, qui serait porté de 45 % en 2000 à 50 % en 2001 et à 55 % en 2002.	Observé. Le taux de vaccination DTCOQ3 a atteint 88 % en 2011.
10. Accroissement du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins 1 consultation prénatale, qui serait porté de 70 % en 2000 à 80 % en 2001 et à 85 % en 2002.	Observé. 88 % des femmes enceintes ont eu au moins une consultation prénatale en 2011.

A. Réduction de la pauvreté

Déclencheur #1 : établissement d'un DSRP complet suivant un processus participatif et son application satisfaisante pendant un an, confirmés par la note consultative conjointe des services des deux institutions sur le rapport d'étape annuel du pays.

6. Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.

L'instabilité politique qui a régné en Guinée durant les années 2000 a nui aux efforts que les autorités ont déployés pour mettre en œuvre leur première Stratégie de réduction de la pauvreté pour 2000–06 (DSRP-I), établie en décembre 2001. Le gouvernement a produit en août 2007 un second DSRP (DSRP-II), portant sur 2007–10 et fondé sur les leçons tirées de l'échec de la mise en œuvre du DSRP-1. Le DSRP-II a été examiné par le Conseil d'administration du FMI en décembre 2007 et par celui de l'IDA en janvier 2008, en même temps qu'une note consultative conjointe des services des deux institutions (JSAN)⁵. En 2010, les autorités ont

⁵ «Republic of Guinea: Poverty Reduction Strategy », IDA/SecM2007-489, 3 juillet 2007.

décidé de prolonger la mise en œuvre du DSRP-II jusqu'à fin 2012 pour compenser l'effet négatif que l'instabilité politique et les chocs externes ont eu en 2009 et 2010 sur les principaux indicateurs de développement. Cette extension a été adoptée par le gouvernement en janvier 2011 et soumise au Conseil national de la transition (CNT) en février 2011. Pour accélérer la mise en œuvre du DSRP-II prolongé, le gouvernement a diffusé le plan d'action prioritaire du Président Condé (2010–12), qui définit une stratégie de relance après la période de crise de 2009-10 (dans laquelle le revenu par habitant a accusé une baisse sensible) et d'établissement des bases d'une croissance et d'un développement durables. Le plan d'action vise à corriger les graves déséquilibres budgétaires et macroéconomiques causés par le régime militaire de 2009–10 et décrit en détail les réformes à engager en 2011 et 2012 pour améliorer le climat des investissements, promouvoir l'initiative privée, faciliter l'intégration et l'accès du secteur privé guinéen aux marchés régionaux, réformer le code minier et stimuler la production agricole.

7. **Le DSRP-II et sa version prolongée ont été préparés au moyen de consultations publiques longues et continues visant à déterminer les actions à mener en priorité pour améliorer le niveau de vie, en particulier dans les zones rurales, et pour obtenir des parties prenantes qu'elles souscrivent à la stratégie de développement**⁶. L'objectif général du DSRP-II et de son extension est d'accélérer la croissance économique et de progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMG). Les principaux piliers de la stratégie sont : i) améliorer la gouvernance; ii) accélérer la croissance et accroître les possibilités d'emploi tout en stabilisant davantage l'économie; et iii) améliorer l'accès aux services de base. La stratégie était accompagnée d'un plan d'investissement d'urgence visant à relancer les activités et programmes économiques pour diversifier l'économie, trop tributaire des industries extractives. Le financement de ce programme a été rendu possible grâce à la reprise de l'engagement à part entière de l'IDA, après l'apurement des arriérés envers elle en mars 2011.

8. **Un rapport d'étape (RE) sur une année d'activité (2011) a été établi par les autorités et examiné avec les partenaires au développement en avril 2012.** Comme indiqué dans la note consultative conjointe (JSAN) accompagnant le présent rapport⁷, le RE montre que 2011 est une année qui marque un tournant au regard de l'environnement politique, de la mise en œuvre des politiques et des résultats en matière de développement. Des progrès énormes ont été réalisés dans le rétablissement de la stabilité politique et de la gouvernance démocratique, dans la réforme du secteur sécuritaire et la maîtrise des dépenses militaires, dans les consultations sur les réformes de la justice et dans la lutte contre la corruption, en particulier au moyen d'audits et de réformes des marchés publics. En outre, les déséquilibres budgétaires et macroéconomiques ont été sensiblement réduits. Le programme du gouvernement a été fortement soutenu par la communauté des bailleurs de fonds. Sous l'effet d'une application continue des réformes, le taux de croissance de la Guinée s'est sensiblement accru, l'inflation a baissé, les réserves de change ont augmenté et le taux de change s'est stabilisé⁸. La prestation

⁶ En particulier, des consultations régionales ont été tenues dans deux grands centres régionaux en janvier-février 2011 à Kindia (couvrant le sud du pays) et Kankan (couvrant le nord du pays).

⁷ «Joint Staff Advisory Note on the Extended Poverty Reduction Strategy Paper 2010–12» et Rapport d'étape 2011, voir le rapport du FMI www.imf.org, 29 août 2012.

⁸ L'évolution récente de la situation macroéconomique et financière est examinée dans le rapport des services du FMI sur la première revue du programme appuyé par l'accord FEC.

des services sociaux s'est améliorée, ce qui représente un bon pas vers la réduction de la pauvreté. Le RE a en outre mis en lumière les nombreux défis auxquels la Guinée sera confrontée dans l'avenir proche, parmi lesquels, tout particulièrement, un programme chargé d'améliorations dans des secteurs clés comme les industries extractives et les effets de ces améliorations sur l'économie, le développement humain, la gouvernance et le renforcement des institutions. Tels sont les dossiers essentiels que les autorités entendent traiter dans le prochain DSRP (DSRP-III), dont l'achèvement est fixé à fin 2012. Les avancées dans ces domaines seront favorisées par des progrès continus dans ceux de la paix et de la sécurité.

Déclencheur #2 : amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi de cette dernière par la préparation d'une enquête de mesure du niveau de vie recouvrant l'établissement des seuils de pauvreté et des indicateurs fondés sur ces seuils, et mise en place d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.

9. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Deux enquêtes effectuées auprès des ménages, l'une en 2002/03 (Enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté, EIBEP) et l'autre en 2007/08 (Enquête questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être, QUIBB) ont servi à établir les seuils et profils de pauvreté pour la Guinée et à jeter les bases d'une amélioration du suivi et de l'évaluation de la pauvreté. Pour renforcer davantage la base de données sur la pauvreté, le gouvernement a lancé deux autres enquêtes : l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) en 2007/08, et l'enquête démographique et de santé (DHS) en 2008. Une nouvelle enquête auprès des ménages, fondée sur la méthodologie QUIBB et incluant un module dépenses, a été menée en 2012. Une évaluation participative de la pauvreté (EPP) a par ailleurs été effectuée en janvier-février 2011. L'EPP a complété les autres enquêtes disponibles en fournissant des informations quantitatives sur les profils de pauvreté et les stratégies d'adaptation des ménages.

10. **Les diverses enquêtes effectuées depuis 2000 ont renforcé les moyens dont dispose l'Institut national de la statistique (INS) pour assurer le suivi de la pauvreté et évaluer les résultats des politiques de lutte contre celle-ci.** Le suivi de la pauvreté relève de la responsabilité d'un comité logé au Secrétariat de la stratégie de réduction de la pauvreté et placé sous la direction du Directeur de l'INS. Le Comité, qui se réunit une fois par mois, est le fer de lance des efforts déployés par le gouvernement pour préparer le rapport d'étape sur la mise en œuvre du DSRP pour 2011 et assurer la liaison avec les partenaires au développement sur diverses questions statistiques. L'INS a achevé les travaux préparatoires sur le recensement décennal de la population fixé à fin 2012. Avec l'aide de la Banque mondiale, un rapport d'évaluation de la pauvreté a été établi et diffusé dans le pays en juillet 2012, et des travaux de suivi sur d'autres dimensions microéconomiques de la pauvreté sont prévus pour les 12 prochains mois.

11. **Néanmoins, les dernières données en date révèlent une aggravation de la pauvreté au cours de la dernière décennie.** Les enquêtes menées auprès des ménages à l'aide de la méthodologie QUIBB amènent à conclure que le taux de pauvreté a sensiblement augmenté, passant de 49 % en 2002 à 53 % en 2007 et à 55 % en 2012. Une désagrégation plus poussée

des résultats de l'enquête QUIBB par genre fait apparaître un taux d'alphabétisation de 22,8 % pour les femmes, contre 47,2 % pour les hommes. Cependant, le taux de scolarisation primaire des filles est de 55,4 %, contre 60 % pour les garçons. Les résultats de l'enquête QUIBB fournissent une base analytique solide pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté.

B. Réformes macroéconomiques et structurelles

Déclencheur #3 : maintien continu de la stabilité macroéconomique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC.

12. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Après les épisodes de gros déséquilibres économiques qui ont suivi l'arrivée du pays au point de décision (2000), le gouvernement a mis en œuvre, depuis le début de 2011, des mesures vigoureuses pour restaurer la stabilité macroéconomique. L'économie a été périodiquement déstabilisée par une combinaison de facteurs externes et internes depuis que le pays est parvenu au point de décision (2000). L'instabilité politique régionale a provoqué un afflux massif de réfugiés en 2012. Le pays a vu les termes de l'échange se détériorer sous l'effet de chocs extérieurs, surtout durant la période 2003–05, où le prix de ses exportations de minéraux (qui représentent plus de 90 % des exportations totales) a baissé. Une agitation sociale persistante et une mauvaise gouvernance se sont traduites par des épisodes de dérapage de la politique économique, de haute inflation, d'épuisement des réserves internationales et de dépréciation de la monnaie entre 2002 et 2010. Les politiques de stabilisation engagées en 2007 n'ont guère duré car le coup d'État militaire de fin 2008 a entraîné la réapparition des gros déséquilibres macroéconomiques : le déficit budgétaire et les avances de la banque centrale ont atteint 1 % par mois durant la période 2009-10; la couverture des réserves est tombée à moins d'un mois d'importations; le taux de change du marché s'est fortement déprécié et l'inflation dépassait 20 % (en glissement annuel) à la fin de 2010; enfin, la Guinée a accumulé des arriérés extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux, dont l'IDA. Au début de 2011, le gouvernement nouvellement élu a pris des mesures pour corriger ces déséquilibres. Dans le cadre du programme suivi par le FMI (PSF) pour 2011, le contrôle budgétaire a été restauré, la politique monétaire a été resserrée, des réformes macroéconomiques structurelles critiques ont été lancées et les arriérés extérieurs envers l'IDA et d'autres créanciers multilatéraux ont été apurés. Les résultats satisfaisants du PSF ont ouvert la voie à un programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et portant sur la période 2010–15, que le Conseil d'administration de l'institution a approuvé le 24 février⁹.

⁹ Performances de la Guinée dans le cadre de programmes appuyés par le FMI : un accord triennal au titre de la FRPC a été approuvé en mai 2001, mais le programme est sorti des rails en décembre 2002 après l'achèvement de la première revue et l'accord est arrivé à expiration en mai 2004. Un programme suivi par le FMI (PSF) portant sur la période avril 2000–mars 2006 a été mis en œuvre de façon satisfaisante, mais les négociations d'un accord FRPC ultérieur ont échoué sur fonds de déparages de la politique économique et de troubles sociaux. Un nouvel accord FRPC de trois ans portant sur la période juillet 2000–juin 2010 a été approuvé le 21 décembre 2007. La première revue de cet accord a été achevée le 28 juillet 2008 mais la deuxième revue n'a pas pu l'être à la suite du coup d'État militaire de décembre 2008 et l'accord est venu à expiration en juin 2010.

13. Les résultats budgétaires sont satisfaisants depuis 2011, ancrés sur la gestion des dépenses sur une base caisse. En 2011, l'ajustement budgétaire a été plus fort que prévu. Le déficit budgétaire de base a été ramené d'environ 13 % du PIB en 2010 à moins de 2 % du PIB en 2011. Plusieurs mesures de recouvrement de recettes ont été mises en œuvre, mais l'ajustement a principalement consisté à éliminer les dépenses peu prioritaires et à suspendre les gros contrats de marchés publics de biens et services attribués suivant un processus non compétitif, ainsi que les projets d'investissement pour lesquels des engagements ont été pris durant 2009–10. Le financement bancaire des opérations du Trésor a quasiment cessé sous l'effet de la gestion effective du budget sur une base caisse. La perception de grosses recettes exceptionnelles du secteur minier en mai 2011 a permis de commencer à accroître les investissements publics qui sont d'une importance macroéconomique critique, en particulier dans le secteur de l'électricité. La discipline budgétaire a été maintenue durant le premier semestre de 2012 dans le cadre du programme FEC. L'objectif de recettes pour fin juin 2012 a été atteint en dépit d'une évolution en hausse des subventions aux combustibles, les autorités ayant décidé de maintenir à un niveau inchangé les prix intérieurs face à la hausse des prix à l'importation. Les dépenses ont été dans l'ensemble inférieures au niveau prévu car les autorités ont cherché à faire face aux importantes dépenses restant de l'exercice 2011 et au retard dans le versement des nouvelles recettes minières exceptionnelles. En outre, l'exécution budgétaire a bénéficié de la mise à la retraite de 4.000 membres du personnel militaire en 2011. Le déficit budgétaire de base a été bien inférieur à l'objectif du programme pour fin juin et tous les critères de réalisation quantitatifs (ajustés en fonction du manque à percevoir de recettes exceptionnelles) du programme FEC pour fin juin 2012 ont été observés, à l'exception de celui afférent à l'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette extérieure, pour lequel les services du FMI appuient l'octroi d'une dérogation.

14. La politique monétaire a été à juste titre resserrée en vue de réduire l'excédent de liquidité. Les dérapages de la politique de 2009–10 ont donné lieu à un gros excédent de liquidité, à une forte inflation et à une prime importante du taux de change du marché par rapport au taux officiel. En 2011, la banque centrale a porté le taux directeur de 16,75 % à 22 %, et le coefficient de réserves obligatoires de 9,5 % à 22 %. Les réglementations applicables aux bureaux de change ont été améliorées et la banque centrale a commencé à procéder à des adjudications hebdomadaires de devises en mars 2011. Sous l'effet de ces mesures, l'inflation est tombée de 21 % à fin 2010 à 15 % en juin 2012 (en glissement annuel), le taux de change s'est stabilisé et la prime du taux de change du marché est descendue au-dessous de 2 % dans la première moitié de 2012. En avril 2012, le gouvernement est parvenu à un accord sur le rééchelonnement de la dette extérieure avec les créanciers du Club de Paris, et les autorités cherchent à obtenir des créanciers privés et autres créanciers bilatéraux un allègement de la dette à des conditions comparables.

15. De bons progrès ont en outre été accomplis dans le domaine des réformes structurelles depuis 2011. Le nouveau code minier adopté en septembre 2011 devrait améliorer la transparence dans le secteur et accroître les recettes publiques; les textes d'exécution de ce nouveau code minier sont en cours de préparation avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI. Des comités stratégiques et techniques ont été créés pour revoir et renégocier les contrats miniers existants sur la base du nouveau code de manière à assurer au gouvernement une part équitable des recettes procurées par les abondantes ressources minérales

du pays. Un Fonds spécial d'investissement a été créé pour recevoir les recettes minières exceptionnelles et en assurer une utilisation transparente et efficace. Sur la base d'un plan d'action convenu avec les partenaires au développement au début de 2012, les autorités ont amorcé la réforme du secteur de l'électricité, qui vise à restaurer la viabilité financière de la compagnie publique d'électricité et à accroître l'approvisionnement en électricité. Le secteur agricole a reçu une aide importante sous la forme d'un accès aux engrais et à l'équipement rendu plus facile par le gouvernement. Les réformes en cours dans les secteurs de l'agriculture et de l'électricité devraient réduire les subventions budgétaires dans l'avenir proche. Des réformes visant à améliorer le climat des affaires sont en cours d'exécution, parmi lesquelles la création d'une agence pour la promotion des investissements en 2011 et la révision du Code des investissements d'ici au milieu de 2013.

16. La croissance a repris en 2011, soutenue par une production agricole en expansion, des investissements grandissants dans le secteur minier et une plus grande confiance dans l'environnement des affaires. Le taux de croissance du PIB réel a été en moyenne de 2,8 % pendant la période 2001–08, contre 4,4 % au cours de la décennie précédente. À la suite du coup d'État militaire, il est tombé au-dessous de 1 % en 2009–10. Il est remonté à près de 4 % en 2011 et devrait atteindre 4,8 % en 2012, en dépit d'une conjoncture économique mondiale difficile. La position extérieure de la Guinée s'est renforcée en 2011; le déficit extérieur courant s'est amélioré de 3,5 % du PIB et le niveau des réserves de change brutes est passé à l'équivalent de 4,5 mois d'importations¹⁰.

17. Certes, la Guinée a fait de gros progrès dans la gestion macroéconomique depuis le début de 2011, mais elle reste confrontée à un certain nombre de défis, auxquels le gouvernement s'attaque actuellement dans ses programmes de réforme. Comme dans d'autres domaines, de fortes contraintes de capacité s'observent dans les institutions essentielles comme la banque centrale et le Ministère de l'économie et des finances. D'autres améliorations doivent être apportées à la gestion des finances publiques, parmi lesquels la réforme du cadre juridique et la possibilité de produire une situation d'exécution en temps réel de la chaîne des dépenses et d'assurer un courant d'information exact entre le Trésor, la banque centrale et les organismes de recouvrement des recettes. Il faut améliorer d'urgence le système de comptabilité de la Banque centrale et l'établissement des statistiques monétaires. Pour favoriser la croissance dans tous les secteurs et assurer que l'expansion minière prévue pour le milieu de la décennie se traduise par une réduction généralisée de la pauvreté, la Guinée devra s'attaquer à ces obstacles fondamentaux à l'activité économique; elle devra mener des actions portant en particulier sur la gouvernance, comme la réforme et le renforcement du système judiciaire, et sur la reconstruction de l'infrastructure, surtout routière et électrique et visant, plus généralement, à améliorer le climat des affaires. Des politiques dynamiques dans le secteur agricole fourniraient des emplois et des revenus à une grande partie de la population.

¹⁰ Le niveau élevé des réserves tient principalement aux recettes minières exceptionnelles; les réserves devraient diminuer à mesure que ces recettes seront utilisées, mais devraient être étayées par une forte production de minerai de fer au milieu de la présente décennie.

Déclencheur #4 : élaboration et mise en place de mesures visant établir un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.

18. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Une nouvelle loi portant création d'un cadre réglementaire pour les institutions de microcrédit a été adoptée par le Parlement en novembre 2005¹¹. Les textes d'exécution ont été établis et approuvés en 2007 et, pendant les deux années suivantes, une formation a été dispensée aux responsables de ces institutions avec l'assistance de la Banque mondiale et du Centre régional d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) dans le cadre d'un fonds fiduciaire pluridonateurs. D'autres textes d'exécution ont été promulgués au début de 2012. La loi de 2005 et ses textes d'application, qui portent sur l'agrément des institutions de microcrédit, leur contrôle, les sanctions qui leur sont applicables et leur liquidation, constituent un pas important et nécessaire vers la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.

19. **La Direction de la supervision des institutions de microfinance de la Banque centrale a été chargée en 2006 de l'application de ces nouvelles réglementations.** Elle a depuis lors procédé à des contrôles périodiques sur pièces et sur place des IMF et établi des rapports réguliers sur leurs activités. Depuis 2005, ce secteur enregistre une croissance nette et compte à présent 16 institutions de microfinance dotées de 432 bureaux, dont 7 % seulement à Conakry. Néanmoins, l'application du contrôle est entravée par la qualité médiocre des informations fournies par les IMF. Un grand nombre de ces institutions n'ont pas de système d'information de gestion adéquat et les données qu'elles communiquent aux autorités de contrôle sont sans grande teneur informative. En outre, dans son rapport de contrôle des IMF pour 2011, la Banque centrale indique qu'il est possible qu'un grand nombre d'entre elles ne soient pas rentables et n'observent pas les indicateurs prudentiels imposés, mais des sanctions ne leur ont pas encore été appliquées. L'unité « Financement et secteur privé » de la Banque mondiale examine actuellement la possibilité de fournir son concours à la Direction de la supervision des IMF pour renforcer ses capacités. Le gouvernement a par ailleurs créé une nouvelle Autorité de la microfinance, initiative qui témoigne de l'importance qu'il accorde à ce secteur et dont le but est de promouvoir l'accès des micro-entrepreneurs au crédit.

¹¹ République de Guinée. (La Banque centrale de la République de Guinée), Loi sur la microfinance-L/2005/020/AN, novembre 2005.

Tableau 1. Guinée: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
					Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)								
Comptes nationaux et prix									
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.9	4.8	5.0	5.2	19.9	19.7
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.6	14.7	6.3	7.4	5.2	5.0
PIB aux prix courants	19.7	6.5	22.5	24.3	20.2	11.7	13.0	26.1	25.7
Prix à la consommation									
Moyenne	18.4	4.7	15.5	21.4	14.7	10.3	7.3	6.0	5.9
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.0	8.7	6.2	5.9	5.9
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	32.0	-22.1	13.6	12.1	3.0	2.2	5.8	77.5	53.3
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	19.6	-21.2	26.2	38.3	48.3	7.2	1.7	13.4	8.8
Taux de change effectif moyen (dépréciation -)									
Indice nominal	-13.4	3.3	-17.0	-18.1
Indice réel	-2.2	7.1	-8.2	-3.2
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets 1/	14.3	4.7	-5.5	40.1	-11.6	-1.2
Avoirs intérieurs nets 1/	24.7	21.2	79.9	-30.7	16.9	11.4
Créances nettes sur l'État 1/	20.8	28.7	70.2	-44.8	17.7	7.6
Crédit au secteur hors administrations publiques 1/	1.9	3.1	8.9	15.0	2.0	7.0
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	-4.9	-6.2	8.3
Masse monétaire au sens large	39.0	25.9	74.4	9.4	5.3	10.2
Taux d'intérêt (bons du Trésor)	21.5	15.0	13.0	13.0
	(En pourcentage du PIB)								
Finances publiques 2/									
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.3	22.9	24.0	24.9	27.5	28.2
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	19.2	20.2	20.8	24.1	26.3
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	13.0	15.0	16.2	16.4	16.7	17.9
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	3.7	3.8	4.1	3.4	1.9
Total dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	28.1	26.1	26.2	28.4	29.7
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	15.6	15.8	15.6	15.2	15.0
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	2.0	1.4	0.9	1.3	1.2	1.1
Dépenses d'investissement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	5.2	12.4	10.3	10.5	13.2	14.6
Solde budgétaire global 2/									
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-5.2	-2.1	-1.3	-0.9	-1.5
Hors dons (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-9.0	-5.9	-5.4	-4.3	-3.4
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-1.6	-3.6	-1.4	-0.6	-0.6	0.6
Comptes nationaux									
Formation brute de capital fixe	17.5	11.4	10.6	17.6	37.3	44.1	43.9	33.7	19.1
Épargne	7.2	1.6	-1.8	1.3	-1.7	4.4	4.8	12.4	14.2
Solde extérieur courant									
Transferts officiels compris	-10.3	-9.9	-12.4	-16.3	-38.8	-39.2	-39.2	-21.3	-5.0
Hors transferts officiels	-10.8	-9.9	-12.4	-18.6	-39.6	-40.2	-40.3	-22.3	-5.0
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	10.1	-7.2	-0.8	-0.2	2.3	1.3
	(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Pour mémoire :									
Exportation, f.à.b.	1,578.1	1,229.9	1,397.3	1,566.0	1,613.7	1,648.5	1,743.6	3,095.1	4,745.7
Importations, f.à.b.	1,810.4	1,427.2	1,800.4	2,490.8	3,693.8	3,958.3	4,026.6	4,564.8	4,966.0
Balance globale des paiements	-42.4	245.9	-177.8	520.6	-410.8	-48.2	-13.7	171.5	117.1
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	39.6	637.6	265.7	214.8	260.8	460.6	577.7
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 3/	0.6	0.8	0.7	4.6	2.9	2.9	3.0	3.1	3.7
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,697	40,494	45,219	51,114	64,439	80,983

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ En pourcentage du stock de la masse monétaire au début de la période

2/ Les indicateurs en 2015-16 sont en pourcentage du PIB excluant le grand projet de minerai de fer de Simandou.

3/ En mois d'importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés de l'extérieur.

C. Gouvernance et lutte contre la corruption

Déclencheur #5 : publication d'un rapport d'étape sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (décrivant ses ressources et activités).

20. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Les rapports de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) ont été publiés en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011. Ils décrivent en détail ses ressources et activités et sont affichés sur les sites Internet du gouvernement et du bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹². Le rapport 2011 souligne que la Guinée a signé, ratifié et promulgué les conventions des Nations Unies et de l'Union africaine contre la corruption ainsi que le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. Le rapport fournit en outre des détails sur l'établissement d'un bureau au sein de l'ANLC et d'une ligne spéciale que le public peut appeler pour déposer une plainte contre l'usage abusif des ressources publiques. Un total de 58 plaintes ont fait l'objet d'enquêtes en 2011.

21. **Le gouvernement a pris diverses mesures pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption ces dernières années.** Parmi ces mesures figurent d'importants contrôles de la gestion des finances publiques (marchés publics, compte unique du Trésor, gestion budgétaire sur base caisse), un recensement biométrique des fonctionnaires et des effectifs militaires (qui a abouti au retrait du budget des salaires de travailleurs fantômes et d'agents de la fonction publique ayant atteint l'âge de la retraite), l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel pour la gestion des ressources minières exceptionnelles, ainsi que la réintégration à l'Initiative pour la transparence des industries extractives de la Guinée, dont la participation avait été suspendue pendant le régime militaire. Enfin, une enquête a été menée en 2003 sur la manière dont est perçue la corruption, la formation du personnel de l'ANLC et des journalistes à la gouvernance économique, ainsi que sur la tenue de séminaires publics sur la corruption.

Déclencheur #6 : audit de tous les contrats de marchés publics dont le montant dépasse 100 millions de FG et publication trimestrielle des résultats de leurs audits.

22. **Les services des deux institutions estiment que de bons progrès ont été réalisés dans l'observation de ce déclencheur.** La Guinée a peu à peu amélioré l'audit des contrats de marchés publics, quoique pas aussi rapidement que prévu au point de décision. En raison du manque de ressources et de diverses perturbations internes, les autorités ont eu du mal à établir des audits trimestriels de tous les contrats de marchés publics dont le montant dépasse 100 millions de FG (soit l'équivalent de 53,2 millions de dollars en 2000). Des audits exhaustifs des gros contrats pour 2000–04 ont été amorcés avec retard, et le rapport d'audit correspondant n'a été présenté qu'en 2007. Sur la base de cette expérience et conformément à la pratique internationale optimale en la matière, un système d'audits trimestriels moins ambitieux mais

¹² Site Internet du gouvernement : Secrétariat permanent de la Stratégie de réduction de la pauvreté, www.srp-guinee.org; Institut national de la statistique, www.stat-guinee.org; site internet du bureau local du PNUD : www.undp.org/html/gv.html.

plus souple et pratique portant sur un échantillon représentatif de gros contrats a été formellement établi avec l'aide des propres institutions de surveillance de la Guinée. Ce système a été mis en application en 2008. Le premier rapport, qui porte sur 13 contrats représentant 20 % des contrats de marchés publics de plus de 100 millions de FG signés au premier trimestre de 2007, a été publié en octobre 2008. Les rapports d'audit des contrats signés en 2008 et dans les six premiers mois de 2009 ont eux aussi été achevés. Il en est résulté une amélioration en matière d'achèvement et de publication des audits, et l'objectif d'amélioration du processus de marchés publics a été atteint; en foi de quoi, les services de l'IDA et du FMI appuient la demande des autorités à bénéficier d'une dérogation pour non-vérification de la totalité des contrats de marchés publics d'un montant dépassant 100 millions de FG.

23. Dans le cadre du processus de réengagement de l'IDA en 2011, le gouvernement a fermement renforcé les audits des contrats de marchés publics et en a élargi la couverture. Peu après les élections présidentielles, le gouvernement a gelé tous les contrats de marchés publics signés dans la seconde moitié de 2009 et en 2010 (pour un total de 2,2 milliards de dollars EU, soit 50 % du PIB) par la junte militaire et lancé un audit avec l'aide d'auditeurs de la Cour des Comptes française. Le dernier audit, qui porte sur la première moitié de 2011, a été achevé par l'Inspection générale des finances en février 2012 et publié en mai 2012. Tous les rapports d'audit ont été publiés dans le Journal officiel de la République de Guinée¹³. Ces audits ont révélé d'importantes déficiences dans les pratiques de marchés publics suivies dans le passé et dans les capacités de gestion de ces marchés. Les contrats de marchés publics qui ont été signés en 2009–10 en violation du Code des marchés publics ont été gelés et sont actuellement examinés par la nouvelle Commission de règlement des marchés publics, tandis que ceux en attente d'exécution ont été annulés. À cet égard, une nouvelle Loi sur les marchés publics a été préparée avec la Banque mondiale et validée durant un séminaire national en septembre 2011. Cette loi, qui fait actuellement l'objet de nouvelles révisions, sera soumise à l'approbation du Conseil national de la transition en 2012. Le gel ou l'annulation de nombreux contrats de gros montants qui n'ont pas été attribués selon les règles a contribué à réduire les déséquilibres budgétaires et à rétablir la stabilité macroéconomique tout en inspirant confiance dans les capacités de gestion des finances publiques et, en fin de compte, dans le rétablissement de la responsabilité du gouvernement.

D. Éducation

Déclencheur #7 : augmentation du taux brut de scolarisation primaire, qui serait porté de 56 % en 1999 à 62% en 2001 et à 71 % en 2002; pour les filles, ce taux devrait être de 40 % en 1999, de 51 % en 2001 et de 61 % en 2002.

24. Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé. Des progrès sensibles ont été accomplis en matière d'assiduité scolaire, y compris des filles, mais la

¹³ Journal officiel de la République de Guinée, «Édition spéciale consacrée aux rapports sur les contrats de marchés publics trimestriels», mai 2012.

progression n'a pas été aussi rapide qu'on l'avait prévu au point de décision. Le taux brut de scolarisation primaire a atteint 80 % et celui des filles, 73 %, en 2011. Le taux d'achèvement des études primaires a lui aussi progressé, passant de 32 % en 2000 à 59 % en 2011.

25. **Cependant, il subsiste d'importants défis.** Entre 2006/07 et 2011, le taux brut de scolarisation primaire ne s'est accru que de 1 point de pourcentage, passant de 79 à 80 %. Le taux d'accès au cours préparatoire est de 83 % (77 % pour les filles) en 2011, ce qui place la Guinée au-dessous de la moyenne sous-régionale; le taux d'accès est particulièrement bas pour les filles. L'accès à l'enseignement primaire et la qualité de celui-ci, en particulier dans les zones rurales, reste faible en raison du manque d'enseignants qualifiés, du niveau élevé des coûts directs et indirects, en particulier pour ceux relevant des quintiles les plus pauvres, ainsi que de l'offre insuffisante de services dans les régions les plus pauvres, ce qui exige des efforts soutenus. Le Projet de filet de protection sociale de la Banque mondiale (approuvé par le Conseil d'administration de l'IDA en juin 2012) donnera une impulsion accrue aux efforts du gouvernement, en particulier pour l'éducation des filles, par sa composante transferts monétaires.

26. **Les résultats dans l'enseignement primaire accroissent la demande à d'autres niveaux d'enseignement.** L'enseignement supérieur en Guinée est confronté à de nombreux défis, dont : i) le manque d'enseignants qualifiés et un ratio de 1 enseignant pour environ 100 étudiants, ii) le manque d'équipement minimum, iii) une faible pénétration des TIC, iv) l'inadéquation entre formation (teneur et qualité) et besoins du marché de l'emploi et des entreprises, et v) un partenariat public-privé inefficace. Aussi faudrait-il centrer l'action sur l'enseignement post-élémentaire dans le moyen terme.

Déclencheur #8 : Accroissement du nombre des nouveaux enseignants recrutés dans le primaire d'au moins 1.500 par an jusqu'à l'arrivée du pays au point d'achèvement, cela à partir d'un nombre d'enseignants du primaire estimé à environ 15.000 en 2000.

27. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Des programmes ambitieux ont été mis en œuvre dans le secteur de l'éducation. Depuis l'arrivée du pays au point de décision, le gouvernement a accru le nombre d'enseignants qualifiés du primaire de plus de 1.500 par an, satisfaisant ainsi au déclencheur du point d'achèvement, et plus de 12.000 salles de classe ont été construites. Ces efforts ont été rendus possibles surtout par des financements extérieurs, notamment des programmes visant à développer l'infrastructure et à assurer la formation des enseignants ainsi que l'apport de fournitures scolaires. Bien que le secteur de l'éducation ait l'un des plus gros budgets ministériels (19 % des dépenses récurrentes du budget national, soit 2,3 % du PIB), la plus grande partie des fonds est consacrée à la rémunération du personnel.

28. **L'éducation a bénéficié d'une aide considérable des bailleurs de fonds, dont l'IDA.** La Guinée a adhéré à l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (EFA-FTI) en 2003. Par le biais de cette initiative d'éducation universelle, un programme de 64 millions de dollars (40 millions de dollars sous la supervision de la Banque mondiale et

24 millions sous celle de l'UNICEF) est en cours d'application à l'appui d'une stratégie globale de réforme du secteur de l'éducation pour 2009–12. Ses objectifs sont d'accroître l'accès à l'éducation, d'en améliorer la qualité et de renforcer la prestation de services d'éducation décentralisés, en particulier dans les zones rurales désavantagées. Les réformes du secteur consistent notamment à motiver les enseignants affectés dans les zones rurales, à assurer un contrôle plus rigoureux du budget des salaires du Ministère de l'éducation par une meilleure gestion des ressources humaines et des dépenses publiques, à fournir des ressources aux écoles et aux zones déconcentrées et à prendre d'autres mesures pour améliorer l'efficacité et la qualité des programmes d'éducation. Les politiques de recrutement des enseignants, qui mettaient l'accent sur la quantité (c'est-à-dire le nombre d'enseignants à recruter, défini dans le cadre de l'assistance PPTE), visent désormais surtout à promouvoir la qualité des enseignants et à les responsabiliser davantage. Il est en outre important, à ce stade, d'encourager un plus gros effort de dépenses intérieures dans l'ensemble de l'éducation, et dans l'éducation de base en particulier.

E. Santé

Déclencheur #9 : augmentation du taux de vaccination DTCOQ3 (diphtérie, tétanos et coqueluche) des enfants de moins d'un an, qui serait porté de 45 % en 2000 à 45 % en 2001 et à 55 % en 2002.

29. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Depuis 2000, avec l'aide de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la santé, les autorités guinéennes appliquent une stratégie visant à réduire la mortalité infantile par la vaccination systématique des bébés, qui repose lourdement sur deux types de campagnes : i) une campagne de sensibilisation du public à l'échelle nationale concernant l'accès à la vaccination de tous les enfants âgés de 9 mois et plus; et ii) des campagnes visant à promouvoir la vaccination de rappel pour les jeunes enfants tous les trois à quatre ans. En 2005, le gouvernement a adopté une stratégie de 10 ans pour le secteur de la santé et établi un plan de développement quinquennal détaillé (portant sur la période 2005–10). L'objectif du plan quinquennal du Ministère de la santé était d'améliorer l'état de santé de la population tout en réduisant les inégalités, avec octroi d'une attention toute particulière aux besoins les plus pressants (santé maternelle et infantile). Les campagnes de vaccination à l'échelle nationale ont sensiblement étendu la couverture de vaccination de la population, qui était de 88 % pour la DPCO3 sur la période 2008-11, contre 55 % selon l'objectif à atteindre au point d'achèvement. Il faut cependant poursuivre et accélérer ces efforts au fil des ans pour éviter un recul éventuel des taux de vaccination par suite d'une stagnation de la demande.

Déclencheur #10 : accroissement du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale, qui serait porté de 70 % en 2000 à 80 % en 2001 et à 85 % en 2002.

30. **Les services des deux institutions estiment que ce déclencheur a été observé.** Le gouvernement a fait de gros efforts pour améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité

maternelle. Il a accru la couverture des visites prénatales, ce qui a porté le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale à près de 90 % en 2011. Par ailleurs, en 2011, près de 11.000 femmes ont reçu des soins gratuits d'accouchement par césarienne dans des dispensaires publics, qui sont bien équipés en matériel et médicaments nécessaires à cet effet. Cependant, la viabilité financière de ces programmes (et leur expansion de manière à couvrir les 10 derniers pour cent de femmes qui ne bénéficient pas de consultations prénatales) reste incertaine sans financement adéquat identifié dans le budget. Avec le concours financier de l'UE, le Ministère de la santé a revu en 2011 le plan de développement décennal (2005-15) en vue de la préparation d'un nouveau plan national recouvrant le programme d'action prioritaire en matière de santé du Président nouvellement élu, M. Alpha Condé. L'exécution du nouveau plan national est appuyée par la Banque mondiale, le Fonds mondial, plusieurs organismes des Nations Unies et des ONG internationales et nationales.

III. ANALYSE ACTUALISÉE DE L'ALLÈGEMENT ET DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Révision des données du point de décision à la suite de l'opération de rapprochement

31. **L'encours de la dette extérieure admissible à un allègement au titre de l'initiative PPTE, en valeur actualisée (VA) à fin 1999, a été révisé à la hausse par rapport aux estimations du point de décision à la suite de l'opération de rapprochement des données sur la dette.** Avec les autorités guinéennes, les services de l'IDA et du FMI ont comparé l'encours de la dette à fin décembre 1999 présenté dans le document du point de décision avec les données récentes des créanciers. Il en ressort que l'encours nominal de la dette à fin 1999 s'est accru de 44,3 millions de dollars, passant de 3.375 à 3.419 millions de dollars (graphique A1 et tableau A2); par ailleurs, la VA de la dette, après allègement traditionnel, a été révisée à la hausse de 38,4 millions de dollars et portée de 1.727 à 1.766 millions de dollars. Cette hausse est attribuable, pour près de moitié, aux révisions de la VA de la dette envers les créanciers multilatéraux, et pour le reste, à celles de la VA de la dette envers les créanciers bilatéraux.

- **Créanciers multilatéraux.** L'encours nominal de la dette envers les créanciers multilatéraux à fin 1999 a diminué de 4,2 millions de dollars pour se situer à 1.805,8 millions de dollars, et la VA de la dette s'est accrue de 18,8 millions de dollars et atteint 1.058 millions de dollars. La VA de la dette envers la Banque africaine de développement (BAfD) a augmenté de 22,1 millions de dollars, essentiellement par suite de la révision des taux d'actualisation appliqués¹⁴. En outre, les prêts de l'Union européenne (UE) administrés par l'IDA, qui s'élèvent à 2,7 millions de dollars en valeur

¹⁴ L'estimation de la VA de la dette envers le Groupe de la BAfD au point de décision a été faite à l'aide du taux d'actualisation applicable au DTS, ce qui ne reflète pas de façon adéquate la composition en monnaies des prêts décaissés par ce Groupe. La méthodologie de l'initiative PPTE exige l'application de taux d'actualisation différents selon la monnaie.

nominale et à 1,5 million de dollars en VA, ont été reclassés parmi les prêts bilatéraux¹⁵. Les estimations de la VA de la dette envers la Banque islamique de développement (BIsD) et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI)¹⁶ ont été légèrement révisées par suite de modifications apportées aux modalités des prêts.

- **Créanciers du Club de Paris.** La VA de la dette envers les créanciers du Club de Paris, après allègement traditionnel, a été révisée à la hausse et portée de 482 à 520 millions de dollars, principalement par suite de la communication par certains créanciers de nouvelles informations sur l'encours nominal de la dette et de précisions sur les prêts. Il y a eu un accroissement sensible de la VA de la dette envers le Japon, une augmentation moins forte de celle de la dette envers les États-Unis et la Norvège et une faible hausse de la VA de la dette envers la Belgique, l'Italie et l'Espagne. Les estimations de la VA de la dette envers la France ont été révisées à la baisse. L'augmentation de la VA de la dette envers les créanciers du Club de Paris est, pour une faible part, attribuable au reclassement des prêts de l'UE administrés par l'IDA parmi les prêts de ces créanciers.
- **Autres créanciers bilatéraux officiels.** La VA de l'encours de la dette envers les autres créanciers bilatéraux officiels a baissé, tombant de 198,3 à 180,3 millions de dollars, en raison principalement du reclassement des prêts.
- **Les estimations des exportations de biens et services qui ont servi à évaluer l'assistance PPTE au point de décision ont été révisées à la baisse** et ramenées de 788 millions de dollars pour 1997-99 à 751 millions de dollars en moyenne annuelle¹⁷.

B. Révision de l'assistance PPTE et état de la participation des créanciers

32. Par suite de l'évolution de la VA de la dette et des données sur les exportations, l'assistance PPTE en VA de fin 1999 qui est nécessaire pour ramener le ratio VA de la dette/exportations à 150 % a été révisée à la hausse de 93,7 millions de dollars et portée du montant de 545,4 millions de dollars estimé au point de décision à 639,2 millions de dollars. Le facteur de réduction commun a donc été porté de 31,6 % à 36,2 % (tableau A4)¹⁸.

¹⁵ Les prêts de l'Union européenne administrés par l'IDA avaient été classés parmi les prêts multilatéraux au point de décision. En février 2005, la Commission de l'Union européenne, après consultation de ses États membres, a notifié aux services de l'IDA que ces prêts devraient être reclassés parmi les prêts bilatéraux pour refléter l'état d'appartenance correct des créances.

¹⁶ Fonds établi par les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

¹⁷ Les révisions des données ont été communiquées au Conseil d'administration en tant que renseignements de base pour les consultations de 2002, 2003 et 2004 au titre de l'article IV.

¹⁸ Conformément au document "Information Reporting in the Context of HIPC Initiative Assistance", approuvé par les membres du Conseil d'administration du FMI et de l'IDA (IDA/SecM2002-0131), 4 mars 2002, la Guinée remplit les conditions requises pour bénéficier d'une révision à la hausse de l'assistance PPTE.

33. **La Guinée a reçu des assurances de participation au financement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE au point d'achèvement, de la part de créanciers représentant 97,5 % de la VA de l'assistance PPTE estimée au point de décision** (tableau A11). Les créanciers multilatéraux représentant 99,6 % de la VA de l'assistance multilatérale au titre de l'initiative PPTE et les créanciers bilatéraux représentant 95,4 % de la VA de l'aide bilatérale et commerciale ont eux aussi fourni des assurances de financement. Plusieurs créanciers multilatéraux et tous les créanciers du Club de Paris ont apporté une assistance intérimaire. Certains créanciers non membres du Club de Paris ont déjà fourni leur part de l'allègement de la dette sous la forme d'une annulation du stock de la dette. La plupart des créanciers multilatéraux et tous les créanciers du Club de Paris ont confirmé leur participation. Les autorités cherchent à parvenir à un accord avec tous les créanciers restants.

Créanciers multilatéraux

34. **À une exception près, tous les créanciers multilatéraux se sont engagés à fournir à la Guinée leur part entière de l'assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE**¹⁹. Après révision, l'assistance des créanciers multilatéraux se chiffre à 383 millions de dollars en VA de fin 1999, soit 60 % du total de l'assistance PPTE. L'IDA, le FMI, le Groupe de la BAfD, la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'UE ont fourni une assistance intérimaire sous la forme d'une réduction du service de la dette; la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la BIsD et le FODI ont offert un rééchelonnement de la dette et son refinancement à des conditions plus concessionnelles pendant la période intérimaire. L'allègement total fourni durant la période intérimaire s'élève à 138,6 millions de dollars en VA de fin 1999, soit 36 % du total de l'assistance PPTE provenant des créanciers multilatéraux.

35. **IDA.** L'allègement de la dette par l'IDA se chiffre à 173,6 millions de dollars en VA au point de décision. Sur ce montant, l'IDA a fourni 75,8 millions de dollars en VA de fin 1999 à titre d'allègement intérimaire sous la forme d'une réduction du service de la dette. L'IDA a suspendu l'octroi de l'allègement intérimaire en mai 2008 après que le plafond de 50 % a été atteint, soit des économies sur le service de la dette de 11,8 millions de dollars en moyenne sur la période 2000–08²⁰. En 2011, l'IDA a apuré 49 millions de DTS d'arriérés²¹. Au point

¹⁹ La Banque d'investissement et de développement (BIDC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui représente 0,4 % de la VA totale de la dette multilatérale, n'a pas confirmé sa participation.

²⁰ En janvier 2008, la Direction de l'IDA a approuvé l'augmentation de l'allègement intérimaire de la dette de la Guinée, qui a été porté de 33 à 50 % de la VAN de l'allègement que l'IDA s'est engagée à fournir dans le cadre de l'initiative PPTE (voir «Revised Schedule of IDA'S HIPC Debt Relief to Guinea», IDA/SecM2007-0712, 26 décembre 2007). Dans des cas exceptionnels, les administrateurs ont autorisé la Direction à accroître la limite fixée à l'allègement intérimaire à concurrence de 50 % de la VAN de l'allègement total de la dette, sous réserve d'une amélioration satisfaisante des résultats de la politique menée et si l'accroissement de l'allègement intérimaire est appelé à procurer des avantages. Voir «Enhanced HIPC Initiative: Proposals Concerning Sunset Clause and Provision of Interim Relief», IDNR2004-0234, 15 septembre 2004. Jusqu'à présent, la Guinée, la Guinée-Bissau et Haïti sont les pays pour lesquels le plafond fixé à l'allègement intérimaire a été relevé.

d'achèvement, l'IDA est censée fournir le reste de l'allègement sous la forme d'une réduction de 68,5 % du service de la dette de la Guinée envers elle sur la période allant jusqu'à fin décembre 2020, soit des économies sur le service de la dette de 25,9 millions de dollars en moyenne par an sur la période octobre 2010–décembre 2020 (tableau A9).

36. **FMI.** L'assistance du FMI au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE se chiffre à 27,8 millions de DTS (36 millions de dollars) en VA au point de décision. Sur ce chiffre, un montant estimé à 11,3 millions de DTS en VA (14,6 millions de dollars) avait été décaissé entre décembre 2000 et juillet 2012 à titre d'assistance intérimaire²². Au point d'achèvement, le FMI fournira le montant restant sous la forme d'une opération sur le stock de la dette d'un montant de 16,5 millions de DTS (21,4 millions de dollars), avec intérêts courus, actuellement estimés à 7,5 millions de DTS. Les paiements de la Guinée au FMI au titre du service de la dette afférent au principal reprendront donc en 2018 (tableau A10).

37. **Groupe de la Banque africaine de développement.** L'allègement de la dette par le Groupe de la BAfD au titre de l'assistance PPTE s'élève à 94,4 millions de dollars EU en VA, dont 37,6 millions de dollars EU en VA de fin 1999 (43,1 millions de dollars EU en valeur nominale) ont déjà été versés à titre d'allègement intérimaire²³. Au point d'achèvement, le Groupe de la BAfD est censé fournir le montant restant sous la forme d'une réduction de 100 % du service de l'encours de la dette à fin décembre 1999, sur la période allant d'octobre 2012 à fin septembre 2028 (tableau A11).

38. **UE et BEI.** L'allègement de la dette par l'UE et la BEI se chiffre à 36,3 millions de dollars, dont 4,3 millions proviennent de la BEI et 32 millions de l'UE. Cette dernière a déjà fourni 12,0 millions de dollars en VA de fin 1999 à titre d'allègement intérimaire. Elle a en outre apuré les arriérés sur certains prêts par une opération d'aide budgétaire en 2011 après la reprise de la coopération qui avait été suspendue, et elle a gelé les arriérés sur d'autres prêts, qui seront apurés au point d'achèvement²⁴. La BEI a octroyé 1,5 million de dollars en VA de fin 1999 en effectuant des versements échelonnés au titre de deux prêts de l'UE en 2002. Au point d'achèvement, l'UE et la BEI sont censées fournir le reste de l'allègement de la dette en annulant 100 % du service de la dette au titre de certains prêts.

²¹ L'IDA a accordé en avril 2011 un don au titre de la politique de développement pour apurer les arriérés; autrement dit, ce don ne fait pas partie de sa contribution à l'assistance PPTE (Guinea - Reengagement and Reform Support Grant, IDA/R2011-0096/2).

²² Voir la note 2.

²³ En août 2008, le Conseil d'administration de la BAfD et du FAfD a approuvé l'augmentation de l'allègement intérimaire de la dette de la Guinée, dont la limite a été portée de 40 % à 50 %, ce qui se traduit par une réduction supplémentaire du service de la dette de 10,8 millions de dollars EU sur la période allant d'avril à décembre 2008. L'allègement additionnel a été financé à hauteur de 80 % par une contribution du Fonds fiduciaire PPTE et à hauteur de 20 % par le Groupe de la BAfD sur ses propres ressources.

²⁴ L'UE utilisera les ressources du Fonds européen de développement (FED) pour l'apurement de ces arriérés et elle a confirmé que cet apurement ne sera pas inclus dans sa contribution à l'allègement PPTE. Autrement dit, le reste de l'allègement PPTE sera entièrement appliqué à l'encours des prêts de l'UE.

39. **Assistance des autres créanciers multilatéraux.** L'allègement PPTE de la dette en VA de fin 1999 s'élève à 10,4 millions de dollars dans le cas de la BADEA, à 18,7 millions de dollars pour la BIsD et à 4,1 millions de dollars pour le FODI. Durant la période 2004–11, la BADEA et la BIsD ont rééchelonné deux fois les arriérés accumulés et les échéances, et le FODI a refinancé les arriérés accumulés sous la forme d'un prêt concessionnel. L'allègement PPTE de la dette en VA de fin 1999 dans le cadre des accords avec ces institutions est estimé à 2,0 millions de dollars pour la BEDEA, à 3,9 millions de dollars pour la BIsD et à 3,0 millions de dollars pour le FODI²⁵. L'allègement PPTE accordé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) se chiffre à 8 millions de dollars. Au point d'achèvement, le FIDA est censé fournir le total de l'allègement de la dette en annulant 100 % du service de la dette arrivant à échéance dans la période allant jusqu'à fin 2017.

Créanciers bilatéraux

40. **Les créanciers du Club de Paris²⁶ ont accepté en principe de fournir leur part de l'assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE (188,1 millions de dollars en VA de fin 1999) sur la base de l'assistance révisée** (tableaux A2 et A4). L'assistance intérimaire a été accordée sous la forme de trois traitements de flux aux conditions de Cologne approuvés le 15 mai 2001, le 23 janvier 2008 et le 11 avril 2012. Les créanciers du Club de Paris ont déclaré qu'ils étaient en principe prêts à fournir leur part entière de l'assistance au point d'achèvement sous la forme d'une réduction du stock de la dette. Un certain nombre de créanciers du Club de Paris ont en outre indiqué qu'ils étaient disposés à offrir un allègement de dette additionnel, estimé à environ 482 millions de dollars en VA de fin 2011.

41. **Les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris sont censées fournir un allègement de la dette admissible à un allègement au titre de l'Initiative PPTE à des conditions comparables à celles du Club de Paris.** En VA de fin 1999, cet allègement est estimé à 65,3 millions de dollars. Le principal créancier non membre du Club de Paris est l'Arabie Saoudite, dont les créances représentent 3,4 % de la dette admissible à l'Initiative PPTE, suivie du Koweït (2,8 %) et de la Chine (1,5 %). En 2009, les autorités guinéennes ont conclu avec l'Arabie Saoudite et le Fonds du Koweït des accords de rééchelonnement de l'encours des créances à septembre 2009, lesquels représentent leurs contributions respectives totales à l'allègement PPTE. La Chine a annulé 100 % de l'encours de ses créances exigibles avant le 31 décembre 2005, soit un allègement supérieur à l'allègement attendu d'elle au point

²⁵ En 2004 et 2008, la BADEA a rééchelonné les paiements d'arriérés accumulés exigibles en 2005 et 2006 et 2008, respectivement. En 2005, la BIsD a rééchelonné les paiements d'arriérés accumulés et ceux de la dette arrivant à échéance dans la période allant jusqu'à décembre 2006 tout en accordant un moratoire de trois ans pour les paiements de certains prêts sur la période 2000–10. En 2002, le FODI a décaissé un prêt concessionnel pour refinancer des prêts existants d'un montant de 9,0 millions de dollars.

²⁶ Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et Russie.

de décision. L'Égypte a annulé l'encours total de ses créances à 2008. La Roumanie a accepté en 2005 d'accorder un allègement de la dette dépassant sa proportion de l'assistance²⁷.

42. **Négociations en cours avec les créanciers commerciaux.** Les autorités guinéennes ont envoyé des lettres à leurs créanciers commerciaux pour leur demander de leur accorder un rééchelonnement de la dette existante aux conditions du Club de Paris. Bien que des accords n'aient pas encore été conclus avec les créanciers commerciaux, les autorités continuent à déployer des efforts « de bonne foi » pour négocier un traitement comparable de leur dette envers eux.

C. Éventuel complément d'assistance exceptionnel

43. **L'analyse de l'allègement de la dette (AAD) a été actualisée conjointement par les autorités et par les services du FMI et de l'IDA sur la base des données sur la dette ventilées par prêt, des taux de change et des taux d'actualisation à fin 2011** (tableau A3). À fin 2011, l'encours nominal de la dette extérieure de la Guinée s'élevait à 3.193,6 millions de dollars, dont 1.965,9 millions de dollars correspondaient à la dette envers les créanciers multilatéraux, soit 61,6 % de la dette totale, répartis ainsi : 36,5 % envers l'IDA, 1,3 % envers le FMI et 12,3 % envers le Groupe de la BAfD. La dette envers les créanciers du Club de Paris représentait 25,5 % de l'encours total de la dette en valeur nominale à fin 2011. La France demeure le principal créancier de ce groupe. La dette envers les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, dont les principaux étaient le Koweït et l'Arabie Saoudite, représentait 10,3 % de la dette totale. La dette à l'égard des créanciers commerciaux constituait les 2,7 % restants du total de la dette.

44. **La Guinée ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un complément d'assistance.** Le ratio VA de la dette/exportation à 2011 – après apport du total de l'assistance PPTE engagée au point de décision – est maintenant estimé à 132,7 % et devrait baisser davantage pour se situer à 98,2 % après l'octroi, dans sa totalité, de l'allègement bilatéral additionnel au-delà de l'Initiative PPTE (tableau A7). Ce niveau est inférieur au seuil de 150 %, quoique le ratio dette/exportations, après apport du total de l'assistance PPTE, dépasse le niveau prévu pour fin 2011 au point de décision (93,8 %) de 38,9 points de pourcentage (tableau 3). Ce dépassement tient principalement aux modifications des paramètres (pour 32,4 points de pourcentage), en particulier à l'application de taux d'actualisation plus faibles que ceux de fin 1999²⁸, mais aussi à des exportations inférieures aux prévisions (24,0 points de pourcentage). Cette évolution a été en partie compensée par un niveau plus bas que prévu des nouveaux emprunts (29,2 points de pourcentage), mais une concessionnalité plus faible que prévu a ajouté 14,7 points de pourcentage.

²⁷ En 2007, la Guinée a signé avec la Libye un accord de rééchelonnement de sa dette. Cependant, l'accord est jugé inopérant car la Guinée n'a pas effectué les paiements de service de la dette prévus par l'accord. Le Maroc a consenti à fournir un allègement de dette sous la forme d'une annulation de leurs créances à fin 1999. Cependant, les autorités guinéennes cherchent toujours à obtenir un accord écrit à ce sujet. La Corée du Nord et l'Iraq ont accepté en principe de négocier un accord, mais aucun progrès n'a été fait jusqu'à présent.

²⁸ Le tableau A1 présente les taux d'actualisation et de change à fin 1999 et à fin 2011 pour diverses monnaies.

Tableau 2. Facteurs influant sur le ratio VA de la dette/exportations à fin décembre 2011¹

	Points de pourcentage	Pourcentage de la hausse totale
Ratio VA de la dette/exportations (projections au point de décision)	93.8	
Ratio VA de la dette/exportations (effectif)	132.7	
Augmentation totale	38.9	100
1. Due à la modification des paramètres	32.4	83
dont : due à la modification des taux d'actualisation	22.0	57
dont : due à la modification des taux de change	10.4	27
2. Due aux nouveaux emprunts inattendus	-14.6	-37
dont : due à des décaissements plus élevés que prévu	-29.2	-75
dont : due à une concessionnalité plus faible des prêts	14.7	38
3. Due à l'évolution des exportations	24.3	63
4. Due à l'évolution de l'allègement PPTE	-5.3	-14
5. Autres facteurs ²	2.0	5
Ratio VA de la dette/exportations (effectif)	132.7	
Allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE	34.5	
Ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'assistance PPTE et allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE (effectif)	98.2	

Sources : estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ ratio VA de la dette/exportations après apport du total de l'assistance au PPTE renforcée.

² Dû aux révisions de la base de données à fin 1999 et aux modifications du calendrier et des mécanismes d'octroi de l'assistance par rapport aux hypothèses retenues pour les projections faites au point de décision (attribuables principalement aux retards dans le passage au point d'achèvement).

D. Participation des créanciers à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale

45. **Sous réserve de la conclusion par les administrateurs du FMI et de l'IDA que la Guinée a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la Guinée sera admissible à un allégement supplémentaire de sa dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IDAM) de la part de l'IDA et du FAfD²⁹. Le pays n'aura plus de dette admissible à l'IADM envers le FMI au point d'achèvement.** L'allégement de la dette au titre de l'IADM (net de l'assistance PPTE) économiserait à la Guinée 964 millions de dollars EU sur le service de sa dette envers les deux institutions sur une période de 40 ans.

46. **Allégement de la dette par l'IDA.** L'IDA fournirait un allégement de la dette au titre de l'IADM sous la forme d'une annulation du stock de la dette décaissée avant le 31 décembre 2003 et restant à rembourser au 30 septembre 2012 après apport du total de l'assistance PPTE³⁰. Cet allégement réduirait le montant dû par la Guinée à l'IDA de 761,2 millions de dollars (tableau A9). L'annulation de la dette par l'IDA dans le cadre de l'IADM économiserait à la Guinée 27 millions de dollars par an, en moyenne, sur le service de sa dette au cours de la période 2010–2041. Les économies sur le service de la dette résultant de l'IADM se chiffrent au total à 817 millions de dollars (505,5 millions de DTS).

47. **Allégement de la dette par le FAfD.** Le FAfD fournirait un allégement de la dette dans le cadre de l'IADM en annulant les prêts décaissés avant 2005 et restant à rembourser au point d'achèvement. Il en résulterait des économies annuelles sur le service de la dette (nettes de l'assistance PPTE) de 3,3 millions de dollars en moyenne pour 2012–52. Les économies sur le service de la dette découlant de l'IADM s'élèveraient au total à 147 millions de dollars en valeur nominale, montant à fournir dans son intégralité au moment où le pays atteint le point d'achèvement.

48. **Allégement de la dette par le FMI.** Il n'y aura pas d'allégement de la dette par le FMI dans le cadre de l'IADM, car le dernier prêt qui restait à rembourser à fin 2004 était remboursé dans sa totalité à juillet 2012. Le pays a actuellement des prêts FEC à rembourser, mais ces prêts ont été décaissés après fin 2004 et ne seront donc pas admissibles à un allégement au titre de l'IADM (tableau A10).

²⁹ Pour l'IDA, la dette admissible recouvre la dette décaissée et restant à rembourser au 31 décembre 2003. Pour la BAfD, la dette admissible recouvre la dette décaissée et restant à rembourser au 31 décembre 2004.

³⁰ Voir «IDA's implementation of the Multilateral Debt Relief Initiative», IDA/R2006-0042/2 (14 mars 2006).

E. Perspectives de viabilité de la dette après assistance PPTE et IADM, 2011–31

49. **Les perspectives de viabilité de la dette après assistance PPTE et IADM sont fondées sur des hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme qui s'appuient lourdement sur un gros projet minier dont l'entrée en production devrait commencer en 2015 et sur la poursuite des politiques macroéconomiques solides lancées récemment.** Les projections correspondent au cadre macroéconomique à moyen terme de l'accord FEC; les principales hypothèses sont résumées dans l'encadré 2.

50. **Après apport du total de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE au point d'achèvement, d'une aide bilatérale additionnelle au-delà de l'Initiative PPTE et d'une assistance au titre de l'IADM, la dette publique extérieure de la Guinée serait considérablement réduite et les indicateurs de la dette extérieure feraient apparaître une amélioration** (tableau A7 et graphique A2). Le ratio VA de la dette/exportations tomberait de 186 % à fin 2011 à 48,9 % à fin 2012 grâce à l'apport, en totalité, de l'assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE et de l'IADM ainsi que d'une assistance bilatérale au-delà de l'Initiative PPTE (tableau A7, scénario VI); il devrait par la suite reculer davantage et se situer à 17,7 % à fin 2031, principalement sous l'effet d'une hausse des exportations à la suite de l'entrée en production d'un projet minier en 2015. Le ratio VA de la dette/PIB tomberait de 50,3 % à fin 2011 à 11,8 % en moyenne sur la période 2020–31. Le ratio VA de la dette/recettes serait ramené de 299,4 % à fin 2011 à 60,1 % en moyenne sur la période 2010–21 et à 52,2 % en moyenne durant la période 2020–31.

51. **Les ratios du service de la dette de la Guinée devraient eux aussi s'améliorer** (tableau A5 et graphique A2). Le ratio service de la dette/exportations – après assistance au titre de l'Initiative PPTE, assistance additionnelle au-delà de l'Initiative PPTE et au titre de l'IADM – tomberait de 8,4 % en 2012 à 1,6 % sur la période 2013–14 (tableau A7, scénario VI). Il baisserait ensuite jusqu'à 2021 et se situerait à 0,7 % principalement grâce aux projets miniers. À partir de 2021, il remonterait progressivement et atteindrait environ 1,7 % en 2031 sous l'effet de nouveaux emprunts. Le ratio service de la dette/recettes devrait tomber de 11,6 % en 2012 à environ 3,0 % en moyenne sur la période 2010–31.

Encadré 2. Guinée : hypothèses macroéconomiques pour 2011–32

Les hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme s'appuient lourdement sur un gros projet minier dont l'entrée en production est prévue pour 2015 et sur la poursuite de politiques macroéconomiques solides.

Croissance du PIB réel : la croissance de la production, qui a atteint en moyenne 3 % durant la première moitié des années 2000, a chuté dans les années 2009–10 par suite de la crise politique mais est remontée à environ 4 % en 2011 du fait que la situation politique et économique a commencé à se stabiliser. La croissance devrait passer à 5 % en moyenne durant la période 2010–14 en raison de l'entrée dans la phase de construction des projets du secteur minier et d'une forte croissance dans le secteur agricole après apport d'un soutien de l'État. Elle devrait passer à 18 % en moyenne durant la période 2015–18, sous l'effet du commencement et de l'accélération de la production d'un gros projet minier. Une fois que la production aura atteint son niveau de pleine capacité, la croissance ralentira et devrait se situer en moyenne à 3 % par an après 2020. Dans le secteur non minier, la croissance devrait se stabiliser autour de 5 % par an dans le long terme. Les programmes et mesures de réforme actuellement mis en œuvre libéreraient les potentiels de croissance, parmi lesquels l'aide au secteur agricole, l'amélioration de l'approvisionnement en électricité et du climat des affaires, ainsi que l'intégration des activités minières dans l'économie locale.

Inflation : l'inflation a peu à peu reculé, baissant de 21 % en décembre 2010 à 15 % en juin 2012. À long terme, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB en dollars EU devrait se situer autour de 3 %, niveau proche des projections de l'inflation mesurée par l'IPC en Guinée et dans les pays voisins.

Politique budgétaire : une grave détérioration du solde budgétaire de base en 2009-10, qui atteignait 13 % du PIB en 2010, a fait l'objet d'une forte correction sous l'effet des actions menées, qui l'ont réduite à 1,6 % en 2011. Le déficit devrait monter à 3,6 % du PIB en 2012 par suite de l'exécution de gros projets d'investissement financés à l'aide des recettes minières exceptionnelles. Il devrait baisser peu à peu et faire place à un excédent d'environ 1 % du PIB à partir de 2016 car les recettes publiques devraient être stimulées par un vaste projet minier à compter du milieu de la décennie. Les dépenses d'investissement seraient portées de 6 % du PIB en 2000–11 à 12 % en 2012 et à 18 % à long terme. Les dépenses courantes atteindraient en moyenne 13 % du PIB, compte non tenu de la grosse production minière de la période de projection.

Solde extérieur courant (hors transferts officiels) : le déficit des transactions courantes devrait fortement augmenter et atteindre 40 % du PIB en moyenne au cours de la période 2012–14, sous l'effet de l'accroissement des importations liées au mégaprojet minier durant sa phase de construction. Par la suite, le compte des transactions courantes devrait peu à peu se diriger vers l'équilibre sous l'effet de la baisse des investissements dans le secteur minier (importations) et du commencement des exportations minières. Le gouvernement a en outre apporté un gros soutien au secteur agricole, ce qui a déjà entraîné une baisse des importations alimentaires. La position des réserves de change s'est améliorée (passant de moins d'un mois d'importations à fin 2010 à plus de 4 mois en juin 2012) grâce aux recettes minières exceptionnelles; les réserves diminueront peu à peu à moyen terme jusqu'à l'entrée en production du gros projet de minerai de fer.

Financement extérieur : après la suspension de la quasi-totalité des financements officiels en 2009–10, les décaissements de prêts et de dons ont repris en 2011 et devraient atteindre 5 % du PIB en 2012, dont la moitié prendrait la forme de dons. Bien que leur accroissement ne soit pas prévu, les financements officiels (dons et prêts) resteraient à un niveau relativement élevé dans le moyen terme et se situeraient autour de 5 % du PIB jusqu'en 2015, mais ils baisseraient peu à peu par la suite sous l'effet de l'accroissement des recettes intérieures provenant du secteur minier, qui financeraient des projets d'investissement public. Au fil des ans, la part des prêts concessionnels devrait tomber de 60 % dans la période 2011–17 à 40 % durant 2018–25 et à 30 % au cours de 2026–32.

Investissements directs étrangers (IDE) : les IDE nets devraient enregistrer un essor temporaire et dépasser 30 % du PIB par an, en moyenne, sur la période 2012–15, sous l'effet de l'accélération rapide des activités liées au secteur minier. Par la suite, les IDE nets devraient reculer et alterner, à long terme, entre petites entrées et petites sorties nettes de capitaux. En même temps, les sorties nettes du compte de revenu devraient s'accroître, en raison de l'augmentation des rapatriements et distributions de bénéfices provenant du secteur minier.

F. Analyse de sensibilité et viabilité de la dette à long terme

52. **La présente section contient une analyse de l'impact sur la dynamique de la dette de trois scénarios alternatifs : baisse permanente de la croissance du PIB; baisse permanente de la croissance des exportations; et réduction de la concessionnalité moyenne des nouveaux emprunts extérieurs** (tableau A8 et graphique A3). Les hypothèses retenues pour ces scénarios ont pour but d'illustrer les effets de chocs intérieurs et extérieurs indépendants les uns des autres. Dans le cas de la Guinée, étant donné le lien entre les prévisions de croissance, les activités et exportations minières et les investissements directs étrangers dans le secteur minier, il pourrait y avoir également une conjonction de chocs qui aurait un effet négatif plus grave sur les indicateurs de la charge de la dette. Le scénario de référence et les trois scénarios alternatifs supposent un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, fourni dans sa totalité, ainsi que l'apport d'une assistance IADM et d'une assistance au-delà de l'Initiative PPTE.

Scénario alternatif 1 : baisse permanente de la croissance du PIB

53. **Ce scénario suppose que la croissance du PIB réel est inférieure de 2,5 points de pourcentage aux projections du scénario de référence.** Cette diminution des taux de croissance pourrait être liée à l'instabilité politique (comme c'était le cas en 2008) ou à l'arrêt des réformes structurelles importantes. La baisse de la croissance aurait pour effet de réduire les recettes publiques, mais n'influerait pas sur les exportations. Dans ce scénario, le ratio VA de la dette/exportations resterait à un niveau inchangé (17,7 %) en 2031 comme dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette/recettes atteindrait 43,2 % en 2031, contre 35 % dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette/PIB serait de 12,9 %, contre 8,4 % dans le scénario de référence.

Scénario alternatif 2 : baisse permanente de la croissance des exportations

54. **Ce scénario suppose que les exportations augmentent à un rythme plus lent que dans le scénario de référence du fait que la production du projet minier est inférieure aux prévisions. Le PIB et les recettes sont eux aussi révisés à la baisse par rapport à leur niveau de référence.** Sur la base de ces hypothèses, le ratio VA de la dette/exportations se détériorerait et se situerait à 35,2 % en 2031, contre 17,7 % dans le scénario de référence. Le ratio service de la dette/exportations serait lui aussi, à 3,3 %, plus élevé que dans le scénario de référence (1,7 %). Le ratio VA de la dette/recettes serait de 35,9 %, contre 35,0 % dans le scénario de référence, en 2031.

Scénario alternatif 3 : réduction de la concessionnalité moyenne des nouveaux emprunts

55. **Ce scénario suppose que la concessionnalité des nouveaux financements extérieurs est plus faible, en particulier que les prêts multilatéraux concessionnels font place aux prêts bilatéraux et commerciaux non concessionnels, ce qui fait baisser l'élément de don moyen d'environ 18 points de pourcentage.** Dans ce scénario, la concessionnalité moyenne des nouveaux emprunts sur la période 2010–2031 tomberait de 33,0 % dans le scénario de

référence à 15,2 %³¹. Le ratio moyen VA de la dette/exportations passerait de 32,3 % dans le scénario de référence à 34,3 % sur la période 2012–2021. Le ratio moyen service de la dette/exportations durant cette période serait de 2,3 %, contre 1,8 % dans le scénario de référence.

56. Les modalités de la participation de l'État à des projets d'infrastructure et d'extraction minière de vaste envergure influenceront sur la position future de la dette extérieure de la Guinée. Dans le court terme, cette question a été mise en lumière par les projets d'infrastructure et d'extraction minière SIMFER. Le coût total des deux projets, provisoirement estimé à environ 17-18 millions de dollars (un tiers pour l'extraction minière et deux tiers pour l'infrastructure) est à partager proportionnellement à la part détenue par chaque actionnaire. Le gouvernement a pour options de détenir une participation à concurrence de 35 % (15 % sans coût) dans le projet minier et de 51 % dans le projet d'infrastructure. Jusqu'à présent, il n'a pas encore pris de décision sur la part qu'il pourrait détenir ou sur le financement de sa contribution. Il a toutefois déclaré clairement que sa participation n'impliquerait pas le recours à des emprunts directs ou à des garanties de l'État. Il fera de préférence appel à des partenariats public-privé sous la forme d'instruments de financement à finalité spéciale dont les coûts de financement seraient intégralement couverts par les recettes tirées des projets et n'impliqueraient pas de passifs conditionnels pour l'État. La participation de la SFI au projet SIMFER et la participation éventuelle de la Banque mondiale au projet d'infrastructure devraient aider à assurer que les projets seront conçus de manière à procurer des gros bénéfices économiques et sociaux. Étant donné l'ampleur de ces projets et d'autres projets possibles à venir, il sera important que le gouvernement renforce ses capacités de mettre en place des partenariats public-privé solides et transparents, qu'il veille à ce que les accords de financement n'impliquent pas de passifs conditionnels et que les projections des recettes reposent sur une bonne base et soient suffisantes pour couvrir les coûts de financement des PPP. Cela permettrait d'éviter la possibilité de passifs conditionnels implicites dans des situations où l'effondrement d'un projet pourrait avoir de vastes effets nuisibles sur le plan économique et social. La prise en charge de tels passifs pourrait conduire à une forte détérioration des indicateurs de la charge de la dette, en particulier des ratios du service de la dette³².

57. Bien que l'analyse de sensibilité montre que les perspectives de viabilité de la dette de la Guinée après allègement de sa dette sont devenues plus solides face aux chocs individuels, elles demeurent vulnérables à l'effet d'une conjonction de chocs. L'AVD-PFR (appendice II) considère en outre les vulnérabilités possibles à une conjonction de chocs sur le secteur minier et souligne l'importance de politiques visant à réduire la fragilité potentielle de la viabilité extérieure et budgétaire de la Guinée, notamment la nécessité d'éviter tout passif conditionnel explicite ou implicite dans les accords PPP.

³¹ Dans le scénario de référence, la part des créanciers multilatéraux dans les nouveaux emprunts tomberait de 60 % dans la période 2013–17 à 40 % durant 2018–25 et à 30 % dans la période 2026–32. Dans le scénario alternatif, les chiffres sont respectivement de 20, 10 et 5 %; les emprunts restants seraient non concessionnels.

³² Ces risques sont traités par ailleurs dans le Supplément au Rapport sur les pays membres du FMI n° 12/63, mars 2012, sur l'AVD-PFR, qui se trouve sur le site : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr1263.pdf>.

IV. CONCLUSIONS

58. **De l'avis des services de l'IDA et du FMI, la Guinée a fait des progrès satisfaisants dans l'observation des conditions fixées en décembre 2000 à son arrivée au point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.** Neuf des dix déclencheurs ont été satisfaits. En dépit des contraintes de capacité, de bons progrès ont été accomplis vers la réalisation des objectifs du déclencheur restant, pour lequel les autorités ont demandé à bénéficier d'une dérogation. Dans les dix années qui ont suivi l'arrivée du pays au point de décision, les résultats en matière d'application du DSRP ont été inégaux et la mise en oeuvre des programmes appuyés par la FRPC a été interrompue. Cependant, depuis que le gouvernement démocratiquement élu est entré en fonction (début 2011), la mise en oeuvre de la politique économique s'est considérablement améliorée. Le DSRP a été appliqué de façon satisfaisante en 2011. La stabilité macroéconomique a été rétablie et maintenu, comme en témoignent les antécédents satisfaisants établis dans le cadre du PSFen 2011 et du programme appuyé par la FEC durant la première moitié de 2012; les objectifs quantitatifs ont été atteints et les critères quantitatifs ont été observés, et les réformes structurelles ont bien avancé. Des progrès satisfaisants ont été faits dans les secteurs de la santé et de l'éducation ainsi que dans la conduite d'autres actions de lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne les critères relatifs à la gouvernance, la Guinée a satisfait au déclencheur afférent à la publication d'un rapport sur une année d'activité du Comité de lutte contre la corruption. Des rapports d'audit de contrats de marchés publics ont été établis et publiés, quoique, pour des raisons pratiques et afin d'accélérer l'achèvement des rapports, les audits aient été limités à un échantillon de contrats sur la période commençant en 2008. Au vu des améliorations qui en ont résulté en matière d'achèvement et de publication des rapports, les services de l'IDA et du FMI appuient la demande des autorités à bénéficier d'une dérogation pour ce déclencheur.

59. **L'opération de rapprochement des données sur la dette a abouti à une révision à la hausse de la dette extérieure admissible à l'Initiative PPTE en valeur actualisée (VA) à fin 1999.** Le facteur de réduction commun a été porté de 31,6 % à 36,2 % et le montant d'allègement PPTE nécessaire pour ramener la VA de la dette à 150 % des exportations sur la base des données de fin décembre 1999 a été révisé à la hausse et porté du niveau de 545 millions de dollars estimé au point de décision à 639 millions de dollars. Des assurances de leur participation à l'Initiative renforcée en faveur des PPTE ont été reçues de créanciers représentant 97,5 % de la VA de l'allègement PPTE estimée au point de décision.

60. **Les services de l'IDA et du FMI sont d'avis que la Guinée ne remplit pas les conditions requises pour bénéficier d'un complément d'assistance au titre de l'Initiative PPTE.** Après l'apport du montant total de l'assistance PPTE engagée au point de décision et l'octroi d'un allègement bilatéral additionnel au-delà de l'Initiative PPTE, le ratio VA de la dette/exportations à fin 2022 tomberait à 98 %, niveau bien inférieur au seuil PPTE de 150 %.

61. **L'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, fourni dans sa totalité, une assistance bilatérale additionnelle au delà de l'Initiative PPTE et une assistance au titre de l'IADM réduiraient considérablement la dette publique extérieure de la Guinée.** Selon l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PFR), son risque de surendettement deviendra modéré, alors que le pays avait été considéré comme étant « en situation de surendettement » en 2007 et exposé à un « risque élevé de surendettement » en février 2012 (appendice II). Cependant, si des chocs extérieurs et/ou des dérapages de la politique se reproduisent comme par le passé et si le pays a de nouveau recours à des emprunts non concessionnels, la dette pourrait redevenir insoutenable. L'amélioration de la qualité de la gestion de la dette, le renforcement des capacités d'évaluer les passifs conditionnels potentiels dans les accords PPP, une politique macroéconomique saine et l'amélioration du climat des affaires sont cruciaux pour assurer et maintenir un niveau d'endettement soutenable.

62. **En foi de quoi, les services de l'IDA et du FMI recommandent que les administrateurs concluent que la Guinée a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.**

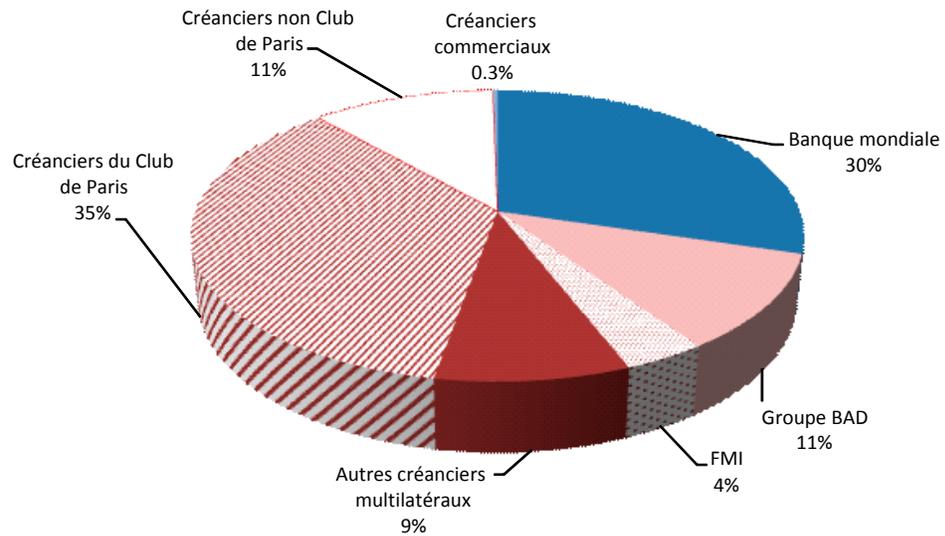
V. QUESTIONS À DÉBATTRE

63. **Les administrateurs souhaiteront sans doute examiner les questions suivantes :**

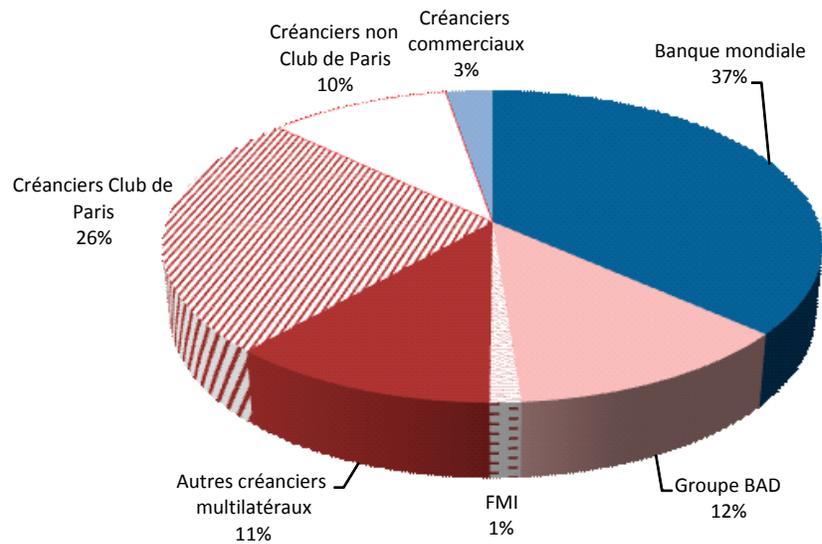
- **Point d'achèvement.** Les administrateurs sont-ils d'avis que la Guinée a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE?
- **Révision des données.** Les administrateurs souscrivent-ils à la recommandation des services des deux institutions selon laquelle les données révisées sur les exportations et l'actualisation de l'encours de la dette en VA de fin 1999 justifient la révision du montant d'allégement PPTE proposé, qui serait porté de 545,4 millions de dollars à 639,2 millions de dollars en VA de fin 1999?
- **Assistance PPTE fournie par le FMI.** Les administrateurs du FMI conviennent-ils que la Guinée est admissible à un allégement de sa dette par le FMI d'un montant de 16,5 millions de DTS, auquel s'ajoutent les intérêts courus, actuellement estimés à 7,5 millions de DTS, allégement qui serait financé par le sous-compte général pour les opérations PPTE de la Guinée?
- **Complément d'assistance.** Les administrateurs conviennent-ils que la Guinée n'a pas rempli les conditions requises pour bénéficier d'un complément d'assistance au point d'achèvement?
- **Participation des créanciers.** Les administrateurs sont-ils d'avis que les créanciers de la Guinée ont donné suffisamment d'assurances de leur engagement irrévocable d'assistance à la Guinée dans le cadre de l'Initiative PPTE?

Graphique A1. Guinée Composition de la dette extérieure par groupe de créanciers, Fin 1999 et fin 2011
(en pourcentage du total)

(Stock nominal à la fin de 1999: 3.419 millions de dollars EU)

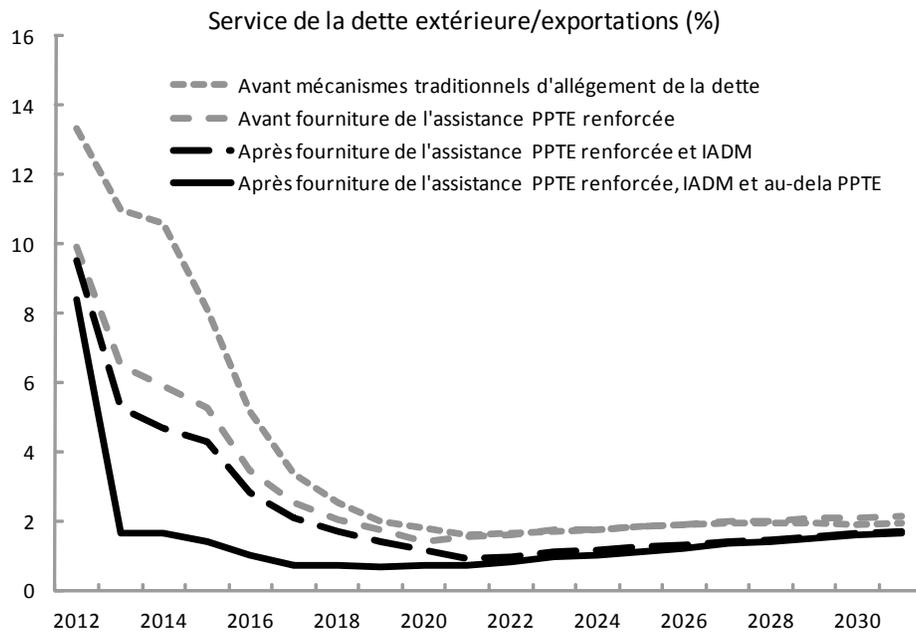
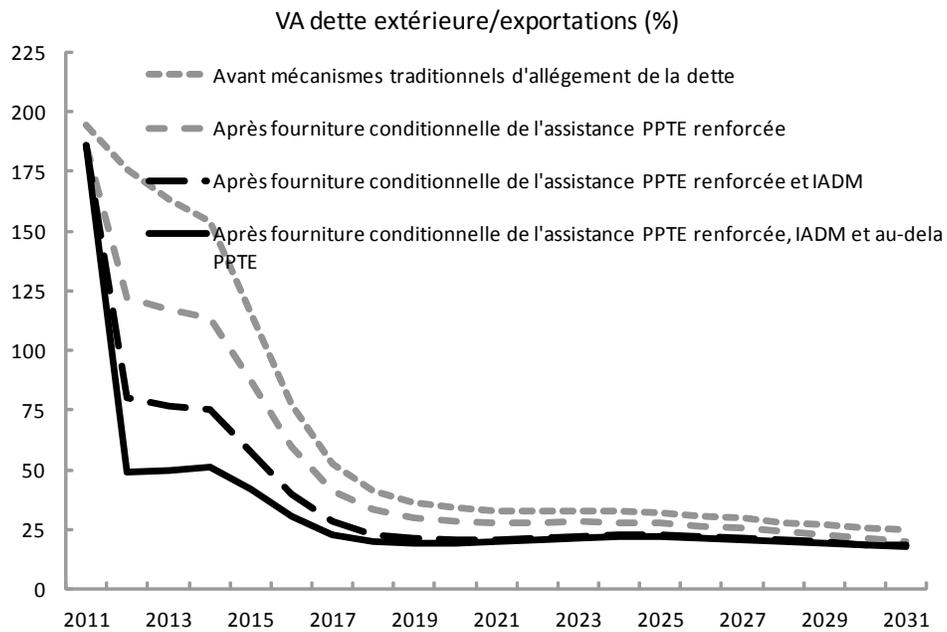


(Stock nominal à la fin de 2011: 3.194 millions de dollars EU)



Sources: Autorités guinéennes et services de la Banque mondiale et du FMI.

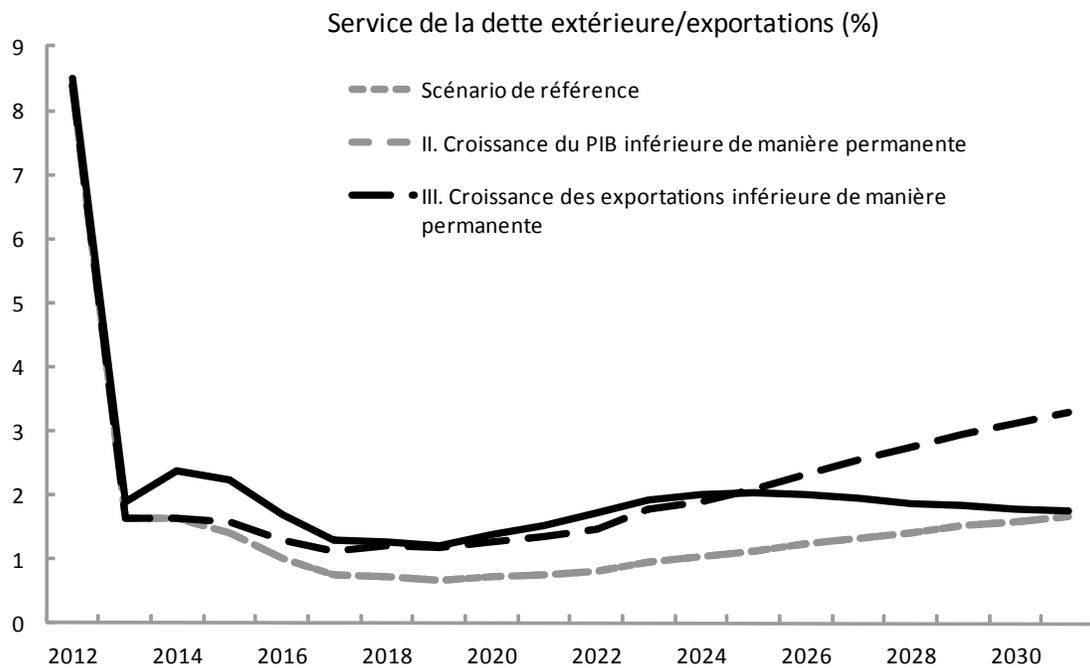
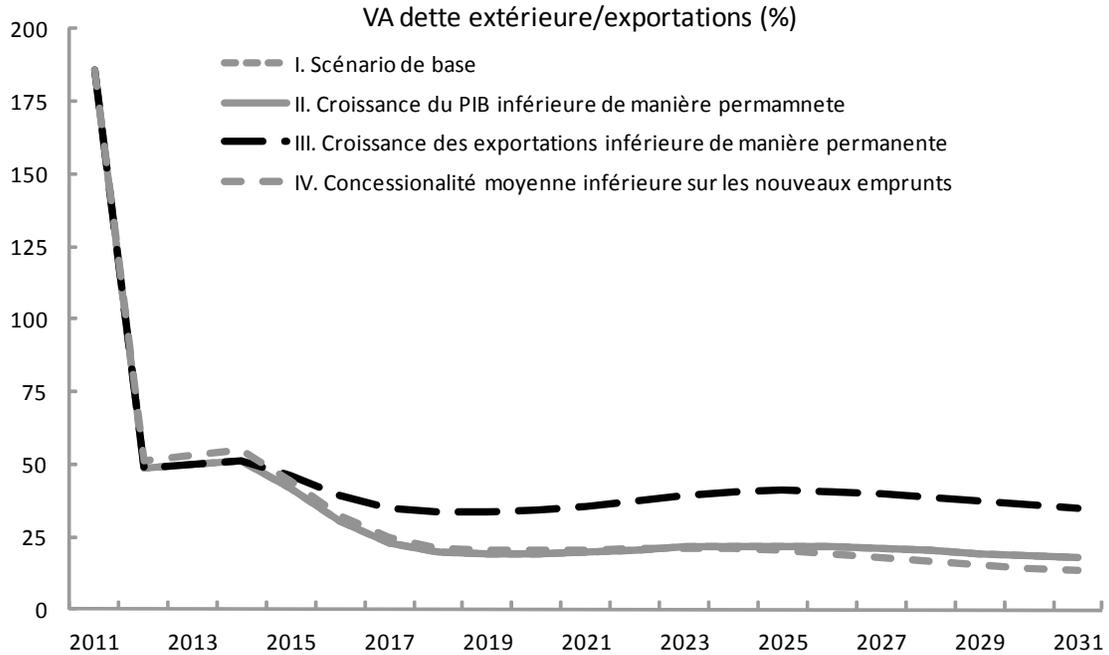
Graphique A2. Guinée: Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette pour la dette à moyen et long terme du secteur public, 2011–31



Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

La fourniture conditionnelle signifie que la VA de la dette à la fin de 2011 suppose uniquement la fourniture d'un allégement intérimaire au titre de l'initiative PPTE en 2012 jusqu'au point d'achèvement sans allégement de la dette PPTE après le point d'achèvement, tandis que la VA de la dette à partir de 2012 et après suppose la fourniture complète de l'allégement au titre de l'initiative PPTE.

Graphique A3. Guinée: Sensibilité de la viabilité de la dette à long terme après les chocs, 2011–31 (Après fourniture complète de l'allègement PPTE, IADM et au-delà PPTE)



Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau A1. Guinée: Comparaison des hypothèses de taux d'escompte et de taux de change

	Taux d'escompte ¹ (en % par an)		Taux de change ² (monnaie pour 1 dollar EU)	
	Au point de décision fin-déc. 1999	Au point d'achèv. fin-déc. 2011	Au point de décision fin-déc. 1999	Au point d'achèv. fin-déc. 2011
Monnaie				
Unité de compte (BIsD, BAD/BAD) ³	5,59	3,09	0,73	0,65
Dollar canadien	6,67	3,23	1,44	1,02
Franc CFA ⁴	5,47	3,52	652,95	506,96
Franc suisse	4,27	2,05	1,60	0,94
Yuan chinois ³	5,59	3,09	8,28	6,30
Couronne danoise	5,32	3,21	7,40	5,75
Euro	5,47	3,52	1,00	0,77
Livre sterling britannique	6,70	3,37	0,62	0,65
Yen japonais	1,98	1,63	102,20	77,72
Dinar koweïtien ³	5,59	3,09	0,30	0,28
Dinar lybien ³	5,59	3,09	0,46	1,26
Couronne norvégienne	6,64	3,33	8,04	5,99
Riyal d'Arabie Saoudite ³	5,59	3,09	3,75	3,75
Droits de tirages spéciaux	5,59	3,09	0,73	0,65
Couronne suédoise	5,80	3,27	8,53	6,89
Rouble russe ⁵	7,04	2,96	0,60	0,60
Dollar des États-Unis	7,04	2,96	1,00	1,00

Sources: OCDE; Statistiques financières internationales, FMI.

¹ Les taux d'escompte utilisés sont les taux d'intérêts commerciaux moyens de référence (TICR) pour les monnaies respectives sur une période de six mois qui prend fin en décembre 2011 pour le point d'achèvement et en décembre 1999 pour le point de décision.

² Taux de change, fin de période.

³ Appliquer le taux d'escompte pour les DTS.

⁴ Appliquer le taux d'escompte pour l'euro.

⁵ Ancien rouble de l'Union soviétique. Appliquer le taux d'escompte pour le dollar EU.

Tableau A2. Guinée : Stocks nominaux révisés et valeur actuelle nette de la dette au point de décision par groupes de créanciers 1/
(À la fin de 1999)

	Stock nominal de la dette à fin 1999				VA de la dette avant rééchélonnement ²				VA de la dette avant rééchélonnement ²			
	Au point de décision		Révisé au point d'achèv.		Au point de décision		Révisé au point d'achèv.		Au point de décision		Révisé au point d'achèv.	
	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total	Millions de dollars EU	% du total
Total	3 374,8	100	3 419,1	100	2 414,8	100	2 478,2	100	1 727,2	100	1 765,6	100
Institutions multilatérales	1 810,0	53,6	1 805,8	52,8	1 039,2	43,0	1 058,0	42,7	1 039,2	60,2	1 058,0	59,9
Banque africaine de développement	117,2	3,5	116,4	3,4	129,0	5,3	130,7	5,3	129,0	7,5	130,7	7,4
Fonds africain de développement	248,8	7,4	248,6	7,3	109,6	4,5	130,0	5,2	109,6	6,3	130,0	7,4
BADEA	34,3	1,0	34,3	1,0	28,7	1,2	28,6	1,2	28,7	1,7	28,6	1,6
Bank pour l'invest. et le dével. CEDEAO	4,5	0,1	4,5	0,1	4,6	0,2	4,6	0,2	4,6	0,3	4,6	0,3
Banque européenne d'investissement	12,6	0,4	12,6	0,4	12,1	0,5	11,8	0,5	12,1	0,7	11,8	0,7
Union européenne (administré par la BEI)	128,4	3,8	128,4	3,8	88,3	3,7	88,3	3,6	88,3	5,1	88,3	5,0
Union européenne (administré par l'IDA) ³	2,7	1,5	1,5
Banque mondiale (IDA)	1 012,8	30,0	1 012,8	29,6	479,5	19,9	479,5	19,3	479,5	27,8	479,5	27,2
FIDA	44,4	1,3	44,4	1,3	22,1	0,9	22,1	0,9	22,1	1,3	22,1	1,3
FMI	127,2	3,8	127,2	3,7	99,5	4,1	99,5	4,0	99,5	5,8	99,5	5,6
Banque islamique de développement	63,7	1,9	63,5	1,9	52,8	2,2	51,6	2,1	52,8	3,1	51,6	2,9
Fonds pour le dével. international de l'OPEP	13,4	0,4	13,1	0,4	11,6	0,5	11,3	0,5	11,6	0,7	11,3	0,6
Bilatéraux officiels et commerciaux	1 564,8	46,4	1 613,3	47,2	1 375,6	57	1 420,2	57,3	688,0	40	707,6	40,1
Club de Paris	1 177,9	34,9	1 215,5	35,6	1 036,8	43	1 072,3	43,3	482,1	28	519,7	29,4
Après date-butoir	272,8	8,1	326,6	9,6	220,1	9	268,8	10,8	220,1	13	268,8	15,2
Avant date-butoir, dont:	905,1	26,8	888,9	26,0	816,7	34	803,5	32,4	262,0	15	250,9	14,2
APD	152,8	4,5	140,4	4,1	108,9	5	97,4	3,9	84,4	5	74,4	4,2
Non-APD	752,4	22,3	748,5	21,9	707,8	29	706,1	28,5	177,6	10	176,5	10,0
<i>Dont:</i>												
Autriche	12,6	0,4	12,9	0,4	7,6	0	8,0	0,3	4,5	0	4,4	0,2
Belgique	9,1	0,3	11,9	0,3	6,6	0	8,1	0,3	3,2	0	4,4	0,2
Brésil	11,3	0,3	11,3	0,3	5,8	0	3,9	0,2	3,9	0	3,7	0,2
France	345,4	10,2	327,0	9,6	291,7	12	282,1	11,4	254,0	15	244,8	13,9
Allemagne	3,9	0,1	3,8	0,1	4,4	0	4,3	0,2	2,4	0	2,3	0,1
Italie	48,9	1,4	53,9	1,6	38,7	2	43,1	1,7	23,7	1	24,9	1,4
Japon	81,8	2,4	119,2	3,5	75,0	3	104,1	4,2	58,0	3	91,7	5,2
Norvège	12,5	0,4	18,3	0,5	11,6	0	17,0	0,7	6,7	0	10,5	0,6
Russie	498,0	14,8	498,0	14,6	489,0	20	491,5	19,8	57,3	3	56,8	3,2
Espagne	17,4	0,5	17,7	0,5	12,8	1	11,3	0,5	6,5	0	7,5	0,4
Royaume-Uni	8,4	0,2	7,9	0,2	5,8	0	5,4	0,2	2,9	0	2,7	0,2
États-Unis d'Amérique	128,5	3,8	131,0	3,8	87,6	4	92,1	3,7	59,0	3	65,1	3,7
Prêts administrés CEE-IDA ³	2,7	0,1	1,5	0,1	0,7	0,0
Officiels bilatéraux non Club de Paris	376,9	11,2	387,8	11,3	331,2	14	340,2	13,7	198,3	11	180,3	10,2
Après date-butoir	158,2	4,7	152,2	4,5	125,4	5	117,2	4,7	131,2	8	116,9	6,6
Avant date-butoir	218,7	6,5	235,6	6,9	205,8	9	223,0	9,0	67,1	4	63,4	3,6
<i>Dont:</i> APD	105,6	3,1	107,1	3,1	92,7	4	94,6	3,8	29,4	2	20,9	1,2
Non-APD	113,2	3,4	128,4	3,8	113,2	5	128,4	5,2	37,7	2	42,4	2,4
<i>Dont:</i>												
Bulgarie	10,4	0,3	10,4	0,3	10,4	0	10,4	0,4	3,5	0	3,4	0,2
Chine	97,0	2,9	108,4	3,2	83,2	3	93,1	3,8	25,7	1	27,1	1,5
Egypte	8,6	0,3	8,6	0,3	8,0	0	8,0	0,3	9,5	1	7,9	0,4
Irak	5,8	0,2	5,8	0,2	5,8	0	5,8	0,2	1,9	0	1,9	0,1
Corée, RDP	1,9	0,1	1,4	0,0	1,9	0	1,2	0,0	0,5	0	0,2	0,0
Koweït	79,1	2,3	79,1	2,3	66,4	3	66,3	2,7	50,6	3	48,6	2,8
Libye	35,6	1,1	35,6	1,0	35,6	1	35,6	1,4	11,9	1	11,8	0,7
Maroc	24,7	0,7	24,7	0,7	24,7	1	24,7	1,0	8,2	0	8,1	0,5
Roumanie	15,3	0,5	15,3	0,4	15,3	1	15,3	0,6	15,3	1	5,0	0,3
Arabie Saoudite	83,8	2,5	83,8	2,5	65,1	3	65,1	2,6	65,5	4	60,4	3,4
Thaïlande	1,3	0,0	1,3	0,0	1,3	0	1,3	0,1	1,3	0	1,3	0,1
Yougoslavie	13,5	0,4	13,5	0,4	13,5	1	13,5	0,5	4,5	0	4,5	0,3
Commerciaux	10,0	0,3	10,0	0,3	7,6	0	7,6	0,3	7,6	0	7,6	0,4

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Informations basées sur les dernières données disponibles au point d'achèvement.

² Opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples des créanciers bilatéraux et commerciaux officiels.

³ Les prêts CEE administrés par l'IDA ont été reclassés dans la catégorie des créances bilatérales officielles en février 2005.

Tableau A3. Guinée: Valeur nominale et actuelle de l'encours de la dette extérieure à la fin décembre 2011^{1/}
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Situation juridique ²				Valeur actuelle de la dette ³		
	Dette nominale	% du total	VA de la dette	% du total	Après allègement PPTE renforcée	Après allègement bilatéral additionnel	Après allègement bilatéral additionnel (en pourcentage du total de la dette)
Total	3 193,6	100,0	2 704,2	100,0	1 854,8	1 373,0	100,0
Institutions multilatérales	1 965,9	61,6	1 551,4	57,4	1 058,8	1 058,8	77,1
Groupe de la Banque africaine de développement	392,9	12,3	301,6	11,2	173,6	173,6	12,6
Banque africaine de développement	1,1	0,0	1,2	0,0	1,2	1,2	0,1
Fonds africain de développement	391,8	12,3	300,4	11,1	172,4	172,4	12,6
BADEA	32,6	1,0	32,1	1,2	11,0	11,0	0,8
Banque pour l'invest. et le dével.CEDEAO	34,0	1,1	33,4	1,2	31,2	31,2	2,3
Banque européenne d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Union européenne (administré par la BEI) ⁴	59,4	1,9	49,6	1,8	0,0	0,0	0,0
Banque mondiale (IDA)	1 165,8	36,5	897,2	33,2	676,1	676,1	49,2
FIDA	82,6	2,6	62,6	2,3	43,2	43,2	3,1
FMI	41,5	1,3	36,6	1,4	5,1	5,1	0,4
Banque islamique de développement	143,4	4,5	126,2	4,7	108,1	108,1	7,9
Fonds pour le développement international OPEP	13,6	0,4	12,0	0,4	10,7	10,7	0,8
Bilatéraux officiels et commerciaux	1 227,7	38,4	1 152,8	42,6	795,9	314,2	22,9
Club de Paris ⁵	813,0	25,5	796,9	29,5	513,5	31,8	2,3
Après date-butoir	303,6	9,5	293,2	10,8	292,9	23,5	1,7
Avant date-butoir	509,4	16,0	503,7	18,6	220,6	8,3	0,6
APD	136,1	4,3	133,7	4,9	116,3	0,0	0,0
Non-APD	373,3	11,7	370,0	13,7	104,4	8,3	0,6
<i>Par pays :</i>							
Autriche	10,4	0,3	9,6	0,4
Belgique	7,0	0,2	6,5	0,2
Brésil	10,9	0,3	9,6	0,4
Canada	0,5	0,0	0,5	0,0
Prêts administrés CEE-IDA	2,2	0,1	1,4	0,1
France	363,8	11,4	357,9	13,2
Allemagne	4,6	0,1	4,9	0,2
Italie	30,5	1,0	29,8	1,1
Japon	96,0	3,0	94,9	3,5
Norvège	18,5	0,6	20,0	0,7
Russie	145,4	4,6	141,8	5,2
Espagne	18,3	0,6	16,9	0,6
Royaume-Uni	5,6	0,2	5,0	0,2
États-Unis d'Amérique	99,5	3,1	98,2	3,6
Autres bilatéraux officiels	329,7	10,3	271,3	10,0	210,2	210,2	15,3
Après date-butoir	188,5	5,9	149,8	5,5	149,3	149,3	10,9
Avant date-butoir	141,2	4,4	121,5	4,5	60,9	60,9	4,4
APD	55,7	1,7	35,9	1,3	34,9	34,9	2,5
Non-APD	85,6	2,7	85,6	3,2	26,0	26,0	1,9
<i>Par pays :</i>							
Bulgarie	10,8	0,3	10,8	0,4	2,7	2,7	0,2
Chine	54,0	1,7	39,2	1,5	39,2	39,2	2,9
Congo, Rép. Du	50,0		42,6		42,6	42,6	3,1
Égypte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Irak	6,1	0,2	6,1	0,2	1,5	1,5	0,1
Corée, RDP	1,9	0,1	1,9	0,1	0,9	0,9	0,1
Koweït	74,4	2,3	53,8	2,0	53,7	53,7	3,9
Libye	42,4	1,3	42,4	1,6	14,9	14,9	1,1
Maroc	24,7	0,8	24,7	0,9	5,4	5,4	0,4
Roumanie	1,4	0,0	1,4	0,1	1,3	1,3	0,1
Arabie Saoudite	62,4	2,0	46,9	1,7	46,8	46,8	3,4
Serbie	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0
Thaïlande	1,4	0,0	1,4	0,1	0,9	0,9	0,1
Commerciaux	85,0	2,7	84,6	3,1	72,2	72,2	5,3

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

^{1/} Les chiffres sont basés sur les données de la fin de 2011.

^{2/} Inclut les flux de Toronto 1989, Londres 1992, et de Naples 1995 et 1997 de même que les flux de Cologne 2001 et 2008 ainsi que l'allègement intérimaire des créanciers non-Club de Paris.

^{3/} Suppose la fourniture complète de l'assistance PPTE à la fin de 2011.

^{4/} Les arriérés envers l'EU de 19,9 millions de dollars EU ont été gelés en 2011 et seront apurés après le point d'achèvement. L'apurement de ces arriérés ne sera pas comptabilisés dans la contribution PPTE et n'a par conséquent pas été inclus dans le tableau et les calculs.

^{5/} Les créanciers du Club de Paris fournissent leur part d'assistance en tant que groupe. Les modalités réelles de fournitures sont définies au cas par cas.

**Tableau A4. Guinée: Valeur nominale et actuelle révisée de la dette au point de décision par groupe de créanciers
(à la fin 1999) ^{1/}**

(en millions de dollars EU en termes de VA à la fin de juin 1999, sauf indication contraire) ²

	Encours de la dette ^{3,4}		Encours de la dette		Réduction de la	
	(termes VA) fin 1999 (A)		(termes VA) post-PPTE (B)		VA dette due PPTE (A-B) ⁵	
	Au point de décision	Révisé au point d'achèv.	Au point de décision	Révisé au point d'achèv.	Au point de décision	Révisé au point d'achèv.
Total	1 727	1 766	1 182	1 126	545	639
(en % des exportations)	219	235	150	150	69	85
dont:						
Multilatéraux	1 039	1 058	711	675	328	383
Bilatéraux et commerciaux	688	708	471	451	217	256
Club de Paris	482	520	330	332	152	188
Autres bilatéraux officiels	198	180	136	115	63	65
Commerciaux	8	8	5	5	2	3
Pour mémoire :						
Facteur commun de réduction (%) ³	31,6	36,2				
Moyenne exportations 3 ans (millions de \$EU) ⁶	788	751				

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Suppose un partage proportionnel du fardeau tel que décrit dans "HIPC Initiative: Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches". (SEC M97-306, 7/7/97), c'est-à-dire, après application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

² À l'aide des taux d'escompte rétrospectifs sur six mois à la fin de décembre 1999 et des taux de change à la fin de 1999.

³ Après une opération hypothétique sur l'encours de la dette aux conditions de Naples à la fin de 1999.

⁴ Basé sur les dernières données disponibles au point d'achèvement après l'application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

⁵ La réduction en VA pour chaque créancier en pourcentage de son exposition à la date de référence du point de décision, fin décembre 1999.

⁶ Basé sur les dernières données annuelles sur la moyenne sur 3 ans des exportations de bien/services, non compris les facteurs, au point de décision.

Tableau A5. Guinée: Service de la dette extérieure
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections								Moyennes annuelles	
	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012–21	2022-31
I. Avant mécanismes traditionnels d'allègement de la dette										
Total	203,6	176,9	177,0	174,9	165,2	137,4	172,7	186,6	163,8	171,7
Dette existante	202,4	174,0	172,8	169,5	158,5	106,3	97,9	58,7	152,3	89,8
Multilatéraux	109,2	106,9	106,1	103,5	101,4	88,9	87,1	55,8	100,0	79,5
Banque mondiale	52,4	53,1	53,5	54,3	55,5	57,4	58,6	35,8	55,4	53,1
FMI ²	3,9	2,1	7,6	7,6	7,6	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0
Groupe BAD	14,3	13,5	13,6	13,3	13,2	14,5	15,3	14,2	13,8	15,2
Autres multilatéraux	38,6	38,1	31,4	28,3	25,2	17,0	13,2	5,8	26,7	11,2
Officiels bilatéraux	93,2	67,0	66,7	66,1	57,1	17,4	10,8	2,9	52,3	10,3
Club de Paris	52,8	53,2	53,3	53,7	45,6	7,4	5,6	0,0	38,6	4,6
Autres officiels bilatéraux	14,8	13,8	13,3	12,4	11,5	9,9	5,3	2,9	11,1	5,7
Commerciaux	25,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0
Nouvelle dette	1,2	3,0	4,3	5,4	6,7	31,1	74,8	127,9	11,5	81,9
Ratio service de la dette/exportations	13,3	11,0	10,6	8,1	5,2	1,6	1,9	1,9	5,9	1,9
Ratio service de la dette/recettes	18,5	14,1	13,8	11,1	9,0	5,1	4,9	3,8	9,9	4,7
II. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette¹										
Total	191,0	164,9	166,2	165,1	167,9	174,5	178,7	202,0	170,5	183,2
Dette existante	189,9	161,9	161,9	159,7	161,2	143,4	103,9	74,1	159,0	101,3
Multilatéraux	109,2	106,9	106,1	103,5	101,4	88,9	87,1	55,8	100,0	79,5
Banque mondiale	52,4	53,1	53,5	54,3	55,5	57,4	58,6	35,8	55,4	53,1
FMI ²	3,9	2,1	7,6	7,6	7,6	0,0	0,0	0,0	4,2	0,0
Groupe BAD	14,3	13,5	13,6	13,3	13,2	14,5	15,3	14,2	13,8	15,2
Autres multilatéraux	38,6	38,1	31,4	28,3	25,2	17,0	13,2	5,8	26,7	11,2
Officiels bilatéraux	80,6	55,0	55,8	56,2	59,8	54,5	16,9	18,3	59,0	21,8
Club de Paris	37,3	38,0	39,0	40,1	42,9	36,0	7,9	9,7	39,9	11,5
Autres officiels bilatéraux	17,5	16,7	16,6	15,9	16,6	18,0	8,9	8,6	16,3	10,3
Commerciaux	25,8	0,2	0,2	0,3	0,3	0,5	0,0	0,0	2,9	0,1
Nouvelle dette	1,2	3,0	4,3	5,4	6,7	31,1	74,8	127,9	11,5	81,9
Ratio service de la dette/exportations	12,5	10,2	10,0	7,6	5,3	2,1	2,0	2,1	5,8	2,0
Ratio service de la dette/recettes	17,4	13,1	13,0	10,5	9,2	6,5	5,1	4,1	10,0	5,0
III. Après assistance PPTÉ renforcée										
Total	151,0	104,9	98,8	113,7	111,2	131,0	174,0	205,4	119,9	177,8
Dette existante	149,9	101,9	94,5	108,3	104,5	99,9	99,3	77,5	108,4	95,9
Multilatéraux	86,4	28,4	29,0	31,9	32,5	70,6	78,7	61,3	42,9	74,5
Banque mondiale	41,9	22,8	23,1	23,6	24,3	57,4	58,6	35,8	29,5	53,1
FMI ²	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Groupe BAD	14,0	3,2	3,4	3,3	3,3	4,2	5,4	14,2	4,6	8,3
Autres multilatéraux	28,5	2,5	2,5	4,9	4,8	9,0	14,8	11,3	8,3	13,0
Officiels bilatéraux	63,5	73,5	65,5	76,4	72,0	29,3	20,5	16,2	65,5	21,4
Club de Paris	31,9	60,6	52,7	64,1	59,5	13,9	8,6	4,8	50,4	8,8
Autres officiels bilatéraux	6,2	12,3	12,2	11,6	11,8	14,5	10,5	9,2	11,9	11,1
Commerciaux	25,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	1,4	2,3	3,2	1,5
Nouvelle dette	1,2	3,0	4,3	5,4	6,7	31,1	74,8	127,9	11,5	81,9
Ratio service de la dette/exportations	9,9	6,5	5,9	5,3	3,5	1,6	1,9	2,1	4,0	1,9
Ratio service de la dette/recettes	13,7	8,3	7,7	7,2	6,1	4,9	4,9	4,2	7,0	4,8
Réduction du service de la dette à la suite de Assistance initiative PPTÉ²										
	40,0	60,0	67,4	51,4	56,7	43,5	4,7	-3,4	50,6	5,4
IV. Après assistance PPTÉ renforcée et IADM										
Total	145,2	84,7	78,2	92,9	89,8	76,6	120,2	165,3	96,6	126,4
Dette existante	144,0	81,8	74,0	87,5	83,1	45,5	45,4	37,4	85,1	44,5
Multilatéraux	80,5	8,3	8,5	11,1	11,1	16,3	24,9	21,2	19,6	23,1
Banque mondiale	36,2	3,5	3,6	3,9	4,0	4,5	6,6	6,4	7,2	6,4
FMI ²	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Groupe BAD	13,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,8	3,6	3,5	3,5	3,6
Autres multilatéraux	28,5	2,5	2,5	4,9	4,8	9,0	14,8	11,3	8,3	13,0
Officiels bilatéraux	63,5	73,5	65,5	76,4	72,0	29,3	20,5	16,2	65,5	21,4
Club de Paris	31,9	60,6	52,7	64,1	59,5	13,9	8,6	4,8	50,4	8,8
Autres officiels bilatéraux	6,2	12,3	12,2	11,6	11,8	14,5	10,5	9,2	11,9	11,1
Commerciaux	25,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	1,4	2,3	3,2	1,5
Nouvelle dette	1,2	3,0	4,3	5,4	6,7	31,1	74,8	127,9	11,5	81,9
Ratio service de la dette/exportations	9,5	5,3	4,7	4,3	2,8	0,9	1,3	1,7	3,4	1,4
Ratio service de la dette/recettes	13,2	6,7	6,1	5,9	4,9	2,8	3,4	3,4	5,7	3,4
Réduction du service de la dette à la suite de Assistance IADM³										
	5,9	20,1	20,5	20,8	21,4	54,4	53,8	40,1	23,3	51,4

Tableau A5. Guinée: Service de la dette extérieure (suite)

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections							Moyennes annuelles		
	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012-21	2022-31
V. Après assistance PPTE renforcée, IADM et bilatéraux au-delà PPTE⁴										
Total	128,1	26,3	27,2	30,8	32,1	63,1	112,1	160,8	49,3	118,1
Dette existante	127,0	23,3	23,0	25,4	25,4	32,0	37,3	32,9	37,8	36,2
Multilatéraux	80,5	8,3	8,5	11,1	11,1	16,3	24,9	21,2	19,6	23,1
Banque mondiale	36,2	3,5	3,6	3,9	4,0	4,5	6,6	6,4	7,2	6,4
FMI ²	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Groupe BAD	13,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,8	3,6	3,5	3,5	3,6
Autres multilatéraux	28,5	2,5	2,5	4,9	4,8	9,0	14,8	11,3	8,3	13,0
Officiels bilatéraux	46,5	15,1	14,5	14,3	14,2	15,8	12,4	11,7	18,2	13,1
Club de Paris	14,9	2,1	1,7	2,0	2,0	0,4	0,4	0,2	3,2	0,4
Autres officiels bilatéraux	6,2	12,3	12,2	11,6	11,6	14,5	10,5	9,3	11,8	11,1
Commerciaux	25,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	1,4	2,3	3,2	1,5
Nouvelle dette	1,2	3,0	4,3	5,4	6,7	31,1	74,8	127,9	11,5	81,9
Ratio service de la dette/exportations	8,4	1,6	1,6	1,4	1,0	0,7	1,2	1,7	1,8	1,3
Ratio service de la dette/recettes	11,6	2,1	2,1	2,0	1,8	2,3	3,2	3,3	3,0	3,1
Pour mémoire :										
Export. biens & services (moyenne trois ans) ⁵	1 526	1 609	1 669	2 162	3 195	8 441	9 124	9 675	4 476	9 232
Recettes de l'État ⁶	1 101	1 257	1 282	1 577	1 831	2 690	3 527	4 904	1 881	3 711

Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Suppose une opération sur le stock de la dette aux conditions de Naples (réduction de la VA de 67 %) à la fin de 2011 et une action au moins comparable des autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.² La réduction est mesurée comme la différence entre le service projeté de la dette après utilisation complète de l'allégement traditionnel de la dette et le service de la dette après l'application de l'allégement titre de l'initiative PPTE.³ La réduction est mesurée comme la différence entre le service projeté de la dette après application de l'allégement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.⁴ Inclut l'allégement additionnel de la dette fourni sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre de l'initiative PPTE renforcée, telles que spécifiées dans le Tableau 12A.⁵ Tel que défini dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 1993.⁶ On entend par recettes les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

Tableau A6. Guinée: Valeur actuelle de la dette extérieure¹

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections									Moyennes annuelles	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012-21	2022-31
I. Avant mécanismes traditionnels d'allègement de la dette											
VA la dette totale	2,715	2,683	2,631	2,573	2,506	2,475	2,780	2,816	2,379	2,601	2,715
VA de l'encours de la dette	2,715	2,575	2,460	2,342	2,224	2,114	1,660	1,274	966	2,084	1,252
Multilatéraux	1,551	1,488	1,426	1,362	1,299	1,236	927	598	318	1,205	575
Banque mondiale	897	872	846	819	790	759	580	358	167	736	341
FMI	37	34	33	26	19	12	0	0	0	13	0
Groupe de la BAD	302	295	289	282	276	270	232	180	127	265	175
Autres multilatéraux	316	287	258	235	214	195	115	60	25	191	59
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,163	1,087	1,034	980	925	878	733	676	648	879	676
Club de Paris	798	757	714	670	624	584	472	440	431	586	442
Autres bilatéraux officiels	304	293	284	274	265	257	225	200	181	256	198
Commerciaux	61	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
II. Après mécanismes traditionnels d'allègement de la dette²											
VA la dette totale	2,309	2,296	2,263	2,223	2,173	2,148	2,385	2,393	1,922	2,248	2,282
VA de l'encours de la dette	2,309	2,188	2,092	1,992	1,892	1,787	1,264	851	510	1,731	819
Multilatéraux	1,551	1,488	1,426	1,362	1,299	1,236	927	598	318	1,205	575
Banque mondiale	897	872	846	819	790	759	580	358	167	736	341
FMI	37	34	33	26	19	12	0	0	0	13	0
Groupe de la BAD	302	295	289	282	276	270	232	180	127	265	175
Autres multilatéraux	316	287	258	235	214	195	115	60	25	191	59
Bilatéraux officiels et commerciaux	758	700	666	630	593	551	337	253	192	526	244
Club de Paris	459	435	411	385	357	325	165	115	86	306	111
Autres bilatéraux officiels	245	235	226	216	207	197	145	111	78	192	106
Commerciaux	55	30	30	29	29	27	27	27	27	29	27
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
III. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée³											
VA la dette totale	2,600	1,867	1,881	1,897	1,889	1,912	2,356	2,418	1,954	2,025	2,308
VA de l'encours de la dette	2,600	1,759	1,711	1,667	1,608	1,551	1,236	876	541	1,508	845
Multilatéraux	1,549	1,004	1,005	1,006	1,005	1,002	928	655	384	989	628
Banque mondiale	897	655	652	649	646	642	580	358	167	634	341
FMI	35	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0
Groupe de la BAD	302	164	165	166	166	167	170	163	127	167	156
Autres multilatéraux	316	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,051	755	705	660	603	549	308	221	157	519	217
Club de Paris	695	497	452	414	362	314	112	65	47	289	67
Autres bilatéraux officiels	271	210	205	199	193	187	148	110	72	182	106
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
IV. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée⁴											
VA la dette totale	1,855	1,867	1,881	1,897	1,889	1,912	2,356	2,418	1,954	2,025	2,308
VA de l'encours de la dette	1,855	1,759	1,711	1,667	1,608	1,551	1,236	876	541	1,508	845
Multilatéraux	1,059	1,004	1,005	1,006	1,005	1,002	928	655	384	989	628
Banque mondiale	676	655	652	649	646	642	580	358	167	634	341
FMI	5	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0
Groupe de la BAD	174	164	165	166	166	167	170	163	127	167	156
Autres multilatéraux	204	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131
Bilatéraux officiels et commerciaux	796	755	705	660	603	549	308	221	157	519	217
Club de Paris	514	497	452	414	362	314	112	65	47	289	67
Autres bilatéraux officiels	210	210	205	199	193	187	148	110	72	182	106
Commerciaux	72	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM											
VA la dette totale	2,600	1,225	1,240	1,257	1,251	1,276	1,770	2,032	1,762	1,395	1,942
VA de l'encours de la dette	2,600	1,117	1,069	1,027	970	915	650	490	350	878	479
Multilatéraux	1,549	362	364	366	366	366	342	269	193	359	262
Banque mondiale	897	101	101	101	100	99	93	74	52	98	72
FMI	35	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0
Groupe de la BAD	302	75	75	74	74	74	71	61	50	73	60
Autres multilatéraux	316	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,051	755	705	660	603	549	308	221	157	519	217
Club de Paris	695	497	452	414	362	314	112	65	47	289	67
Autres bilatéraux officiels	271	210	205	199	193	187	148	110	72	182	106
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
VI. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et assistance bilatérale au-delà PPTE⁵											
VA la dette totale	2,600	746	804	859	902	974	1,663	1,970	1,716	1,118	1,878
VA de l'encours de la dette	2,600	638	633	628	621	613	543	428	304	600	414
Multilatéraux	1,549	362	364	366	366	366	342	269	193	359	262
Banque mondiale	897	101	101	101	100	99	93	74	52	98	72
FMI	35	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0
Groupe de la BAD	302	75	75	74	74	74	71	61	50	73	60
Autres multilatéraux	316	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131
Bilatéraux officiels et commerciaux	1,051	276	269	262	255	247	201	158	111	241	152
Club de Paris	695	18	16	15	14	12	4	2	0	11	2
Autres bilatéraux officiels	271	210	205	199	193	187	149	111	73	183	106
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463
Pour mémoire :											
VII. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatérale au-delà PPTE											
VA la dette totale	1,373	1,388	1,445	1,499	1,540	1,610	2,249	2,356	1,907	1,747	2,244
VA de l'encours de la dette	1,373	1,280	1,274	1,268	1,259	1,249	1,129	814	495	1,230	781
Multilatéraux	1,059	1,004	1,005	1,006	1,005	1,002	928	655	384	989	628
Bilatéraux officiels et commerciaux	314	276	269	262	255	247	201	158	111	241	152
Club de Paris	32	18	16	15	14	12	4	2	0	11	2
Autres bilatéraux officiels	210	210	205	199	193	187	149	111	73	183	106
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1,120	1,542	1,413	517	1,463

Tableau A6. Guinée: Valeur actuelle de la dette extérieure¹ (suite)
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes annuelles	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012-21	2022-31	
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM												
VA la dette totale	2 600	1 225	1 240	1 257	1 251	1 276	1 770	2 032	1 762	1 395	1 942	
VA de l'encours de la dette	2 600	1 117	1 069	1 027	970	915	650	490	350	878	479	
Multilatéraux	1 549	362	364	366	366	366	342	269	193	359	262	
Banque mondiale	897	101	101	101	100	99	93	74	52	98	72	
FMI	35	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0	
Groupe de la BAD	302	75	75	74	74	74	71	61	50	73	60	
Autres multilatéraux	316	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131	
Bilatéraux officiels et commerciaux	1 051	755	705	660	603	549	308	221	157	519	217	
Club de Paris	695	497	452	414	362	314	112	65	47	289	67	
Autres bilatéraux officiels	271	210	205	199	193	187	148	110	72	182	106	
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44	
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1 120	1 542	1 413	517	1 463	
VI. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et assistance bilatérale au-delà PPTE⁵												
VA la dette totale	2 600	746	804	859	902	974	1 663	1 970	1 716	1 118	1 878	
VA de l'encours de la dette	2 600	638	633	628	621	613	543	428	304	600	414	
Multilatéraux	1 549	362	364	366	366	366	342	269	193	359	262	
Banque mondiale	897	101	101	101	100	99	93	74	52	98	72	
FMI	35	3	3	3	3	3	0	0	0	2	0	
Groupe de la BAD	302	75	75	74	74	74	71	61	50	73	60	
Autres multilatéraux	316	182	185	188	189	190	178	134	91	186	131	
Bilatéraux officiels et commerciaux	1 051	276	269	262	255	247	201	158	111	241	152	
Club de Paris	695	18	16	15	14	12	4	2	0	11	2	
Autres bilatéraux officiels	271	210	205	199	193	187	149	111	73	183	106	
Commerciaux	85	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44	
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1 120	1 542	1 413	517	1 463	
Pour mémoire :												
VII. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatérale au-delà PPTE												
VA la dette totale	1 373	1 388	1 445	1 499	1 540	1 610	2 249	2 356	1 907	1 747	2 244	
VA de l'encours de la dette	1 373	1 280	1 274	1 268	1 259	1 249	1 129	814	495	1 230	781	
Multilatéraux	1 059	1 004	1 005	1 006	1 005	1 002	928	655	384	989	628	
Bilatéraux officiels et commerciaux	314	276	269	262	255	247	201	158	111	241	152	
Club de Paris	32	18	16	15	14	12	4	2	0	11	2	
Autres bilatéraux officiels	210	210	205	199	193	187	149	111	73	183	106	
Commerciaux	72	48	48	48	48	48	48	45	38	48	44	
VA des nouveaux emprunts		108	171	230	281	361	1 120	1 542	1 413	517	1 463	

Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Il s'agit de la dette publique et garantie par l'État uniquement et elle est escomptée sur la base du taux d'intérêt moyen de référence pour les différentes monnaies, calculé sur une période de six mois avant la dernière date pour laquelle les données réelles sont disponibles (décembre 2011, voir Tableau A1).

² Suppose une opération du stock de la dette aux conditions de Naples (réduction de la VA de 67 %) à la fin de 2011 et une action au moins comparable par les autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.

³ Suppose un allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE renforcée de décembre 2000 à septembre 2012 ainsi qu'une fourniture complète de l'assistance au point d'achèvement.

⁴ Suppose une fourniture complète de l'allègement de la dette estimée au titre de l'initiative PPTE à la fin de 2011.

⁵ Inclut un allègement additionnel de la dette offert sur une base volontaire par le Club de Paris au-delà des exigences du cadre PPTE renforcée, tel que spécifié dans le Tableau A11.

Tableau A7. Guinée: Principaux indicateurs de la dette extérieure, 2011–31
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes annuelles	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012–21	2022–31	
I. Avant mécanismes traditionnels d'allégement de la dette												
VA du ratio dette/PIB	52.5	46.7	42.2	41.6	33.5	27.4	20.1	16.9	11.6	29.8	16.1	
VA du ratio dette/exportations ¹	194.2	175.9	163.5	154.2	115.9	77.5	32.9	30.9	24.6	88.4	29.5	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	194.2	168.8	152.9	140.4	102.9	66.2	19.7	14.0	10.0	77.1	13.7	
VA du ratio dette/recettes ²	312.6	243.8	209.3	200.6	158.9	135.1	103.4	79.8	48.5	151.1	76.1	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	13.3	11.0	10.6	8.1	5.2	1.6	1.9	1.9	5.9	1.9	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	18.5	14.1	13.8	11.1	9.0	5.1	4.9	3.8	9.9	4.7	
II. Après mécanismes traditionnels d'allégement de la dette												
VA du ratio dette/PIB	44.7	40.0	36.3	36.0	29.1	23.8	17.2	14.4	9.4	25.7	13.6	
VA du ratio dette/exportations ¹	165.2	150.5	140.6	133.2	100.5	67.2	28.3	26.2	19.9	76.3	24.8	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	165.2	143.4	130.0	119.4	87.5	55.9	15.0	9.3	5.3	65.0	9.0	
VA du ratio dette/recettes ²	265.9	198.8	166.4	155.3	120.0	97.6	47.0	24.1	10.4	105.8	23.7	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	12.5	10.2	10.0	7.6	5.3	2.1	2.0	2.1	5.8	2.0	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	17.4	13.1	13.0	10.5	9.2	6.5	5.1	4.1	10.0	5.0	
III. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée												
VA du ratio dette/PIB	50.3	32.5	30.2	30.7	25.3	21.2	17.0	14.5	9.5	22.7	13.7	
VA du ratio dette/exportations ¹	186.0	122.4	116.9	113.7	87.4	59.9	27.9	26.5	20.2	66.1	25.1	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	186.0	115.3	106.3	99.9	74.4	48.6	14.6	9.6	5.6	54.8	9.3	
VA du ratio dette/recettes ²	299.4	169.6	149.6	147.9	119.8	104.4	87.6	68.6	39.8	115.3	64.8	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	9.9	6.5	5.9	5.3	3.5	1.6	1.9	2.1	4.0	1.9	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	13.7	8.3	7.7	7.2	6.1	4.9	4.9	4.2	7.0	4.8	
IV. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée												
VA du ratio dette/PIB	35.9	32.5	30.2	30.7	25.3	21.2	17.0	14.5	9.5	22.7	13.7	
VA du ratio dette/exportations ¹	132.7	122.4	116.9	113.7	87.4	59.9	27.9	26.5	20.2	66.1	25.1	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	132.7	115.3	106.3	99.9	74.4	48.6	14.6	9.6	5.6	54.8	9.3	
VA du ratio dette/recettes ²	213.5	169.6	149.6	147.9	119.8	104.4	87.6	68.6	39.8	115.3	64.8	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	9.9	6.5	5.9	5.3	3.5	1.6	1.9	2.1	4.0	1.9	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	13.7	8.3	7.7	7.2	6.1	4.9	4.9	4.2	7.0	4.8	
V. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM												
VA du ratio dette/PIB	50.3	21.3	19.9	20.3	16.7	14.1	12.8	12.2	8.6	15.4	11.5	
VA du ratio dette/exportations ¹	186.0	80.3	77.0	75.3	57.8	39.9	21.0	22.3	18.2	44.4	21.1	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	186.0	73.2	66.4	61.5	44.8	28.6	7.7	5.4	3.6	33.1	5.2	
VA du ratio dette/recettes ²	299.4	111.3	98.6	98.0	79.3	69.7	65.8	57.6	35.9	78.5	54.1	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	9.5	5.3	4.7	4.3	2.8	0.9	1.3	1.7	3.4	1.4	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	13.2	6.7	6.1	5.9	4.9	2.8	3.4	3.4	5.7	3.4	
VI. Après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et bilatéral au-delà PPTE												
VA du ratio dette/PIB	50.3	13.0	12.9	13.9	12.1	10.8	12.0	11.8	8.4	11.8	11.1	
VA du ratio dette/exportations ¹	186.0	48.9	49.9	51.5	41.7	30.5	19.7	21.6	17.7	32.3	20.4	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	186.0	41.8	39.3	37.6	28.7	19.2	6.4	4.7	3.1	21.0	4.5	
VA du ratio dette/recettes ²	299.4	67.8	63.9	67.0	57.2	53.2	61.8	55.8	35.0	60.1	52.2	
Ratio service de la dette/exportations ¹	...	8.4	1.6	1.6	1.4	1.0	0.7	1.2	1.7	1.8	1.3	
Ratio service de la dette/recettes ²	...	11.6	2.1	2.1	2.0	1.8	2.3	3.2	3.3	3.0	3.1	
Pour mémoire :												
VII. Après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatéraux au-delà PPTE³												
	(en pourcentage)											
VA du ratio dette/PIB	26.6	24.2	23.2	24.3	20.6	17.8	16.2	14.2	9.3	19.0	13.4	
VA du ratio dette/exportations ¹	98.2	91.0	89.8	89.8	71.2	50.4	26.6	25.8	19.7	54.0	24.4	
VA du ratio dette/exportations (dette existante uniquement)	98.2	83.9	79.2	76.0	58.2	39.1	13.4	8.9	5.1	42.7	8.5	
VA du ratio dette/recettes ²	158.1	126.1	115.0	116.9	97.7	87.9	83.6	66.8	38.9	96.9	62.9	
	(en millions de dollars EU)											
PIB	5,170	5,744	6,237	6,180	7,475	9,028	13,855	16,637	20,464	9,681	17,145	
Exportations de biens et de services ¹	1,566	1,614	1,649	1,744	3,095	4,746	8,715	9,345	9,307	5,194	9,315	
Export. biens et services (moyenne mobile 3 ans) ¹	1,398	1,526	1,609	1,669	2,162	3,195	8,441	9,124	9,675	4,476	9,232	
Recettes de l'État ²	869	1,101	1,257	1,282	1,577	1,831	2,690	3,527	4,904	1,881	3,711	

Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Basé sur une moyenne mobile sur trois ans des exportations de biens et de services, tels que définis dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 1993.

² On entend par recettes, les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

³ La VA du ratio de la dette aux exportations après fourniture inconditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et bilatérale additionnelle au-delà

de l'assistance PPTE est la base de l'évaluation pour justifier une assistance complémentaire. Le ratio de la fin de 2011 apparaît aussi au tableau du texte 2.

Tableau A8. Guinée: Analyse de sensibilité, 2011-31¹
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections									Moyennes annuelles	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2031	2012-21	2022-31
I. Scénario de référence											
VA du ratio dette/PIB	50.3	13.0	12.9	13.9	12.1	10.8	12.0	11.8	8.4	11.8	11.1
VA du ratio dette/exportations ²	186.0	48.9	49.9	51.5	41.7	30.5	19.7	21.6	17.7	32.3	20.4
VA du ratio dette/recettes ³	299.4	67.8	63.9	67.0	57.2	53.2	61.8	55.8	35.0	60.1	52.2
Ratio service de la dette/exportations ²	...	8.4	1.6	1.6	1.4	1.0	0.7	1.2	1.7	1.8	1.3
Ratio service de la dette/recettes ³	...	11.6	2.1	2.1	2.0	1.8	2.3	3.2	3.3	3.0	3.1
II. Croissance du PIB inférieure de manière permanente											
VA du ratio dette/PIB	50.3	13.0	13.2	14.5	12.9	11.7	14.6	16.2	12.9	13.0	15.3
VA du ratio dette/exportations ²	186.0	48.9	49.9	51.5	41.7	30.5	19.7	21.6	17.7	32.3	20.4
VA du ratio dette/recettes ³	299.4	67.8	64.6	68.4	59.0	55.5	68.2	65.2	43.2	63.0	61.0
Ratio service de la dette/exportations ²	...	8.4	1.6	1.6	1.4	1.0	0.7	1.2	1.7	1.8	1.3
Ratio service de la dette/recettes ³	...	11.6	2.1	2.2	2.0	1.8	2.6	3.7	4.1	3.1	3.7
III. Croissance des exportations inférieure de manière permanente											
VA du ratio dette/PIB	50.3	13.0	12.9	13.9	13.7	13.9	18.1	18.7	13.9	14.9	17.6
VA du ratio dette/exportations ²	186.0	48.9	49.9	51.5	46.0	39.4	35.4	40.7	35.2	40.7	38.6
VA du ratio dette/recettes ³	299.4	67.8	63.9	67.0	60.3	56.3	64.5	57.8	35.9	62.1	54.0
Ratio service de la dette/exportations ²	...	8.4	1.6	1.6	1.6	1.3	1.3	2.3	3.3	2.1	2.4
Ratio service de la dette/recettes ³	...	11.6	2.1	2.1	2.1	1.9	2.4	3.3	3.4	3.1	3.2
IV. Concessionnalité moyenne inférieure sur les nouveaux emprunts											
VA du ratio dette/PIB	50.3	13.6	13.7	14.8	12.8	11.5	12.5	10.5	6.4	12.5	9.9
VA du ratio dette/exportations ²	186.0	51.1	53.1	54.9	44.4	32.4	20.5	19.2	13.5	34.3	18.1
VA du ratio dette/recettes ³	299.4	70.9	68.0	71.5	60.9	56.6	64.5	49.7	26.7	63.7	46.8
Ratio service de la dette/exportations ²	...	8.5	1.9	2.4	2.2	1.7	1.5	2.0	1.8	2.3	1.9
Ratio service de la dette/recettes ³	...	11.8	2.4	3.1	3.1	2.9	4.8	5.2	3.5	4.3	4.8

Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections et services de la Banque mondiale et du FMI.

¹ Tous les indicateurs de la dette sont définis après fourniture conditionnelle de l'assistance PPTE renforcée et IADM et bilatérale au-delà PPTE (poste VI du Tableau A7)

² Basé sur la moyenne mobile sur trois ans des exportations de biens et de services, telle que définie dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, 1993.

³ On entend pas recette, les recettes d'administration centrale, dons exclus.

Tableau A9. Guinée: Fourniture de l'assistance IDA dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2012-2045
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2012		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035	2045	Cumulée	
	Jan-Sept	Oct-Déc.													2012-2020	2012-45
I. Allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée																
Service de la dette avant assistance PPTE ¹	35.9	16.5	52.4	53.1	53.5	54.3	55.5	55.5	57.0	57.8	57.5	59.4	23.9	0.3	460.7	1,238.2
dont principal	29.8	14.0	43.8	44.8	45.5	46.6	48.2	48.6	50.4	51.6	51.7	55.6	23.3	0.3	401.4	1,136.1
dont intérêts	6.1	2.5	8.7	8.3	8.0	7.7	7.3	6.9	6.6	6.2	5.8	3.8	0.7	0.0	59.3	102.2
Service de la dette après assistance PPTE ²	35.9	6.0	41.9	22.8	23.1	23.6	24.3	24.4	25.0	26.0	26.0	59.4	23.9	0.3	201.2	978.7
dont principal	29.8	5.0	34.7	18.5	18.9	19.6	20.5	20.8	21.5	22.6	22.8	55.6	23.3	0.3	170.2	904.8
dont intérêts	6.1	1.0	7.2	4.3	4.1	4.0	3.8	3.7	3.5	3.4	3.2	3.8	0.7	0.0	31.0	73.9
Économies sur le service de la dette envers l'IDA	0.0	10.5	10.5	30.4	30.4	30.7	31.2	31.1	31.9	31.8	31.6	0.0	0.0	0.0	259.5	259.5
dont principal	0.0	9.0	9.0	26.3	26.5	27.0	27.7	27.8	28.9	28.9	28.9	0.0	0.0	0.0	231.2	231.2
dont intérêts	0.0	1.5	1.5	4.1	3.9	3.7	3.5	3.3	3.0	2.8	2.6	0.0	0.0	0.0	28.3	28.3
II. Allègement au titre de l'IADM³																
Stock projeté de l'encours des crédits de l'IDA à la date de mise en oeuvre ⁴			1,136.1													
Crédits restants de l'IDA après IADM			143.6													
Réduction du stock de la dette sur les crédits admissibles ^{3,5}			992.5													
du fait de l'allègement PPTE			231.2													
du fait de l'IADM			761.2													
Service de la dette exigible après allègement PPTE et IADM	35.9	0.3	36.2	3.5	3.6	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	4.3	6.5	6.2	0.3	31.8	161.8
Pour mémoire:																
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'assistance PPTE (en %)	0.0	63.6	20.1	57.2	56.9	56.6	56.2	56.0	56.1	55.0	54.9	0.0	0.0	0.0	56.3	21.0
Service de la dette envers l'IDA couvert par l'assistance PPTE et l'IADM (en %)	0.0	98.1	31.0	93.4	93.2	92.9	92.9	92.8	93.0	92.5	92.5	89.0	74.1	0.0	93.1	86.9
Allègement du service de la dette de l'IDA au titre de l'IADM (en DTS) ⁶	0.0	3.5	3.5	11.9	12.1	12.2	12.6	12.7	13.0	13.4	13.4	32.8	10.9	0.0	104.9	505.5
Allég. service dette IDA du fait assistance PPTE au taux de change du point déc.(en \$EU) ⁷	0.0	9.4	9.4	27.3	27.3	27.6	28.0	27.9	28.7	28.6	28.4	0.0	0.0	0.0	233.3	233.3

Source: Estimations des services de l'IDA.

¹ Le principal et les intérêts exigibles par l'IDA correspondent aux projections au prorata sur la dette décaissée et en cours à fin décembre 2011, converties en dollars EU aux taux de change de la fin de 2011.

² Le principal et les intérêts exigibles par l'IDA correspondent aux projections au prorata de la dette décaissée et en cours à fin décembre 2011, moins la réduction intérimaire du service de la dette PPTE et post-PA décaissée et l'encours de la dette à fin décembre 1999.

³ Le stock de la dette et le service de la dette libellés en DTS sont convertis en dollars EU en appliquant le taux de change de la fin 2011.

⁴ Stock de l'encours de la dette au 1^{er} octobre 2012.

⁵ Dette décaissée au 31 décembre 2003 et encore en cours au 30 septembre 2012.

⁶ Pour les crédits libellés en DTS, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé en tant que service de la dette sur les crédits libellés en DTS moins l'allègement de la dette PPTE basé en dollars EU sur ces crédits. L'allègement de la dette PPTE est converti en montants équivalents en DTS, à partir de juillet 2012, en appliquant le taux de référence de change provisoire de l'IDA16 de 1,48899 dollar EU pour un DTS. Pour les crédits libellés en dollars EU, l'allègement de la dette au titre de l'IADM est estimé comme le service de la dette sur les crédits libellés en dollars EU moins l'allègement de la dette PPTE basé en dollars EU sur ces crédits.

Les montants correspondants de l'allègement de la dette IADM sont convertis en montants équivalents en DTS en appliquant le taux de change de référence de l'IDA16.

⁷ Le montant réel de la réduction du service de la dette du fait de l'assistance PPTE. Converti en dollars EU au taux de change de la fin 1999.

Tableau A10. Guinée: Fourniture éventuelle de l'assistance du FMI le titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, 2000-2022 1/
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
													Jan-sept.	Oct-déc.											
I. Allègement de la dette pré-IADM (uniquement au titre initiative PPTE)²																									
Principal	6,5	9,5	9,5	11,0	13,4	18,0	13,5	14,1	12,8	8,5	6,7	3,9	1,3	-	1,4	5,0	5,0	5,0	6,8	7,2	3,7	3,7	3,7	1,8	
Intérêts ⁴	6,1	9,3	8,7	10,5	13,2	17,4	13,2	13,9	12,6	8,3	6,7	3,9	1,3	-	1,4	4,9	4,9	4,9	6,7	7,2	3,7	3,7	3,7	1,8	
Assistance PPTE-- dépôts sur le compte général des pays membres																									
Assistance intérimaire	-	2,4	2,7	-	-	-	-	4,8	-	-	-	-	-	1,3											
Décaissement point d'achèvement ⁵													24,0												
Assistance point d'achèvement													16,5												
Intérêts point d'achèvement ⁶													7,5												
Assistance FMI-- calendrier des tirages sur le compte général des pays membres	-	2,4	1,0	1,6	0,3	0,0	0,0	0,7	4,1	0,1	-	-	1,3	-	0,7	3,5	3,4	3,3	5,1	5,7	2,2	2,2	2,1	-	
Assistance FMI sans intérêts	-	2,4	0,9	1,5	0,3	-	-	0,7	4,1	-	-	-	1,3	-	0,7	0,8	1,6	2,1	3,3	3,4	1,9	2,1	0,7	-	
Recettes d'intérêt estimées ⁶	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	-	-	-	-	0,0	2,7	1,8	1,3	1,8	2,3	0,3	0,1	1,4	-	
Service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI après assistance du FMI	6,5	7,1	8,5	9,5	13,1	18,0	13,5	13,3	8,7	8,4	6,7	3,9	-	-	0,7	1,4	1,5	1,6	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6	1,8	
Calendrier de fourniture de l'assistance du FMI (en % l'assistance totale, sur une base flux)	-	8,7	3,3	5,5	1,0	-	-	2,7	14,8	-	-	-	4,6	-	2,4	3,0	5,9	7,4	11,9	12,2	6,8	7,4	2,4	-	
Part service dette exigible sur les oblig. FMI couverte par assistance PPTE (en %)	-	25,5	10,2	14,1	2,3	0,0	0,0	5,3	32,0	0,8	-	-	100,0	-	-	71,0	68,9	67,0	75,1	78,7	58,2	59,5	56,8	-	
Proportion (en %) de chaque remboursement exigible pendant la période payée par l'assistance PPTE sur le principal déposé au compte général des pays membres	-	26,2	10,6	14,6	2,2	-	-	5,4	32,5	-	-	-	100,0	-	-	16,8	33,7	42,1	49,0	47,0	51,7	56,2	18,0	-	
II. Allègement de la dette post-IADM (au titre et les initiatives IADM et PPTE)													24,0												
Dette projetée avant la date-butoir IADM au point d'achèvement ^{7,8}													-												
Fourniture de l'allègement de la dette (sur une base stock):													-												
du fond de fiducie IADM-II													-												
du compte général des pays membres PPTE													-												
Fourniture de l'assistance PPTE restante pour la dette post-date-butoir IADM (base stock)													24,0												
Décaissement point d'achèvement													23,9												
Compte général des pays membres													0,0												
III. Service de la dette exigible par FMI après allègement dette PPTE et IADM⁹																									
Principal	6,5	7,1	8,5	9,5	13,1	18,0	13,5	13,3	8,7	8,4	6,7	3,9	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,1	3,7	3,7	3,7	1,8	
Intérêts	6,1	6,8	7,7	9,0	12,9	17,4	13,2	13,1	8,5	8,2	6,7	3,9	-	-	-	-	-	-	-	6,0	3,7	3,7	3,7	1,8	
Intérêts	0,5	0,2	0,8	0,5	0,2	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

Source: Estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total de l'assistance du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée s'élève à 27,8 millions de DTS (équivalant à 36 millions de dollars EU au taux de change du 20/12/2000) en terme de VA à fin décembre 1999, montant légèrement plus élevé que le montant calculé au point de décision (24,24 millions de DTS, soit 31,40 millions de dollars EU) compte tenu des révisions de la dette. Ce montant exclut les intérêts acquis sur le compte général de la Guinée et sur les montants engagés mais non décaissés, comme décrit dans la note en bas de page 6. Suppose que le point d'achèvement (PA) est le 27 septembre 2012.

² Fourniture estimée de l'assistance PPTE en l'absence d'une décision IADM.

³ Les données sont réelles jusqu'à la fin de juillet 2012. Les obligations à venir après juillet 2012 sont basées sur les calendriers en vigueur à la fin juillet 2012. Les obligations au titre des intérêts excluent les frais et commissions nets en DTS.

⁴ Le 1er décembre 2011, le Conseil du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 la dérogation relative au paiement des intérêts pour les prêts concessionnels qui avaient été introduits le 7 janvier 2010. Pour 2013, les taux d'intérêt seront de 0 % pour les prêts FEC et FCR, et de 0,25 % par an p les prêts FCC et FCE. Après 2013, les intérêts projetés reposent sur 0,25 % par an. Le FMI révisera les taux d'intérêt pour toutes les facilités du fonds fiduciaire de la FRPC d'ici à la fin de 2013 et tous les deux ans par la suite.

⁵ Un montant final de 16,25 millions de DTS sera déposé sur le compte général de la Guinée au point d'achèvement prévu à la fin septembre 2012.

⁶ Inclut les recettes estimées d'intérêt sur : (a) les montants détenus sur le compte général de la Guinée et (b) jusqu'au PA, les montants engagés mais non encore décaissés. Les recettes projetées d'intérêt sont estimées sur la base des taux d'intérêt supposés qui augmentent progressivement jusqu'à 4,5 % en 2017 et au-delà. Les recettes d'intérêt réelles seront peut-être inférieures ou supérieures.

⁷ L'encours de crédit à la fin de 2004 qui n'a pas été remboursé par le pays membre ou par une assistance PPTE au point d'achèvement et n'est pas prévu au calendrier de remboursement par l'assistance PPTE, tel que défini dans l'instrument de fiducie IADM-II.

⁸ La Guinée a complètement remboursé sa dette admissible à l'IADM à fin juillet 2012.

⁹ Les données préalables au PA représentent le service réel de la dette réglé et le service de la dette projeté à la fin de septembre 2012. Les données du service de la dette après le PA incluent les remboursements au titre de la FEC approuvés le 24/2/2012. Les obligations au titre des intérêts exc les frais et évaluations nets en DTS.

Tableau A11. Guinée: Statut de la participation des créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée 1/

	Allègement de la dette en termes de VAN (millions de \$EU)	Pourcentage de l'assistance totale	Réponse satisfaisante à l'initiative	Modalités de fourniture de l'allègement de la dette
Groupe de la Banque africaine de développement	94,4	14,8	Yes	L'allègement intérimaire offert en 2000-03 et 2008 s'élève à 37,6 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999. Au point d'achèvement, le Groupe de la BAD devrait fournir le montant restant de l'allègement moyennant une réduction supplémentaire du service de la dette sur l'encours de la dette à fin décembre 1999 jusqu'à fourniture complète de
BADEA	10,4	1,6	Yes	En 2004 et 2008, la BADEA a rééchelonné les arriérés accumulés exigibles en 2005, 2006 et 2008, respectivement, qui représentaient un allègement de 2 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999. Au point d'achèvement, un allègement supplémentaire sera fourni moyennant un rééchelonnement concessionnel de la dette.
Banque pour l'investissement et le développement CEDEAO	1,7	0,3	No	Ne participe pas actuellement
Banque européenne d'investissement	4,3	0,7	Yes	Allègement intérimaire équivalant à 1,5 million de dollars EU en termes de VA à fin 1999 fourni moyennant l'annulation du service de la dette sur certains prêts de la BEI. Au point d'achèvement, il ne reste aucun prêt de la BEI. Le reste de l'allègement PPTE sera fourni sur les prêts de l'UE.
Union européenne (administré par la BEI)	32,0	5,0	Yes	L'allègement intérimaire s'élevant à 12 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999 fourni par l'UE moyennant l'annulation du service de la dette et des arriérés sur certains prêts. Au point d'achèvement, l'UE fournira le restant de l'allègement en offrant une réduction du service de la dette sur certains prêts en cours.
Banque mondiale	173,6	27,2	Yes	L'allègement intérimaire fourni de 2001 à 2008 s'élève à 75,8 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999. Au point d'achèvement, l'IDA devrait fournir le montant restant d'allègement moyennant une réduction de 68,5 % du service de la dette de la Guinée envers l'IDA jusqu'en décembre
FIDA	8,0	1,3	Yes	Aucun allègement intérimaire fourni. Au point d'achèvement, le FIDA fournira jusqu'à 100 % d'allègement du service de la dette jusqu'à ce que la cible en VA soit atteinte.
FMI	36,0	5,6	Yes	L'allègement intérimaire fourni s'élève à 14,6 millions de dollars EU en termes nominaux. Au point d'achèvement, le FMI devrait fournir le montant restant de l'allègement en annulant (partiellement) les paiements du principal jusqu'en 2018.
Banque islamique de développement	18,7	2,9	Yes	En 2005, la BISD a rééchelonné les arriérés accumulés et les paiements exigibles jusqu'en décembre 2006, tandis qu'elle fournissait un moratoire de trois ans sur les paiements de certains prêts à compter de 2008-10. Cela représentait un allègement de la dette de 3,9 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999. Au point d'achèvement, un allègement additionnel sera fourni moyennant un rééchelonnement concessionnel de
Fonds pour le développement international OPEP (FODI)	4,1	0,6	Yes	En 2002, le FODI a décaissé un prêt concessionnel pour refinancer 9 millions de dollars EU de prêts existants, à savoir un allègement intérimaire de 3 millions de dollars EU en termes de VA à fin 1999. Au point d'achèvement, un allègement supplémentaire sera fourni moyennant un rééchelonnement concessionnel de la dette.
Total multilatéraux	383,0	60		
Créanciers du Club de Paris	188,1	29	Yes	Une assistance intérimaire est offerte par le biais des flux de Cologne et certains créanciers ont annulé 100% du flux pendant la période intérimaire. L'opération sur le stock de la dette aux conditions de Cologne (90% de réduction en VA) est attendue au point d'achèvement.
Créanciers non-Club de Paris	65,3	10	Some	Les autorités guinéennes ont déjà envoyé des lettres à leurs créanciers non Club de Paris demandant un allègement de la dette à des conditions comparables à celles du Club de Paris.
Bulgarie	1,2	0,2	No	Le contact a été pris par les autorités guinéennes.
Chine	9,8	1,5	Yes	La République populaire de Chine a offert un allègement de la dette en annulant toutes les créances en cours exigibles avant le 31 décembre 2005.
Égypte	2,9	0,4	Yes	L'Égypte a offert un allègement de la dette en annulant l'encours de la dette jusqu'en 2008.
Irak	0,7	0,1	No	L'Irak a accepté en principe de négocier un éventuel allègement de la dette
Corée, RDP	0,1	0,0	No	La Corée du Nord a accepté en principe de négocier un éventuel allègement de la dette.
Koweït	17,6	2,8	Yes	Le Koweït a offert sa part d'allègement en 2009 en rééchelonnant l'encours des créances jusqu'au 1 ^{er} septembre 2009.
Libye	4,3	0,7	No	La Libye a signé un accord de rééchelonnement avec la Guinée en 2007 ; toutefois l'accord n'est pas considéré comme étant en vigueur car la Guinée n'a pas assuré le paiement au titre du service de la dette conformément à l'accord.
Maroc	2,9	0,5	No	Le Maroc a accepté verbalement d'offrir un allègement du service de la dette en annulant toutes les créances à la fin 1999. Toutefois, aucune confirmation officielle n'a été reçue à ce jour par les autorités guinéennes.
Roumanie	1,8	0,3	Yes	La Roumanie a déjà offert sa part proportionnelle de l'assistance PPTE en 2006 moyennant une annulation du stock de la dette.
Arabie Saoudite	21,9	3,4	Yes	L'Arabie Saoudite a offert sa part d'allègement en 2009 en rééchelonnant l'encours des créances jusqu'au 30 septembre 2009.
Thaïlande	0,5	0,1	No	Le contact a été pris par les autorités guinéennes.
Yougoslavie	1,6	0,3	No	Le contact a été pris par les autorités guinéennes.
Créanciers commerciaux	2,8	0,4	No	
Total bilatéraux et commerciaux	256,1	40		
Total	639,2	100		

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1 Basé sur les dernières données disponibles au point d'achèvement après application complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

Tableau A12. Guinée: Fourniture de l'allègement de la dette des créanciers du Club de Paris au titre des initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE 1/

Pays couverts	APD (en %)		Non-APD (en %)		Fourniture de l'allègement		
	Dette avant date-butoir	Dette après date-butoir	Dette avant date-butoir	Dette après date-butoir	Point de décision (en %)	Point d'achèvement	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Australie	PPTE	100	100	100	100 ²	2	2
Autriche	PPTE	100	-	100	-	Cas par cas, flux	Stock
Belgique	PPTE	100	100 ³	100	-	100 flux	Stock
Canada	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock
Danemark	PPTE	100	100 ⁴	100	100 ⁴	100 flux	Stock
France	PPTE	100	100	100	-	100 flux ⁵	Stock
Finlande	PPTE	100	- ⁶	100	- ⁶	-	-
Allemagne	PPTE	100	100	100	100 ⁷	100 flux	Stock
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	PPTE	100	100 ⁸	100	100 ⁸	100 flux	Stock
Japon	PPTE	100	100	100	-	-	Stock
Pays-Bas	PPTE	100 ⁹	100	100	-	90-100 flux ⁹	Stock
Norvège	PPTE	¹⁰	¹⁰	¹¹	¹¹	-	-
Russie	PPTE	- ¹²	- ¹²	100	100	-	Stock
Espagne	PPTE	100	100 ¹³	100	100 ¹³	-	Stock
Suède	PPTE	-	- ¹⁴	100	-	-	Stock
Suisse	PPTE	- ¹⁵	- ¹⁵	100 ¹⁶	-	100 flux ¹⁶	Stock
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100	100 ¹⁷	100 flux ¹⁷	Stock
États-Unis ¹⁸	PPTE	100	100	100	100	100 flux	Stock

Source: Secrétariat du Club de Paris.

¹ Les colonnes (1) à (7) décrivent l'allègement additionnel de la dette offert en suivant une méthodologie spécifique au titre d'initiatives bilatérales; il doit être considéré comme un ensemble pour chaque créancier. Dans la colonne (1), "PPTE" correspond aux pays éligibles qui sont effectivement admissibles au processus PPTE. Dans le tableau, "100%" signifie que l'allègement de la dette fourni dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sera complété à hauteur de 100 % moyennant une initiative bilatérale.

² Australie : l'Australie a annulé toutes les créances PPTE.

³ Belgique : annulation au point d'achèvement de 100 % des prêts APD contractés avant le 31 décembre 2000.

⁴ Le Danemark fournit une annulation de 100 % des prêts APD et des crédits non APD contractés avant le 27 septembre 1999.

⁵ France: annulation de 100 % du service de la dette pour les créances commerciales sur l'Etat avant la date-butoir, car elles sont exigibles au point de décision. Une fois que les pays ont atteint le point d'achèvement, l'allègement de la dette sur les créances APD sur l'Etat passera sur un compte spécial et sera utilisé pour des projets spécifiques de développement.

⁶ Finlande: pas de créances après la date butoir.

⁷ Si non traitée dans le procès-verbal convenu du point d'achèvement, annulation de la dette de 100 % uniquement sur une base au cas par cas.

⁸ Italie: annulation de 100 % de toutes les dettes (avant et après date-butoir, APD et non APD contractées avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Au point de décision, annulation des arriérés accumulés et des échéances exigibles dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette restante.

⁹ Pays-Bas : 100% APD (la dette avant et après la date-butoir sera annulée au point de décision); pour non APD, dans certains cas particuliers (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Tanzanie, Ouganda et Zambie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés sur le flux au point de décision ; tous les autres PPTE recevront un allègement intérimaire à hauteur d'une réduction de 90 % des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE recevront une annulation de 100 % sur le stock restant de la dette avant la date butoir.

¹⁰ La Norvège a annulé toutes les créances APD.

¹¹ Avec la méthodologie actuelle de la Banque mondiale/FMI pour recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement de l'initiative PPTE, la

Norvège a annulé les décisions concernant l'octroi ou non d'une réduction de 100 % de la dette après le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

¹² La Russie n'a pas de créances APD.

¹³ L'Espagne fournit une annulation de 100 % des créances APD et non APD contractées avant le 1^{er} janvier 2004.

¹⁴ La Suède n'a pas de créances APD.

¹⁵ La Suisse a annulé toutes les créances APD.

¹⁶ En général, la Suisse annule 100 % des créances sur l'État dans le stock restant de la dette au point d'achèvement et offre au moins un allègement complet de la dette au titre de l'initiative PPTE pour les créances détenues par la CEA (annulation de 100% de toutes les créances restantes, à l'exception du Honduras et du Cameroun).

¹⁷ Royaume-Uni : annulation complète "au-delà de 100 %" de toutes les dettes des PPTE à leur point de décision, et remboursement au point de décision de tout service de la dette acquitté avant le point de décision.

¹⁸ États-Unis : annulation de 100 % de toutes les dettes (avant et après date-butoir, APD et non APD) encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Au point de décision, annulation des arriérés accumulés et des échéances exigibles dans la période intérimaire. Au point d'achèvement, annulation du stock de la dette admissible restante.

Tableau A13. Guinée: Initiative PPTE - Statut des cas de pays examinés dans le cadre de l'initiative, 30 juin 2012

Pays	Point de décision d'achèvement	Point d'achèvement	Cible		Niveaux d'assistance ¹					Réduction en % de la VA de la dette ²	Total estimé allégem. nominal en % service de la dette (en millions de dollars EU)
			VA ratio dette		(en millions de dollars EU, valeur actuelle)						
			Export. (en %)	Recettes de l'État	Bilatéraux et		Multilatéraux				
					Total	commerciaux	Total	FMI	Banque mondiale		
Point d'achèvement atteint dans le cadre renforcé (33)											
Afghanistan	Juil. 07	Jan. 10	150		582	446	136	-	76	51	1 280
Bénin	Juil. 00	Mar. 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1 302	425	876	84	194		2 060
<i>cadre d'origine</i>	Sept. 97	Sept. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
<i>cadre renforcé</i>	Fév. 00	Juin 01	150		854	268	585	55	140	30	1 300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
<i>cadre d'origine</i>	Sept. 97	Juil. 00	205		229	32	196	22	91	27	400
<i>cadre renforcé</i>	Juil. 00	Avr. 02	150		195	35	161	22	79	30	300
<i>complément</i>	...	Avr. 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Burundi	Août 05	Jan. 09	150		833	127	706	28	425	92	1 366
Cameroun	Oct. 00	Avr. 06	150		1 267	879	322	37	176	27	4 917
République Centrafricaine	Sept. 07	Juin 09	150		578	186	362	27	207	68	804
Rép. du Congo	Mar. 06	Jan. 10		250	1 575	1 462	113	8	47	31	1 738
Rép. dém. du Congo	Juil. 03	Juil. 10	150		7 252	4 618	2 633	471	854	82	11 105
Côte d'Ivoire	Mar. 09	Juin 12		250	3 109	2 398	711	39	413	24	6 367
Éthiopie					1 982	637	1 315	60	832		3 275
<i>cadre renforcé</i>	Nov. 01	Avr. 04	150		1 275	482	763	34	463	47	1 941
<i>complément</i>	...	Avr. 04	150		707	155	552	26	369	31	1 334
Gambie	Déc. 00	Déc. 07	150		67	17	49	2	22	27	112
Ghana	Fév. 02	Juil. 04	144	250	2 186	1 084	1 102	112	781	56	3 500
Guinée-Bissau					554	279	275	12	139		933
<i>cadre renforcé</i>	Déc. 00	Déc. 10	150		422	218	204	12	93	86	703
<i>complément</i>	...	Déc. 10	150		133	61	71	-	46	40	230
Guyane					591	223	367	75	68		1 354
<i>cadre d'origine</i>	Déc. 97	Mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
<i>cadre renforcé</i>	Nov. 00	Déc. 03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Haïti	Nov. 06	Juin 09	150		140	20	120	3	53	15	213
Honduras	Juil. 00	Mar. 05	110	250	556	215	340	30	98	18	1 000
Libéria	Mar. 08	Juin 10	150		2 739	954	1 421	730	374	90	4 607
Madagascar	Déc. 00	Oct. 04	150		836	474	362	19	252	40	1 900
Malawi					1 057	171	886	45	622		1 628
<i>cadre renforcé</i>	Déc. 00	Août 06	150		646	164	482	30	333	44	1 025
<i>complément</i>	...	Août 06	150		411	7	404	15	289	35	603
Mali					539	169	370	59	185		895
<i>cadre d'origine</i>	Sept. 98	Sept. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
<i>cadre renforcé</i>	Sept. 00	Mar. 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritanie	Fév. 00	Juin 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1 100
Mozambique					2 023	1 270	753	143	443		4 300
<i>cadre d'origine</i>	Avr. 98	Juin 99	200		1 717	1 076	641	125	381	63	3 700
<i>cadre renforcé</i>	Avr. 00	Sept. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3 308	2 175	1 134	82	191	73	4 500
Niger					663	235	428	42	240		1 190
<i>cadre renforcé</i>	Déc. 00	Avr. 04	150		521	211	309	28	170	53	944
<i>complément</i>	...	Avr. 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1 316
<i>cadre renforcé</i>	Déc. 00	Avr. 05	150		452	56	397	44	228	71	839
<i>complément</i>	...	Avr. 05	150		243	9	235	20	154	53	477
São Tomé et Príncipe					124	31	93	1	47		263
<i>cadre renforcé</i>	Déc. 00	Mar. 07	150		99	29	70	-	24	83	215
<i>complément</i>	...	Mar. 07	150		25	2	23	1	23	45	49
Sénégal	Juin 00	Avr. 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Sierra Leone	Mar. 02	Déc. 06	150		675	335	340	125	123	81	994
Tanzanie	Avr. 00	Nov. 01	150		2 026	1 006	1 020	120	695	54	3 000
Togo	Nov. 08	Déc. 10		250	282	127	155	0,3	102	20	272
Ouganda					1 003	183	820	160	517		1 950
<i>cadre d'origine</i>	Avr. 97	Avr. 98	202		347	73	274	69	160	20	650
<i>cadre renforcé</i>	Fév. 00	Mai 00	150		656	110	546	91	357	37	1 300
Zambie	Déc. 00	Avr. 05	150		2 499	1 168	1 331	602	493	63	3 900
Point de décision atteint dans le cadre renforcé (3)											
Tchad	Mai 01	Flottant	150		170	35	134	18	68	30	260
Comores	Juin 10	Flottant	150		145	33	111	4	45	56	122
Guinée	Déc. 00	Flottant	150		545	215	328	31	151	32	800

Sources: Décisions des Conseils du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents préliminaires PPTE et calculs des services.

¹ Les niveaux d'assistance sont aux points de décision et d'achèvement respectifs des pays, le cas échéant.

² En pourcentage de la valeur actuelle de la dette au point de décision ou d'achèvement (le cas échéant) après utilisation complète des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

APPENDICE I — GUINÉE: GESTION DE LA DETTE¹

1. **Le cadre juridique et institutionnel de la Guinée définit clairement qui détient l'autorité en matière d'emprunts, qui assume les responsabilités de la négociation des nouveaux prêts et des paiements.** Selon la loi de finances portant charte (2008), seul le Ministre de l'économie et des finances détient l'autorité d'emprunter auprès d'entités légales, exclusivement aux fins énoncées dans la loi elle-même et pour des montants et selon les modalités arrêtés dans la loi de finances annuelle. Selon un décret récent, la Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement (DND)² est habilitée à participer à la recherche de nouveaux financements et à négocier de nouveaux prêts (fonction de salle des marchés) ; c'est elle qui est responsable de l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette («middle office»). La DND est aussi responsable de la gestion, de l'enregistrement et de la communication des informations relatives à la dette intérieure et extérieure, aux transactions liées à la dette et à la dette intérieure, y compris aux passifs titrisés envers la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) et envers les fournisseurs intérieurs («back office»). La BCRG joue le rôle d'agent du Ministère de l'économie et des finances pour la gestion du marché intérieur des bons du Trésor et il est responsable du paiement de la dette extérieure selon les instructions de la DND.

2. **Cependant, les emprunts ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.** Actuellement, le seul objectif explicite de la gestion de la dette extérieure consiste à contracter des emprunts extérieurs uniquement à des conditions concessionnelles avec un élément don minimum de 35%, comme indiqué dans le programme appuyé par la FEC et vérifié par la DND lors de la négociation de nouveaux prêts.

3. **Les capacités d'enregistrement des données de la dette restent faibles et ne sont pas centralisées.** Officiellement, la DND utilise le système d'enregistrement et de gestion de la dette CS-DRMS 2000+ qui est délocalisé à la Direction nationale des systèmes d'information. Dans la pratique, les services de la dette extérieure travaillent principalement avec des tableurs sur place, car l'accès au CS-DRMS est difficile à cause des délestages fréquents et d'autres questions techniques. Ces tableurs couvrent principalement les prévisions des paiements mensuels du service de la dette qui sont validés à la suite d'un examen des relevés des créanciers. Chaque année, tous les créanciers reçoivent une demande de fourniture de données afin d'effectuer des projections des paiements du service de la dette pour le nouvel exercice, ce qui est ensuite intégré dans le budget. L'absence d'informations ponctuelles et systématiques sur les nouveaux décaissements et parfois sur les nouveaux prêts³ complique davantage l'enregistrement de la dette. Les services ont été en mesure de présenter sur demande les registres et les contrats de la dette, mais il ne semble pas qu'il existe de système d'archivage approprié.

¹ La Guinée a reçu en 2008 une Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA).

² Voir Arrêté N°//MEF/CAB/2011 portant attributions et organisation de la Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement.

³ Dans la pratique, il y a eu des cas dans lesquels un autre ministre a signé des contrats de prêt avec un créancier bilatéral.

4. **La DND publie des bulletins tous les trimestres et a publié un rapport d'activité annuel.** La DND communique régulièrement au Ministre des finances dans un rapport interne ainsi qu'aux partenaires extérieurs les principaux indicateurs de la dette et il produit des rapports annuels d'activité. Le Trésorier rend régulièrement compte de l'encours des bons du Trésor. Des audits internes et externes de la dette sont réalisés sur la dette intérieure mais pas sur la dette extérieure, bien que les autorités en reconnaissent la nécessité.

5. **Les services semblent inégalement répartis, et même si leurs capacités semblent adéquates pour les fonctions de base de gestion de la dette, une formation plus approfondie serait nécessaire.** Même si la DND compte 66 fonctionnaires, l'unité de la dette bilatérale ne compte que quatre employés, tandis que l'unité de la dette multilatérale au moment du point d'achèvement ne comptait qu'un fonctionnaire ; pourtant, l'organigramme récemment adopté prévoyait trois fonctionnaires pour chaque unité. En général, les membres des services sont titulaires de diplômes universitaires et ont été formés à l'utilisation du logiciel de gestion de la dette ; ils participent régulièrement à des manifestations de formation organisées par le Secrétariat du Commonwealth. Certains fonctionnaires ont aussi été formés à l'analyse de la viabilité de la dette et à d'autres activités de gestion de la dette (par exemple, le DeMPA, avec la création d'un manuel de procédures de gestion de la dette) lors de manifestations régionales de formation organisées par la Banque mondiale, AFRITAC Ouest du FMI, la BAD et Pôle-Dette, récemment en mars 2012 au Mali et en juin 2012 au Sénégal.

6. **La gestion de la dette doit être renforcée.** Bien qu'officiellement et juridiquement, le Ministre des finances détienne l'autorité centralisée pour approuver tout emprunt extérieur (voir plus haut), deux infractions se sont produites en 2011 lorsqu'une entité nouvellement créée (SOGUIPAMI), responsable de la gestion des avoirs de l'État dans le secteur minier, a contracté deux prêts extérieurs. Pour éviter que cela ne se reproduise, l'État entreprend avec l'assistance de la Banque mondiale une étude en vue d'une structure institutionnelle appropriée pour gérer les actifs de l'État dans le secteur minier et dans d'autres importants projets d'infrastructures ; entre-temps, l'indépendance et les opérations de la SOGUIPAMI ont été nettement réduites. En particulier, l'entité ne peut contracter aucun prêt extérieur ou autres passifs.

7. **Le point d'achèvement est une bonne occasion d'améliorer la gestion de la dette.** L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM au point d'achèvement permettra de nettement réduire l'encours de la dette extérieure et permettra au pays de démarrer sur de bonnes bases. En même temps, une réduction du fardeau de la dette pourrait éventuellement se traduire par un relâchement progressif des limites imposées sur un financement moins concessionnel. Il est donc recommandé que la Guinée prenne des mesures en vue d'améliorer la gestion de la dette à fin de se préparer à cette ère nouvelle. Dans le domaine de la gouvernance, un meilleur partage de l'information (par exemple, sur les nouveaux décaissements) est nécessaire au sein de la DND. Une stratégie de gestion de la dette approuvée par le Ministre des finances pourrait donner une orientation claire à la DNIP en matière d'emprunts afin de minimiser les coûts et les risques financiers. Il conviendrait

d'auditer les activités de gestion de la dette et de suivre les recommandations d'amélioration. Pour compléter le renforcement de la gestion de la dette, le gouvernement devrait s'attacher à renforcer ses capacités pour évaluer les PPP afin d'assurer qu'ils n'entraînent pas de passifs conditionnels pour l'État. Les services pourraient être utilisés de manière plus efficace. Des investissements en matériel sont nécessaires afin d'assurer que le CS-DRMS soit utilisé en temps réel et devienne la base de données unique pour la dette intérieure et extérieure. De plus, le système d'archivage des contrats, des accords et des factures pourrait être optimisé pour améliorer son efficacité. Les autorités devraient continuer à produire des rapports annuels d'activité et des rapports sur la dette.

APPENDICE II — GUINÉE: ANALYSE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE DANS LE CADRE DE VIABILITÉ DE LA DETTE DES PAYS À FAIBLE REVENU¹

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu montre que la Guinée court un risque modéré de surendettement. Après allègement complet de la dette au titre de l'initiative PPTE, de l'IADM et au-delà de l'initiative PPTE, tous les indicateurs extérieurs restent inférieurs à leur seuil indicatif pendant toute la période de projection. Pour autant, le pays reste vulnérable à un certain nombre de chocs macroéconomiques, notamment pendant la première moitié de la période de projection. L'analyse de viabilité de la dette du secteur public indique que la dette intérieure de la Guinée est élevée mais qu'elle devrait baisser à plus long terme et que l'évaluation reste inchangée. La vulnérabilité qui subsiste aux chocs macroéconomiques indique que les politiques budgétaires et la gestion de la dette doivent rester prudentes.

I. GÉNÉRALITÉS

1. **L'analyse de la dette (AVD) des pays à faible revenu repose sur le Cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu.** L'AVD présente la trajectoire projetée des indicateurs de la dette extérieure et du secteur public de la Guinée et évalue le risque de surendettement extérieur du pays. L'AVD des pays à faible revenu et l'analyse de l'allègement de la dette (AAD) au titre de l'initiative PPTE posent les mêmes hypothèses macroéconomiques en tant que références, mais elles sont méthodologiquement différentes. L'AVD des pays à faible revenu compare l'évolution des indicateurs du fardeau de la dette sur la période de projection par rapport aux seuils indicatifs du fardeau de la dette qui dépendent de la politique. En revanche, dans l'AAD au titre de l'initiative PPTE, les indicateurs historiques du fardeau de la dette sont comparés à des seuils uniformes afin de calculer le montant d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE auquel la Guinée a droit dans le contexte de cette initiative. En outre, les résultats de l'AVD des pays à faible revenu sont différents de ceux de l'AAD au titre de l'initiative PPTE à cause des différences méthodologiques liées à la définition des taux d'escompte et des taux de change utilisés.²
2. **Cette AVD des pays à faible revenu³ actualise l'analyse de la dette extérieure et publique de la Guinée qui a été examinée par le Conseil d'administration du FMI en**

¹ L'AVD a été préparée conjointement par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités de la Guinée. L'exercice de la Guinée va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

² L'AVD des pays à faible revenu et l'AAD au titre de l'initiative sont aussi différentes du fait du traitement des contrats de désendettement et de développement avec la France (C2D).

³ Les AVD présentées dans ce document reposent sur le cadre d'AVD des pays à faible revenu. Dans le cadre d'une Évaluation politique et institutionnelle des pays (CPIA), la Guinée est considérée comme un pays qui obtient de faibles résultats, avec un classement moyen de 2,86 en 2000–10; l'AVD utilise les indicateurs de seuils indicatifs pour les pays de cette catégorie. Voir «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy Implications» (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/020304.htm> et IDA/SECM2004/0035, 2/3/04) et «Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy Implications» (<http://www.imf.org/external/np/pdr/sustain/2004/091004.htm> et IDA/SECM2004/0629, 9/10/04) et «A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework»

février 2012.⁴ À ce stade, la Guinée était surendettée depuis 2007, ainsi qu'en témoigne l'accumulation des arriérés au titre du service de la dette extérieure.

3. **À la fin de 2011, la dette extérieure publique et garantie par l'État de la Guinée s'élevait à 3 194 millions de dollars EU, soit 62 % du PIB de 2011.**⁵ Ces dernières années, le niveau de la dette en termes nominaux est resté globalement stable, ce qui reflète le faible niveau des prêts nouveaux et du service de la dette acquitté, quoique les arriérés représentent une part croissante (à savoir 12 % de l'encours de la dette à la fin de 2011).⁶ Les créanciers multilatéraux représentaient 62 % du total, le groupe de la BAD et l'IDA représentant près des quatre cinquièmes de la part des multilatéraux. Les créanciers du Club de Paris représentaient 25 % du total, tandis que les créanciers bilatéraux officiels non-Club de Paris et les créanciers commerciaux constituaient le reste.⁷

4. **À la fin de 2011, les arriérés du service de la dette extérieure atteignaient 371 millions de dollars EU.** Les créanciers du Club de Paris représentaient 60 % du total. En 2011, l'État a apuré ses arriérés envers tous les créanciers multilatéraux et a repris l'ensemble des paiements au titre du service de la dette envers eux. L'assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE a été interrompue par une majorité de créanciers en 2009–10.

5. **En avril 2012, le Club de Paris et le gouvernement de la Guinée ont conclu un accord d'allègement de la dette à des conditions exceptionnelles, y compris le rééchelonnement des échéances et des arriérés ultérieurs à la date-butoir.**⁸ En outre, un accord a été conclu avec l'Union européenne, à savoir que les arriérés en cours seraient en partie annulés en 2011. Une autre partie a été gelée et sera apurée au point d'achèvement de l'initiative PPTE à l'aide des ressources du Fonds européen de développement de l'Union européenne. De ce fait, l'encours des arriérés a été réduit d'environ deux tiers ; le reste de ces arriérés est exigible par les créanciers officiels bilatéraux et commerciaux non-Club de Paris pour lesquels il n'y a pas d'autres échéances au titre du service de la dette.

6. **Le niveau de la dette publique intérieure tient compte de l'augmentation considérable en 2009-10 des avances de la banque centrale au gouvernement.** Pendant le

(<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf>) et «Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries» (<http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210.pdf>)

⁴ Voir le Supplément du Rapport du FMI N° 12/63 du FMI, mars 2012, sur l'AVD des pays à faible revenu que l'on peut trouver à : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2012/cr1263.pdf>

⁵ À l'exclusion des arriérés envers l'Union européenne qui, par accord, ont été gelés en attendant leur apurement au point d'achèvement de l'initiative PPTE avec des ressources du Fonds européen de développement de l'Union européenne.

⁶ Cette part inclut les arriérés envers les créanciers du Club de Paris qui ont été restructurés dans le cadre de l'accord d'allègement de la dette d'avril 2012. Si on exclut ces arriérés, la part des arriérés dans la dette de la fin de 2011 serait de 7 %.

⁷ La Guinée n'a pas d'obligations au titre du service de la dette envers les créanciers commerciaux, et les arriérés constituent le montant total de l'encours de la dette.

⁸ La date-butoir est le 1^{er} janvier 1986.

régime militaire (2009-10), l'envolée des dépenses a été financée par des emprunts auprès du système bancaire intérieur. Les créances de l'État sur le système bancaire intérieur ont nettement progressé de 13 % du PIB en 2008, à 19 % en 2009, puis à 30 % en 2010. En 2011, d'importantes recettes exceptionnelles du secteur minier (15 % du PIB) ont été déposées à la banque centrale. Le gouvernement s'est engagé à s'abstenir de tout financement du budget par le système bancaire intérieur, outre le retrait de ce dépôt. À la fin de juin 2012, l'encours de la dette publique intérieure s'élevait à 11 % du PIB, et se répartissait pratiquement équitablement entre les avances de la banque centrale et les bons du Trésor détenus par les banques intérieures.

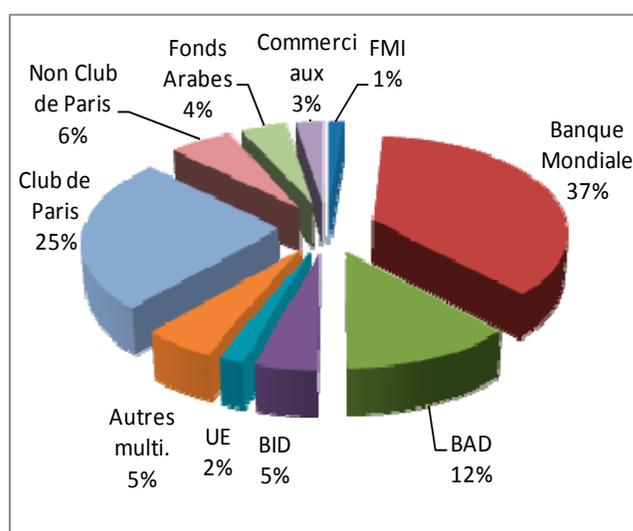
Guinée : Structure de la dette extérieure (fin 2011, nominal)

Tableau du texte 1

	Million \$ EU	Pourcentage du PIB
Total	3,194	61.77
Crediteurs multilateraux	1,966	38.02
FMI	42	0.80
Banque Mondiale	1,166	22.55
Banque Africaine Developpement	393	7.60
Banque Islamique Developpement	143	2.77
Union Europeenne	59	1.14
Autres	163	3.15
Crediteurs bilateraux	1,142	22.10
Club de Paris	813	15.73
Non Club de Paris	193	3.72
Fonds Arabes	137	2.65
Crediteurs commerciaux	85	1.65

Sources: Autorités Guinéennes, et services de la BAD, Banque Mondiale, et FMI.

Graphique du texte 1



II. HYPOTHÈSES DE BASE

7. **Les hypothèses macroéconomiques de l'AVD des pays à faible revenu correspondent globalement à celles qui sont utilisées dans l'AAD de l'initiative PPTE et à celles de l'AVD des pays à faible revenu de février 2012** (Encadré 2, plus haut). La référence prend pour hypothèse une augmentation importante des IDE qui soutiendrait le démarrage d'importants investissements miniers de même qu'une large expansion de l'activité économique, la stabilité politique, une saine gestion macroéconomique, des politiques d'emprunt prudentes et les progrès des réformes structurelles à moyen terme. Elle suppose aussi une progression substantielle des investissements publics, notamment dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie, négligés depuis longtemps, de même qu'un soutien de l'État au développement de l'agriculture et à l'amélioration du climat des affaires. Ces politiques jetteraient les bases d'une augmentation des investissements privés et contribueraient à la diversification de l'économie en vue de débloquer le potentiel de

croissance économique à long terme de la Guinée. Les risques liés aux projections macroéconomiques incluent un regain d'instabilité économique, notamment dans la période qui précède les élections parlementaires qui devaient avoir lieu en 2011 et ont été ajournées à plusieurs reprises, une éventuelle nouvelle détérioration des perspectives de l'économie mondiale et des prix des minerais de même que la possibilité que les projections de la production et des recettes minières ne se concrétisent pas. S'agissant de la dette extérieure et des besoins en financement, l'AAD suppose que toute la dette liée à l'APD après la date-butoir sera annulée dans le cadre d'un allègement de la dette bilatérale au-delà de l'initiative PPTE et l'AVD des pays à faible revenu estime que les créances détenues par la France équivalant à 166 millions d'euros (soit environ 210 millions de dollars EU) feront l'objet de contrats de désendettement et de développement (C2D) sur trois ans.

8. **Le scénario de référence abordé plus haut tient compte de l'allègement complet au point d'achèvement de l'initiative PPTE, au titre de l'IADM et au-delà de l'initiative PPTE, comme dans l'AAD de l'initiative PPTE. Les résultats qui suivent correspondent grosso modo aux différents scénarios liés à l'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM de l'AVD des pays à faible revenu de 2012, avec un certain nombre de différences.** L'analyse qui suit incorpore l'impact de l'allègement bilatéral au-delà de l'initiative PPTE. De même, on a utilisé les projections actualisées du service de la dette (sur la base du rapprochement des données au point d'achèvement de l'initiative PPTE) et les calculs actualisés de la fourniture de l'allègement au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM. Ces révisions ont débouché sur des indicateurs du fardeau de la dette inférieurs après le point d'achèvement. En outre, l'AVD des pays à faible revenu suppose que les créances APD de la France postérieures à la date butoir sont converties en contrats de désendettement et de développement (C2D) entre 2002 et 2015, ce qui accroît le service de la dette à court terme⁹. La chute du service de la dette par rapport à l'AVD des pays à faible revenu est amortie par le début des paiements dans le cadre des contrats C2D et par la restructuration présumée des arriérés envers les créanciers bilatéraux non officiels et commerciaux ; dans le cadre de l'accord de 2012 avec le Club de Paris, les paiements à ce groupe de créanciers étaient déjà très faibles. L'allègement de la dette des institutions financières multilatérales se traduit par une réduction des paiements du service de la dette.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

9. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure de la Guinée restent inférieurs à leurs seuils indicatifs pertinents pendant toute la période de projection** (Tableau 1, graphique 1). Les ratios de l'encours et du service de la dette chuteraient immédiatement et resteraient inférieurs à leurs seuils. La baisse marquée reflète notamment l'impact de l'allègement des multilatéraux au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, notamment de la Banque mondiale, qui détient la part la plus importante de la dette multilatérale de la Guinée (soit 60 % à la fin de 2011). La valeur actuelle des ratios de la

⁹ Dans le cadre des C2D (Contrats de désendettement et de développement), les échéances du service de la dette existante sont consolidées et font l'objet d'un nouveau profil et, lorsque le paiement est effectué, elles sont rendues au pays sous forme de dons de la France en vue de dépenses pour le développement.

dette extérieure au PIB et de la dette extérieure aux exportations chute en 2012, puis à nouveau en 2015, ce qui reflète la fin des paiements au titre des contrats de C2D; puis elle reste relativement stable sur la période de projection. La stabilité des ratios en dépit d'une augmentation des investissements publics par rapport au PIB tient compte de l'impact de l'expansion importante projetée dans le secteur minier après 2015. Cette expansion débouche non seulement sur une nette progression des exportations et du PIB, mais aussi sur des recettes budgétaires. Ensuite, la progression des recettes budgétaires réduit de nécessité d'emprunts publics pour financer l'accroissement des investissements publics. Les ratios du service de la dette restent aussi inférieurs à leurs seuils indicatifs pendant la période de projection ; l'impact de la fin des paiements au titre des C2D est accentué pour ces indicateurs du service de la dette.

10. Différents scénarios et tests de résistance montrent que les indicateurs du fardeau de la dette extérieure sont vulnérables aux chocs négatifs (graphique 1) :

- Si les principales variables économiques se maintiennent à leur niveau historique, et si les améliorations de la politique de même que les dividendes attendus de la croissance supposés dans le scénario de référence ne se concrétisent pas, la VA du ratio de la dette au PIB dépasserait le seuil établi après 2022, puis commencerait à baisser vers la fin de la période de projection. La VA du ratio de la dette aux recettes se dégrade également mais reste inférieure au seuil établi, puis baisse à plus long terme ; la VA du ratio de la dette aux exportations présente une détérioration similaire mais continue d'augmenter pendant la période de projection, tout en restant inférieure au seuil établi. Les indicateurs sont aussi très sensibles aux chocs exogènes.
- Avec la plupart des chocs envisagés dans cette analyse, les indicateurs du fardeau de la dette se détérioreraient¹⁰; les chocs des exportations et des flux non créateurs de dette (tels que les investissements directs étrangers nets) et un choc combiné sont particulièrement sérieux et se traduisent par une nette détérioration des indicateurs du fardeau de la dette. Cela est dû au fait que l'amélioration des perspectives macroéconomiques dépend nettement des entrées accrues d'investissements directs étrangers projetées dans le secteur minier et, partant, de la hausse des exportations minières.

11. La viabilité de la dette extérieure de la Guinée sera affectée par les modalités de la participation de l'État aux projets d'infrastructure et d'exploitation minière de grande échelle¹¹. À court terme, cette question est soulevée dans le contexte du futur projet minier et d'infrastructure SIMFER. Le coût total des deux projets est provisoirement estimé à environ 17-18 milliards de dollars EU (un tiers pour l'extraction minière et deux tiers pour l'infrastructure) et le gouvernement a plusieurs options pour participer sur une grande échelle. Si ces options étaient pleinement exercées, les contributions financières aux projets seraient nécessairement importantes. Qui plus est, cette question pourrait se poser dans d'autres projets futurs similaires. Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise par le gouvernement

¹⁰ Les simulations incluaient des chocs de la croissance du PIB, de la croissance des exportations, de l'inflation, des flux non créateurs de dette et de la dépréciation du taux de change. Le choc combiné inclut des chocs avec un demi-écart type de la croissance du PIB réel, des exportations, du déflateur du PIB et des flux nets non créateurs de dette.

¹¹ Voir aussi la discussion dans l'AAD de l'initiative PPTE.

sur sa participation éventuelle ou sur le financement de sa contribution, il a clairement annoncé que sa participation ne ferait pas intervenir d'emprunts directs ni de garanties par l'État. Il préfère, pour ces projets et d'autres projets similaires futurs, s'appuyer sur des partenariats public-privé par le biais d'instruments de financement à but déterminé dont les coûts seraient totalement couverts par les recettes du projet et qui n'entraîneraient aucun passif conditionnel pour l'État. La participation de la SFI au projet SIMFER et la participation éventuelle de la Banque mondiale au projet d'infrastructure devrait aider à assurer que les projets sont conçus de manière à être viables.

12. Même si le recours aux PPP pour financer la participation du gouvernement à des projets de grande échelle est une stratégie utile pour maintenir la viabilité de la dette extérieure, il sera important, compte tenu de l'ampleur de ces projets, que le gouvernement renforce sa capacité à assurer que tout accord de financement n'inclue pas de passifs conditionnels et que les projections des recettes soient fondées et suffisantes pour couvrir les coûts de financement des PPP, permettant ainsi d'éviter d'éventuels passifs conditionnels implicites dans les situations où l'effondrement d'un projet pourrait avoir des conséquences économiques et sociales négatives généralisées. Tout passif pourrait se traduire par une nette dégradation des indicateurs du fardeau de la dette, notamment des ratios du service de la dette.

IV. LA VIABILITÉ DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC

13. L'inclusion de la dette intérieure dans l'analyse de viabilité de la dette cause une dégradation des indicateurs du fardeau de la dette, bien que le fardeau de la dette intérieure soit susceptible de diminuer dans le temps (Tableau 3 et graphique 2). Suite à la nette augmentation des emprunts auprès du système bancaire intérieur en 2009–10, les autorités ont pratiquement éliminé les nouveaux emprunts en 2011, et en 2010–13, il n'y a pas eu de nouveaux financements intérieurs prévus pour le budget; il est prévu que les remboursements nets de la dette intérieure reprennent¹². C'est pourquoi, la VA du ratio de la dette publique au PIB baisserait progressivement de 29 % du PIB de 2012 à 9,8 % du PIB à la fin de la période de projection. Le service de la dette pour le total de la dette publique chuterait en 2012, puis à nouveau en 2015 et se maintiendrait par la suite à un niveau globalement stable, reflétant largement la tendance du service de la dette extérieure décrite plus haut.

14. La position de la dette publique est vulnérable aux chocs, notamment aux revers de la politique (Tableau 4 et graphique 2). Dans les scénarios de solde primaire budgétaire fixe, de moyenne historique et des chocs les plus extrêmes, les indicateurs du fardeau de la dette publique seraient au moins deux fois plus élevés par rapport aux trajectoires du scénario de référence à long terme ; en outre, les indicateurs présentent une tendance à la hausse pendant la période de projection dans le scénario du solde primaire fixe.

15. Compte tenu des résultats du scénario de référence et des autres scénarios ainsi que des tests de résistance, les services de l'IDA et du FMI concluent que la Guinée courait un risque modéré de surendettement.

¹² Dans le cadre d'un accord entre le Ministère de l'économie et des finances et la banque centrale, le gouvernement va rembourser ses avances sur une période de 40 ans, à compter de 2020.

V. CONCLUSIONS

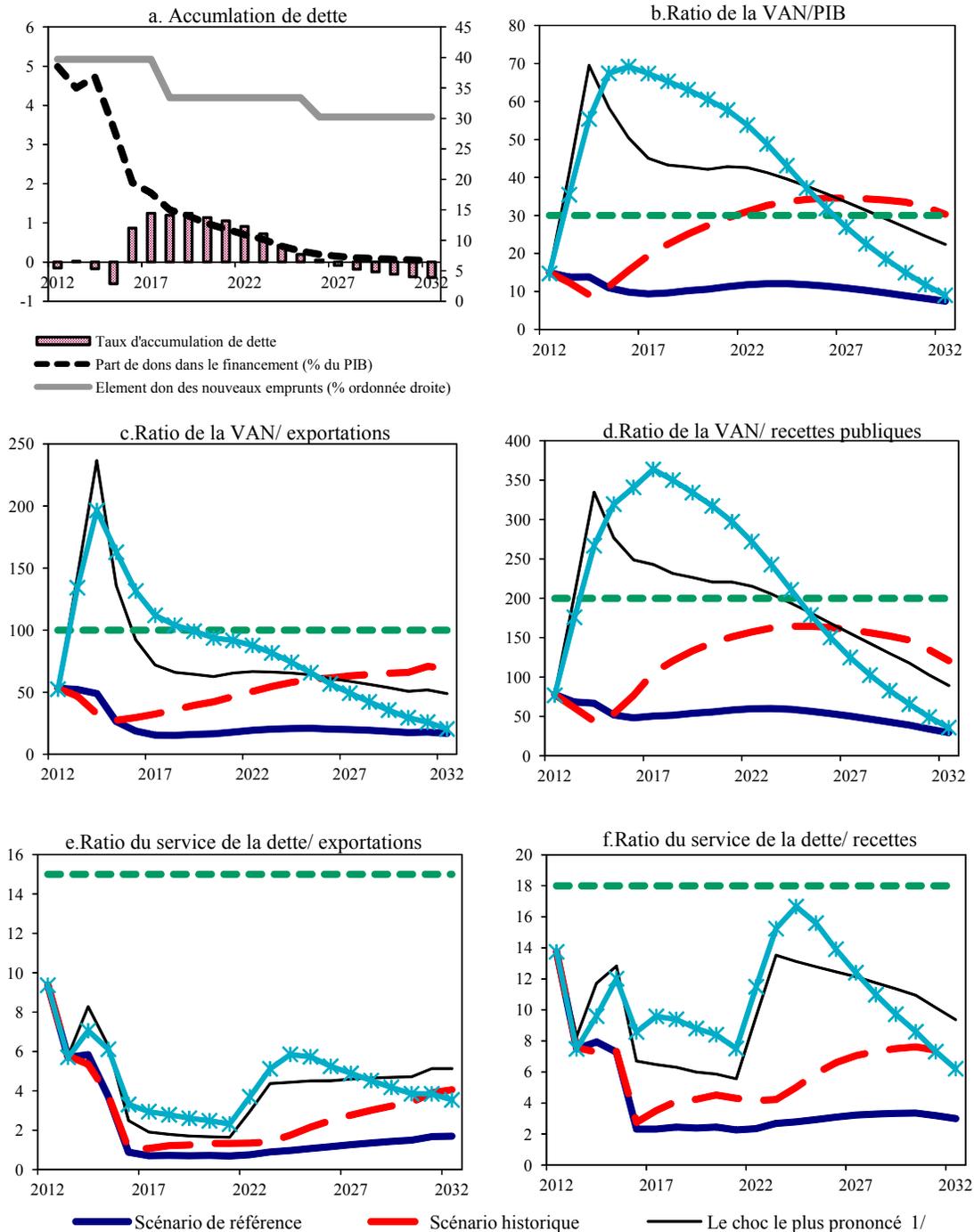
16. **L'AVD des pays à faible revenu montre que la Guinée court un risque modéré de surendettement après le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** Ce résultat est comparable à l'évaluation du «surendettement» de l'AVD des pays à faible revenu de février 2012. Dans le scénario de référence actuel, l'allègement au titre de l'initiative PPTE, de l'IADM et au-delà de l'initiative PPTE améliore nettement les indicateurs de la dette extérieure sur la période de projection. Tous les indicateurs du fardeau de la dette restent inférieurs à leurs seuils qui dépendent de la politique pendant toute la période de projection. D'autres scénarios et des tests de résistance font apparaître la vulnérabilité des perspectives de la dette extérieure de la Guinée, car les indicateurs du fardeau de la dette augmentent et parfois dépassent les seuils établis. L'inclusion de la dette intérieure affaiblit quelque peu les perspectives de la dette, mais ne modifie pas l'évaluation du risque de surendettement de la Guinée.

17. **Cette AVD des pays à faible revenu souligne l'importance d'une mise en œuvre soutenue de solides politiques macroéconomiques, de l'amélioration du climat des affaires et d'une gestion prudente de la dette.** Ces politiques sont indispensables pour obtenir les dividendes attendus de la croissance, notamment de l'expansion de l'activité du secteur minier et de l'amélioration de la performance des recettes d'exportation et fiscales ; accompagnées d'une solide gestion de la dette, elles sont indispensables pour maintenir la viabilité de la dette. En outre, les tests de résistance soulignent la nécessité de réduire la vulnérabilité des recettes et des exportations aux prix des produits de base, notamment des métaux, moyennant la diversification de la production et des exportations. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, de l'IADM et de l'assistance au-delà de l'initiative PPTE donne à la Guinée une marge importante lui donnant accès à un financement plus concessionnel, accroissant ainsi sa capacité à satisfaire ses considérables besoins en investissements publics et à améliorer ses perspectives de croissance. Pour autant, compte tenu des vulnérabilités qui subsistent, il convient d'éviter les nouveaux emprunts de grande échelle ; les autorités ont insisté sur le fait qu'elles s'engageaient à ce que la participation de l'État à des grands projets d'infrastructure et à des projets miniers ne fasse pas intervenir le recours à des ressources budgétaires pour satisfaire les besoins financiers ; le gouvernement entend plutôt faire appel à des partenariats public-privé (PPP) dans le cadre desquels les recettes du projet sont utilisées pour assurer le service de la dette contractée aux fins du projet, ce qui permet d'éviter à l'État de contracter d'importants emprunts à des conditions non concessionnelles.¹³ Toutefois, pour veiller à ce que les accords de PPP n'entraînent pas de passifs conditionnels, la capacité administrative à évaluer ces passifs doit être renforcée et il convient de mettre en place un cadre réglementaire clair pour ces partenariats.

18. **Les autorités guinéennes sont globalement d'accord avec les hypothèses les conclusions de l'AVD.**

¹³ Pour de plus amples détails sur cette question, voir le Supplément au Rapport du FMI No 12/63, mars 2012 sur l'AVD des pays à faible revenu.

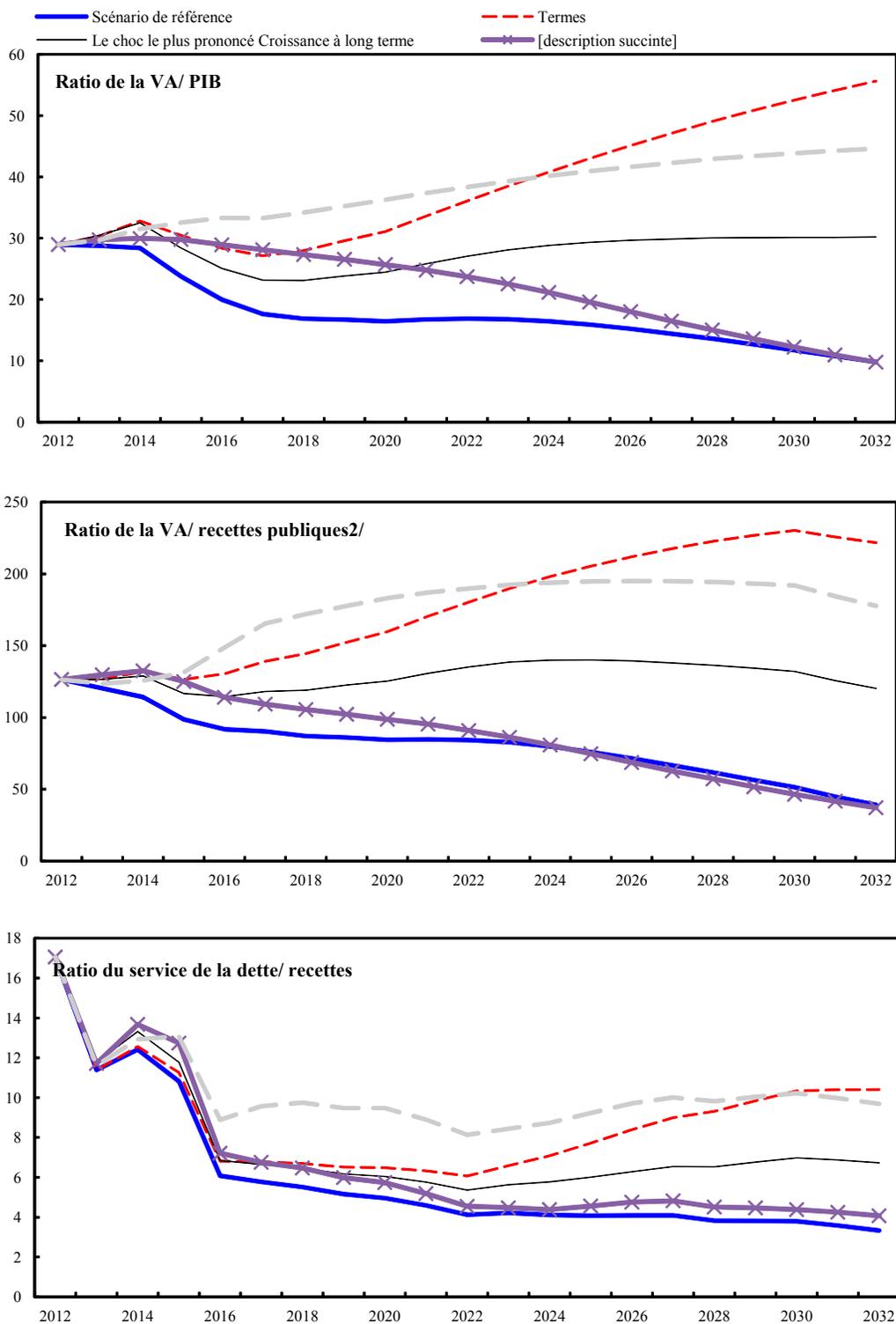
Graphique 1. Guinée: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2012-2032 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2022. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison; dans le graphique b., celui du choc Combinaison; dans le graphique c., celui du choc Combinaison; dans le graphique d., celui du choc Combinaison et dans le graphique e., celui du choc Combinaison

Graphique 2. Guinée: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2012-2032 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2022.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Tableau 1.: Cadre de viabilité de la dette extérieure. scénario de référence, 2009-2032 1/
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne ^{6/} historique	Écart type ^{6/}	Projections							2018-2032 Moyenne	
	2009	2010	2011			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012-2017 Moyenne		2022
Dette extérieure (nominale) 1/	71.5	70.5	65.9			19.0	17.9	18.3	14.8	13.4	13.0			
dont : dette contractée ou garantie par l'État (CGE)	71.5	70.5	65.9			19.0	17.9	18.3	14.8	13.4	13.0			
Variation de la dette extérieure	-6.0	-1.0	-4.5			-46.9	-1.2	0.4	-3.5	-1.4	-0.4			
Flux générateurs d'endettement net identifiés	4.9	5.7	3.7			7.3	3.0	4.0	-6.1	-6.8	-5.3			
Déficit compte courant hors intérêts	9.2	11.6	15.6	5.9	5.9	38.4	39.5	40.6	22.4	5.0	-0.4	2.1	5.5	2.7
Déficit de la balance des biens et services	4.3	8.2	17.9			36.2	37.0	36.9	19.7	2.4	-12.9	-11.0	-3.6	
Exportations	26.5	28.4	30.3			28.1	26.4	28.2	41.4	52.6	60.2	61.3	43.9	
Importations	30.8	36.5	48.2			64.3	63.5	65.2	61.1	55.0	47.3	50.3	40.4	
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-5.3	-5.1	-10.4	-6.3	2.7	-5.9	-5.6	-4.6	-4.4	-3.7	-3.2	-2.5	-1.9	-2.4
dont : transferts officiels	0.0	0.0	-2.2			-0.8	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	10.3	8.6	8.1			8.1	8.1	8.2	7.1	6.2	15.7	15.7	11.0	
IDE net (négatif= entrée)	-3.0	-2.4	-9.5	-4.3	3.0	-28.9	-35.8	-35.9	-25.7	-9.6	-3.5	-3.8	-4.7	-4.1
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.3	-3.5	-2.4			-2.3	-0.7	-0.7	-2.8	-2.2	-1.4	-0.2	-0.2	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.7	0.7	0.9			0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	0.2	-1.3	-2.6			-2.8	-0.9	-0.9	-3.0	-2.4	-1.6	-0.4	-0.3	
Contribution des variations de prix et des taux de change	-2.2	-3.0	-0.7			
Résiduel (3-4) 3/	-10.9	-6.7	-8.2			-54.2	-4.2	-3.6	2.6	5.4	5.0	2.5	-1.6	
dont : financement exceptionnel	0.0	-0.1	-1.3			-37.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	37.1			14.9	13.8	13.8	11.0	9.8	9.4	11.8	7.4	
En pourcentage des exportations	122.4			53.2	52.2	49.0	26.5	18.6	15.6	19.3	16.9	
VA de la dette extérieure CGE	37.1			14.9	13.8	13.8	11.0	9.8	9.4	11.8	7.4	
En pourcentage des exportations	122.4			53.2	52.2	49.0	26.5	18.6	15.6	19.3	16.9	
En pourcentage des recettes publiques	220.8			78.0	68.5	66.7	51.9	48.3	50.6	59.7	29.6	
Ratio service de la dette/exportations (%)	9.8	10.3	14.0			9.4	5.7	5.8	3.7	0.9	0.7	0.8	1.7	
Ratio service dette CGE/exportations (%)	9.8	10.3	14.0			9.4	5.7	5.8	3.7	0.9	0.7	0.8	1.7	
Ratio service dette CGE/recettes (%)	16.1	19.2	25.3			13.7	7.5	7.9	7.3	2.3	2.3	2.3	3.0	
Total besoins de financement bruts (milliards dollars)	0.4	0.6	0.5			0.7	0.3	0.4	-0.1	-0.4	-0.4	-0.2	0.3	
Déficit courant hors intérêts stabilisant ratio d'endettement	15.2	12.7	20.1			85.3	40.7	40.2	25.9	6.4	0.0	1.5	6.5	
Principales hypothèses macroéconomiques														
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.3	1.9	3.9	2.7	1.7	4.8	5.0	5.2	19.9	19.7	14.3	11.5	2.6	3.1
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	2.9	4.3	0.9	4.5	15.8	6.0	3.4	-5.8	0.9	0.9	3.3	1.4	0.9	1.4
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0.9	1.1	1.3	1.4	0.3	0.9	1.0	1.2	1.4	1.5	1.6	1.3	1.6	1.4
Croissance des exportations de B&S (en dollars, en %)	-22.1	13.6	12.1	7.8	14.4	3.0	2.2	5.8	77.5	53.3	35.1	29.5	0.9	1.0
Croissance des importations de B&S (en dollars, en %)	-21.2	26.2	38.3	12.5	16.6	48.3	7.2	1.7	13.4	8.8	1.4	13.5	1.5	4.3
Éléments don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	33.4	30.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.2	15.3	16.8			19.2	20.2	20.8	21.1	20.3	18.5	19.8	25.1	21.1
Flux d'aide (milliards dollars) 7/	0.0	0.0	0.2			0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	
dont : dons	0.0	0.0	0.2			0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	
dont : prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0			0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	
Financement équivalent dons (pourcentage du PIB) 8/			5.0	4.4	4.7	3.4	2.0	1.8	0.7	0.0	0.5
Financement équivalent dons (% du financement extérieur) 8/			72.6	81.8	83.6	84.5	70.9	60.4	43.4	41.2	44.6
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards dollars)	4.6	4.9	5.2			5.7	6.2	6.2	7.5	9.0	10.7	14.3	21.4	
Croissance du PIB nominal	2.6	6.3	4.9			11.1	8.6	-0.9	21.0	20.8	18.1	13.1	3.5	4.5
VA de la dette extérieure CGE (milliards dollars)	1.8			0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	1.7	1.6	4.8
(VA t-VA t-1)/PIBt-1 (pourcentage)			-0.2	0.0	-0.2	-0.6	0.9	1.2	0.2	0.9	-0.4
Envois de fonds bruts travailleurs migrants (milliards dollars)	0.4
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	37.1			14.9	13.8	13.8	11.0	9.8	9.4	11.8	7.4	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	122.4			53.2	52.2	49.0	26.5	18.6	15.6	19.3	16.9	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)	14.0			9.4	5.7	5.8	3.7	0.9	0.7	0.8	1.7	

Source : autorités nationales; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure publique et privée.

2/ Calculé selon la formule $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+\rho+gp)$ x le ratio de la dette de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = Δ du PIB réel, et $\rho = \Delta$ du déflateur du PIB exprimé en dollars.

3/ Financement exceptionnel (variations des arriérés et allègement de dette), variations des avoirs extérieurs bruts et ajustements de valeur inclus.

Pour les projections comprend aussi la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ En posant pour hypothèse que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve que les données soient disponibles.

7/ Définis comme les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de dette obtenus.

8/ Le financement équivalent dons comprend les dons accordés directement à l'État et dans le cadre des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA des nouveaux emprunts).

Table 2. Guinée: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2012–32
(En pourcentage)

	Projections							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022	2032
Ratio de la VAN/PIB								
Scénario de Référence	15	14	14	11	10	9	12	7
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	15	12	9	11	16	19	31	30
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	15	14	15	12	11	11	16	12
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	15	14	15	12	10	10	13	8
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	15	15	19	15	14	13	15	9
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	15	16	17	13	12	11	14	9
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	15	39	64	54	46	41	39	20
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	15	41	70	58	50	45	43	22
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	15	19	19	15	14	13	16	10
Ratio de la VAN/ exportations								
Scénario de Référence	53	52	49	26	19	16	19	17
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	53	47	33	27	30	32	51	69
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	53	53	52	29	21	18	25	28
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	53	51	48	26	18	15	19	17
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	53	63	83	46	32	26	29	25
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	53	51	48	26	18	15	19	17
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	53	146	226	130	88	69	64	47
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	53	144	237	136	92	72	67	49
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	53	51	48	26	18	15	19	17
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de Référence	78	68	67	52	48	51	60	30
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	78	61	44	54	77	105	157	121
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	78	70	70	56	54	60	78	48
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	78	70	71	55	51	54	63	31
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	78	75	91	73	67	68	73	35
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	78	79	81	63	59	61	72	36
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	78	191	308	255	229	223	197	82
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	78	205	335	277	249	243	215	89
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	78	95	92	72	67	70	82	41

Table 2. Guinée : Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2012–32 (suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations								
Scénario de Référence	9	6	6	4	1	1	1	2
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	9	6	5	4	1	1	1	4
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	9	6	6	4	1	1	1	2
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	9	6	6	4	1	1	1	2
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	9	6	7	5	1	1	1	3
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	9	6	6	4	1	1	1	2
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	9	6	8	6	2	2	3	5
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	9	6	8	6	2	2	3	5
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	9	6	6	4	1	1	1	2
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	14	7	8	7	2	2	2	3
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	14	8	7	7	3	4	4	7
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	14	7	8	7	2	3	3	4
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	8	9	8	3	3	3	3
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	14	7	8	8	3	3	3	4
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	14	9	10	9	3	3	3	4
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	14	7	11	12	6	6	9	9
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	14	8	12	13	7	6	10	9
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	14	11	11	10	3	3	3	4
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	32	32	32	32	32	32	32	32

Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Tableau 3. Guinée: Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2009-2032
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels					Estimation					Projections			
	2009	2010	2011	Moyenne	Écart type	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012-17		2018-32
												Moyenne	2022	2032
Dettes du secteur public 1/	90.1	100.7	76.8			33.0	32.9	32.8	27.6	23.5	21.3		21.4	12.1
dont : libellée en devises	71.5	70.5	65.9			19.0	17.9	18.3	14.8	13.4	13.0		16.3	9.7
Variation de la dette du secteur public	0.2	10.6	-23.9			-43.8	-0.2	0.0	-5.3	-4.1	-2.3		0.2	-1.2
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1.7	11.1	-11.4			-43.5	-0.3	-0.4	-5.5	-4.3	-2.4		0.0	-1.2
Déficit primaire	5.0	12.0	-0.6	2.0	4.4	4.0	1.6	-0.2	-0.4	0.0	0.8	1.0	0.5	-0.8
Recettes et dons	16.5	15.7	20.3			22.9	23.9	24.9	24.1	21.8	19.5		20.0	25.1
dont : dons	0.4	0.4	3.4			3.7	3.8	4.1	3.0	1.5	1.0		0.2	0.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.6	27.7	19.6			26.9	25.6	24.7	23.7	21.8	20.3		20.5	24.3
Dynamique automatique de la dette	-6.7	-0.8	-9.5			-10.1	-1.9	-0.2	-5.1	-4.3	-3.2		-0.5	-0.4
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	0.8	-3.5	-8.0			-4.2	-1.6	-1.6	-5.2	-4.4	-3.0		-0.6	-0.5
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.6	-1.8	-4.2			-0.7	-0.1	0.0	0.3	0.2	-0.1		-0.1	-0.1
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0.3	-1.7	-3.8			-3.5	-1.6	-1.6	-5.4	-4.5	-2.9		-0.5	-0.4
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-7.5	2.7	-1.5			-5.8	-0.3	1.4	0.1	0.1	-0.2	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-1.3			-37.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation d'engagements implicites ou imprévus	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (PPTTE et autres)	0.0	-0.1	-1.3			-37.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	1.9	-0.5	-12.4			-0.3	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2		0.2	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	48.0			28.9	28.8	28.4	23.8	20.0	17.6		16.8	9.8
dont : libellée en devises	37.1			14.9	13.8	13.8	11.0	9.8	9.4		11.8	7.4
dont : dette extérieure	37.1			14.9	13.8	13.8	11.0	9.8	9.4		11.8	7.4
VA des engagements conditionnels (non inclus dans dette du sect. public)
Besoins de financement bruts 2/	9.3	16.7	4.7			7.9	4.4	2.9	2.2	1.3	1.9		1.3	0.1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (%)	237.0			126.2	120.2	114.2	98.6	91.8	90.4		84.2	39.1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (%)	285.7			150.9	142.9	136.9	112.6	98.5	95.3		85.2	39.1
dont : dette extérieure 3/	220.8			78.0	68.5	66.7	51.9	48.3	50.6		59.7	29.6
Ratio service de la dette/recettes et dons (%) 4/	25.7	30.0	26.5			17.1	11.4	12.4	10.8	6.1	5.8		4.1	3.3
Ratio service de la dette/recettes (%) 4/	26.3	30.7	31.9			20.4	13.5	14.9	12.4	6.5	6.1		4.2	3.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.9	1.3	23.3			47.8	1.8	-0.2	4.8	4.1	3.0		0.2	0.4
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (%)	-0.3	1.9	3.9	2.7	1.7	4.8	5.0	5.2	19.9	19.7	14.3	11.5	2.6	3.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (%)	0.9	1.1	1.3	1.4	0.3	0.9	1.0	1.2	1.4	1.5	1.6	1.3	1.6	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (%)	5.4	-9.6	-12.6	-3.2	7.5	-4.8	0.2	0.5	2.4	1.8	-0.6	-0.1	-0.4	-1.6
Dépréciation taux de change réel (% + indique dépréciation)	-9.7	3.9	-2.3	1.0	19.6	-9.3
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.8	20.2	19.6	17.2	10.3	14.7	6.3	7.4	5.2	5.0	7.4	7.7	4.8	5.3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	0.5	0.3	-0.3	0.1	0.2	0.4	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	39.7	33.4	30.3

Sources : autorités nationales; et estimations et projections des services.

1/ Dette brute des administrations publiques.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve que les données soient disponibles.

Table 4. Guinée: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2012–32

	Projections							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022	2032
Ratio de la VA/ PIB								
Scénario de Référence	29	29	28	24	20	18	17	10
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	29	30	32	33	33	33	38	45
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	29	30	33	30	28	27	36	56
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	29	29	29	24	21	18	20	21
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	29	30	33	28	25	23	27	30
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	29	32	36	30	26	23	21	13
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	29	31	35	30	26	24	27	27
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	29	35	34	28	24	21	19	13
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	29	36	35	30	25	22	21	13
Ratio de la VA/ recettes publiques2/								
Scénario de Référence	126	120	114	99	92	90	84	39
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	126	124	126	131	149	165	190	178
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	126	127	132	126	130	139	180	222
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	126	121	115	101	95	95	98	82
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	126	126	129	117	114	118	135	120
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	126	134	145	126	118	116	106	53
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	126	130	139	125	121	123	134	109
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	126	145	138	118	109	106	96	53
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	126	148	143	123	115	113	104	52
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	17	11	12	11	6	6	4	3
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	17	12	13	13	9	10	8	10
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	17	11	13	11	7	7	6	10
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	17	11	12	11	6	6	4	5
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	17	12	13	12	7	7	5	7
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	17	11	13	12	7	6	5	4
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	17	12	13	12	7	7	5	6
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	17	13	15	14	7	7	5	5
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	17	11	13	12	7	6	5	4

Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.



Communiqué de presse n° 12/363
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 26 septembre 2102

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI et la Banque mondiale annoncent un allègement de la dette équivalent à 2,1 milliards de dollars EU en faveur de la Guinée

WASHINGTON— Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont décidé d'appuyer un allègement de la dette équivalent à 2,1 milliards de dollars EU en faveur de la Guinée, ce qui représente une réduction de 66 % du futur service de sa dette extérieure sur une période de 40 ans.¹ Les Conseils d'administration des deux institutions² ont déterminé que la Guinée avait accompli des progrès satisfaisants pour réunir les conditions requises pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), stade auquel l'allègement de la dette au titre de cette initiative devient irrévocable et le pays est admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Ces conditions requises que la Guinée a respectées incluaient, entre autres, la préparation et la mise en œuvre satisfaisante d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), le maintien d'un solide cadre de politique macroéconomique, l'amélioration d'une base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi, la publication de rapports annuels sur les activités de l'Agence nationale de lutte contre la corruption, une progression des taux bruts d'inscription dans l'enseignement primaire ainsi qu'une augmentation des taux d'immunisation des enfants. La Guinée a obtenu une dérogation relative au déclencheur concernant les audits des contrats de passation des marchés publics, car l'objectif d'ensemble visé dans ce déclencheur a été atteint et la mise en œuvre s'est améliorée.

«Pour la Guinée, atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE est une grande réussite. Cela illustre les progrès majeurs accomplis dans la gestion économique à la suite des premières

¹ Les chiffres correspondent aux estimations d'un allègement effectif de la dette par les services du FMI.

² Le Conseil d'administration de l'IDA s'est réuni le 25 septembre 2012 et celui du FMI le 26 septembre.

*élections démocratiques en décembre 2010,» a déclaré **M. Harry Snoek, Chef de mission du FMI pour la Guinée.** «Maintenant que la Guinée a atteint le point d'achèvement, elle sera en mesure d'allouer davantage de ressources à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. Il restera crucial d'assurer une solide gestion macroéconomique après le point d'achèvement afin que le pays puisse tirer le meilleur parti de ses abondantes ressources minières et des autres sources potentielles de croissance» a déclaré **M. Snoek.***

*«L'allègement complet de la dette est une extraordinaire opportunité de développement pour la Guinée car il aidera le pays à atteindre la stabilité économique et à consacrer davantage de ressources à la réduction de la pauvreté,» a déclaré **M. Ousmane Diagana, Directeur de la Banque mondiale pour la Guinée.** «Nous continuerons à appuyer la Guinée pour l'aider à renforcer la gestion financière, la transparence et la responsabilisation afin que l'allègement de la dette se traduise par des résultats tangibles de développement, tels qu'une amélioration de la santé, de l'éducation, de la préservation de l'environnement et de l'infrastructure en vue d'une croissance soutenable et solidaire,» a ajouté **M. Diagana.***

Sur le total de la réduction d'environ 2,1 milliards de dollars EU, environ 70 % proviendra de créanciers multilatéraux et le reste de créanciers bilatéraux et commerciaux. L'allègement au titre de l'IADM fourni par l'IDA de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement économiserait à la Guinée 964 millions de dollars EU au titre du service de la dette sur 40 ans. Il ne reste aucun prêt éligible à un allègement au titre de l'IADM du FMI.

L'octroi complet d'un allègement de la dette (Initiative PPTE, IADM et assistance bilatérale additionnelle au point d'achèvement) permettra de réduire nettement le fardeau de la dette de la Guinée. Le service annuel de la dette extérieure chutera de 70 % d'une moyenne de 170 millions de dollars EU pour la période 2010–2021 à 49 millions de dollars EU. Pour autant, le FMI et la Banque mondiale considèrent que ces indicateurs seront sensibles aux niveaux d'exportation et aux conditions des nouveaux financements extérieurs, ce qui rend d'autant plus nécessaires une solide gestion macroéconomique, la poursuite des réformes structurelles et le renforcement de la gestion de la dette.

La Guinée est le 34^{ème} pays à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Le point d'achèvement marque la fin du processus de l'initiative qui a débuté en 2000 lorsque les Conseils d'administration du FMI et de l'IDA de la Banque mondiale sont convenus que la Guinée avait réuni les conditions requises pour atteindre le point de décision, stade auquel les pays commencent à recevoir un allègement de la dette sur une base intérimaire.

ANNEXE (Note aux correspondants)

L' Initiative PPTE. En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'initiative en faveur des PPTE pour créer un cadre de référence dans lequel tous les créanciers, y compris les créanciers multilatéraux, peuvent accorder un allègement de la dette aux pays les plus pauvres et les plus

lourdement endettés du monde pour assurer la viabilité de leur dette et ainsi réduire les contraintes exercées par la charge insoutenable du service de la dette sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté dans ces pays.

À ce jour, 36 PPTE ont atteint le point de décision, dont 34 (notamment la Guinée), ont atteint le point d'achèvement.

L'IADM. L'objectif de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), créée en 2005, est de réduire la dette des pays à faible revenu admissibles et de leur fournir des ressources supplémentaires pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans le cadre de l'IADM, trois institutions multilatérales (Association internationale de développement de la Banque mondiale, Fonds monétaire international et Fonds africain de développement) accordent un allègement de 100 % de la dette admissible aux pays ayant rempli les conditions, normalement lorsqu'ils atteignent le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Pour de plus amples détails sur la Guinée, veuillez consulter le site suivant :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/GUINEAEXTN/0,,menuPK:351801~pagePK:141159~piPK:141110~theSitePK:351795,00.html>

Pour de plus amples détails sur l'allègement de la dette, veuillez consulter le site suivant :

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm>,

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/mdri.htm> and

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTDEBTDEPT/0,,contentMDK:21701931~menuPK:64166739~pagePK:64166689~piPK:64166646~theSitePK:469043,00.html>.

Déclaration de M. Kossi Assimaidou, Administrateur pour la Guinée

26 septembre 2012

I. INTRODUCTION

Les autorités guinéennes que je représente souhaitent exprimer leur reconnaissance au Conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour le soutien que le Fonds continue de fournir à la Guinée. Le programme actuellement poursuivi avec l'appui de la FEC a permis au pays de stabiliser son cadre macroéconomique et d'établir les bases d'une croissance économique soutenue et durable. Grâce à la détermination des autorités à mener des réformes et des politiques judicieuses et à l'appui de la communauté internationale, le programme donne de bons résultats comme en témoignent les progrès notables affichés dans le cadre de la reprise économique et de la réduction des déséquilibres des finances publiques.

Les mesures budgétaires et monétaires énergiques et les réformes structurelles mises en œuvre dans le cadre du programme appuyé par la FEC produisent des résultats positifs. À cet égard, tous les critères de réalisation quantitatifs établis pour la fin juin 2012 ont été respectés à l'exception du critère permanent relatif aux nouveaux arriérés extérieurs, qui n'a pu l'être par suite de problèmes techniques au niveau du système de transferts internationaux de la banque centrale. Les autorités que je représente sollicitent une dérogation pour cette non observation mineure du critère de réalisation concernant les arriérés extérieurs, des mesures adéquates ayant été prises pour remédier à la situation et, notamment, régler les arriérés. Des progrès considérables ont également été enregistrés dans le domaine des réformes structurelles, il est vrai avec quelque retard, grâce à l'appui technique et financier des partenaires de développement. Les autorités ont par ailleurs pris d'importantes mesures pour instaurer une bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier.

Afin d'assurer la réalisation des objectifs du programme et de placer la Guinée sur un sentier de croissance durable et soutenue, les autorités guinéennes poursuivront les efforts engagés pour mettre en place toutes les conditions requises à cette fin, notamment en organisant des élections législatives avant la fin de 2012 avec le soutien de la communauté internationale. À cet égard, une nouvelle loi régissant la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été adoptée le 17 septembre 2012 par le Conseil national de transition (CNT), qui est le parlement provisoire.

Compte tenu des progrès réalisés dans le cadre de l'exécution du programme et de leur détermination à poursuivre des politiques et des réformes judicieuses, les autorités guinéennes que je représente demandent au Conseil d'approuver l'achèvement de la première revue et de la revue des assurances de financement, la dérogation pour non observation du critère de réalisation concernant les nouveaux arriérés extérieurs et la modification des critères de réalisation pour la fin décembre 2012.

II. POINT D'ACHEVEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

La Guinée affiche de bons résultats en ce qui concerne la satisfaction des conditions de passage au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les autorités ont rempli neuf des dix conditions et sont bien placées pour atteindre les objectifs de la dernière, qui concerne l'audit des marchés publics d'un montant supérieur à 100 millions de francs guinéens. Cette condition n'est pas encore remplie essentiellement en raison de contraintes de capacités, et les autorités sollicitent une dérogation à ce titre. Les besoins de financement du programme sont satisfaits. Par ailleurs, soucieuses de gérer l'endettement avec prudence, les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels et consulteront les services du FMI au sujet des conditions et de la concessionnalité de toute nouvelle proposition d'accord de financement. Les autorités sont en outre résolues à allouer les ressources générées par l'allègement de la dette au financement de dépenses dans les secteurs prioritaires de manière à sensiblement réduire la pauvreté.

Dans ces circonstances, les autorités guinéennes que je représente sauraient gré aux Administrateurs d'approuver le déclenchement du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE afin de permettre à la Guinée de bénéficier d'un allègement de sa dette. Leur approbation aurait pour effet de réduire considérablement la dette publique extérieure de la Guinée et de permettre à celle-ci de mettre pleinement en œuvre des politiques propices à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté.

III. REALISATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC

Grâce à la poursuite résolue de réformes et de politiques judicieuses par les autorités guinéennes, le programme appuyé par la FEC s'est déroulé de manière satisfaisante durant la première moitié de 2012. Les autorités ont mené de manière résolue des politiques budgétaires et monétaires prudentes qui ont permis de ralentir l'inflation, de stabiliser le taux de change et de sensiblement réduire le déficit budgétaire. L'activité économique s'est intensifiée sous l'effet essentiellement de l'augmentation des investissements dans le secteur agricole et dans le secteur minier. Le taux de croissance du PIB réel devrait, de ce fait, atteindre 4,8 % en 2012 contre 3,9 % en 2011 et 1,9 % en 2010. Le taux d'inflation a été ramené de 19 % à la fin de 2011 à moins de 15 % en juillet 2012 et devrait continuer de diminuer grâce à une politique de liquidité restrictive ainsi qu'à la gestion des dépenses publiques sur base caisse. Les réserves officielles ont dépassé l'équivalent de quatre mois d'importations à la fin de juin 2012.

Dans le domaine budgétaire, les autorités ont poursuivi les efforts déployés pour accroître les recettes et maîtriser les dépenses. Les recettes budgétaires ont dépassé les projections d'un point de pourcentage du PIB par suite, notamment, du renforcement des mesures administratives, parmi lesquels l'audit des exercices 2009 à 2012. L'objectif fixé pour les recettes douanières a été atteint malgré le manque à percevoir au niveau des taxes sur les produits pétroliers et la hausse des coûts à l'importation de ces produits. Le processus d'harmonisation des procédures de dédouanement aux ports maritimes et aux frontières terrestres entrepris pour réduire les fuites s'est accéléré, et l'examen approfondi des exemptions fiscales accordées aux sociétés dans le

cadre du code des investissements s'est poursuivi. Les autorités ont continué d'appliquer le système de gestion des dépenses sur base caisse et sont parvenues à maintenir le niveau de ces dernières dans les limites requises dans le cadre du programme. Les autorités ont également mis en œuvre un programme de départ à la retraite pour plus de 4 000 militaires, ont retardé l'entrée en vigueur du statut particulier du personnel civil et ont procédé à des contrôles plus approfondis des nouveaux employés de manière à réaliser des économies au niveau de la masse salariale. La démarche qu'elles ont suivies dans le domaine budgétaire a produit de bons résultats: le solde budgétaire de base était proche de zéro au premier semestre de 2012 alors que l'objectif fixé pour le déficit était de 3,7 % du PIB pour l'année.

D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine structurel par suite de l'intensification des efforts déployés par les autorités pour coordonner et suivre l'exécution des réformes. Le Conseil des ministres, présidé par le Premier ministre, contribue dans une mesure très importante au suivi de l'exécution des réformes et des mesures dans le cadre du programme, chaque ministre étant responsable des mesures et actions qui relèvent de son ministère. Dans ce contexte, les efforts menés avec le département des finances publiques du FMI (FAD) pour améliorer la gestion des finances publiques progressent de manière satisfaisante. Les mesures prises comprennent, entre autres, un plan d'action pour la réforme fiscale préparé en juin, l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la loi organique relative aux lois de finances. Les procédures comptables devant être utilisées pour le Fonds spécial d'investissement ont été adoptées par décret présidentiel. Avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest, la banque centrale a renforcé le cadre du contrôle bancaire et les réglementations prudentielles, notamment celles qui couvrent les institutions de microfinance.

D'importantes avancées ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes stratégiques et institutionnelles dans les secteurs minier et agricole et dans celui de l'électricité. Le cadre établi pour l'octroi des titres et l'établissement des conventions dans le secteur minier a été renforcé grâce à la création de la Commission nationale des mines qui bénéficie de l'appui d'un comité stratégique et d'un comité technique. Le régime fiscal établi par le nouveau code minier adopté en 2011 sera mis au point avec l'assistance technique du FAD. Un plan d'action pour la réforme du secteur de l'électricité a été adopté en janvier, et un comité de suivi chargé de superviser et de coordonner son exécution a été constitué. L'objectif, pour le secteur agricole, est d'assurer l'autonomie alimentaire à l'horizon 2014. L'harmonisation des méthodes et des procédures d'aide à ce secteur avec celles appliquées dans le cadre des projets appuyés par les partenaires de développement a été réalisée avec un certain retard en raison de contraintes de capacités. Les autorités ont également entrepris de revoir le code des investissements ainsi que le code général des impôts, le code des douanes et les tarifs douaniers avec l'assistance technique du FMI, de l'IFC et de la Banque mondiale.

En ce qui concerne la dette extérieure, en avril 2012, les autorités sont parvenues à un accord avec les créanciers du Club de Paris aux termes duquel la Guinée bénéficie d'un allègement à des conditions exceptionnelles. Elles sont aussi entrepris d'examiner avec d'autres créanciers officiels la possibilité d'une restructuration de la dette à des conditions comparables à celles offertes par le Club de Paris.

IV. POLITIQUES ET REFORMES POUR 2012 ET 2013

Au cours des périodes à venir, les autorités guinéennes que je représente continueront de mener des politiques prudentes et des réformes rationnelles. À cet égard, la dynamique de réforme engagée dans le cadre des efforts menés pour atteindre le point d'achèvement sera renforcée. Les mesures actuellement mises en œuvre devraient porter le taux de croissance du PIB réel à environ 5 % en 2010–13 et abaisser encore le taux d'inflation d'ici la fin de 2012 pour le ramener à moins de 10 % en 2013. L'objectif établi pour les réserves officielles brutes restera nettement supérieur au plancher fixé pour le moyen terme, qui est de 2,5 mois d'importations. Quant au déficit de la balance de base, l'objectif retenu dans le budget révisé est de 3,6 % contre 3,8 % du PIB. Les autorités poursuivront leur programme de réformes structurelles pour promouvoir une croissance solide et durable dans un environnement favorable à l'activité économique.

Politiques et réformes des finances publiques

Les autorités poursuivront leurs efforts dans le domaine des finances publiques pour atteindre les objectifs macroéconomiques du programme. Elles éviteront en particulier de financer le déficit budgétaire par des emprunts bancaires, ces derniers ayant été à l'origine de la forte inflation observée au cours des dernières années. En raison du niveau moins élevé que prévu des recettes minières exceptionnelles et des paiements effectués, un budget révisé a été adopté, qui comporte de nouvelles mesures pour accroître les recettes fiscales et réduire les dépenses courantes. Par suite des mesures prises dans le cadre des réformes fiscales et douanières ainsi que des actions menées pour élargir la couverture de la TVA et améliorer le système de remboursement de cette dernière, les recettes budgétaires devraient, selon les projections, atteindre 20,2 % du PIB en 2013. Les dépenses seront effectuées compte tenu de l'objectif établi pour le déficit de la balance de base dans les limites des ressources disponibles. Toujours selon les projections, les dépenses d'investissement financées au moyen de ressources intérieures devraient tomber à environ 5 % du PIB par suite de l'arrivée à leur terme d'un certain nombre de projets. Les allocations au titre des investissements, essentiellement en dans le secteur de l'électricité, augmenteront toutefois. Les autorités poursuivront l'exécution du programme de gestion des finances publiques avec l'appui des partenaires, notamment les réglementations de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et le plan de réforme fiscale récemment adopté.

Gestion de la dette publique

Les autorités sont conscientes de la nécessité d'améliorer encore la gestion de l'endettement extérieur. À cet égard, elles sont déterminées à renforcer la gestion de la dette extérieure nationale de manière à pleinement satisfaire aux critères de réalisation du programme concernant les arriérés. Entre autres mesures, seul le ministre de l'Économie et des Finances a désormais le pouvoir d'autoriser la contraction d'une dette publique extérieure. Les autorités ne mobiliseront que des dons et des prêts concessionnels pour financer des projets. La législation applicable aux entités publiques sera en outre révisée, de manière à établir un cadre bien défini pour les emprunts de ces dernières.

Questions monétaires et financières

La banque centrale continuera de s'efforcer de ralentir l'inflation en poursuivant des mesures adéquates de gestion des liquidités, notamment dans le cadre d'enchères hebdomadaires de devises, tout en veillant à assurer le respect de l'objectif des réserves internationales. Fortes des progrès accomplis dans le domaine du ralentissement de l'inflation et de la stabilisation du taux de change, les autorités sont déterminées à poursuivre l'amélioration du marché des changes, à renforcer le contrôle bancaire et à adopter une nouvelle loi bancaire d'ici la fin de 2012. Un accord sur le traitement de l'encours des avances au Trésor sera en outre signé avant la fin de 2012. Les autorités ont également entrepris une étude du développement du secteur financier avec l'aide des partenaires de développement. Cette étude permettra de définir des mesures pour remédier aux carences de ce secteur et le renforcer pour qu'il puisse avoir une contribution positive à la croissance économique.

Réformes structurelles et croissance économique

Les autorités guinéennes que je représente sont déterminées à mettre en œuvre des réformes structurelles de vaste portée dans le but d'établir un cadre propice à une augmentation des investissements et à une accélération de la croissance économique. À cette fin, elles intensifieront leurs efforts pour améliorer la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la structure de la gouvernance du secteur minier et pour accroître les investissements dans le secteur de l'électricité et dans le secteur agricole, comme elles l'ont indiqué dans leur lettre d'intention.

V. CONCLUSION

La détermination des autorités guinéennes à poursuivre des réformes judicieuses et des politiques prudentes dans le cadre du programme appuyé par la FEC a contribué au rétablissement de la stabilité macroéconomique, à l'amélioration de la gestion des finances publiques et aux progrès accomplis dans le cadre des réformes structurelles. Étant donné les résultats satisfaisants qu'elles ont obtenus, je saurais gré aux Administrateurs d'appuyer la demande des autorités guinéennes concernant l'achèvement de la première revue, la dérogation pour non observation du critère de réalisation et la modification des critères de réalisation. Je serais également reconnaissant aux Administrateurs d'approuver le déclenchement du point d'achèvement pour la Guinée dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.